

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# Un grand industriel guadeloupéen du XIX<sup>e</sup> siècle. Ernest Souques (1831-1908)

Christian Schnakenbourg

Numéro 95-96-97-98, 1er trimestre–2e trimestre–3e trimestre–4e trimestre 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043728ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043728ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

### ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Schnakenbourg, C. (1993). Un grand industriel guadeloupéen du XIX<sup>e</sup> siècle. Ernest Souques (1831-1908). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (95-96-97-98), 79–147. <https://doi.org/10.7202/1043728ar>

# Un grand industriel guadeloupéen du XIX<sup>e</sup> siècle Ernest Souques (1831-1908)

par  
Christian SCHNAKENBOURG\*  
« A la mémoire de Joseph Monduc »

Deux grands noms dominent très largement le débat politique et social en Guadeloupe à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> : Hégésippe Légitimus et Ernest Souques. Toute l'histoire de l'île à cette époque tourne essentiellement autour de leur affrontement, dont l'enjeu, on le sait, est, soit l'intégration des masses nègres dans la vie politique locale, dont elles étaient totalement exclues depuis l'abolition de l'esclavage, soit, au contraire, la poursuite de leur marginalisation. Des recherches récentes ont clairement fait ressortir l'importance de ce moment et retracé à l'occasion plusieurs aspects de la vie et du combat de Légitimus, dont la biographie commence désormais à être connue avec un degré satisfaisant de précision<sup>1</sup>.

Par contre, celle de son adversaire nous échappe encore pour l'essentiel. Il y a là une lacune qui ne laisse pas d'être étonnante, si l'on considère qu'Ernest Souques est sans aucun doute l'un des principaux acteurs de l'histoire guadeloupéenne pendant pratiquement toute la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En fait, de la fin de la décennie 1860 jusqu'en 1906, bien

---

\* Ce texte constitue la version remaniée et développée d'une communication présentée, sous le titre « Ernest Souques, l'anti-Légitimus », au Colloque « La vie, l'œuvre et l'époque de Légitimus », organisé par la Mission des Affaires culturelles du Conseil général de la Guadeloupe, les 7 et 8 juin 1988 au Centre des Arts de Pointe-à-Pitre.

1. H. Bangou, *Une tentative d'appréciation historique de l'Entente capital-travail de Légitimus*, Pointe-à-Pitre, OMC, 1976, 55 p. ; E. Terrée, *Les débuts du mouvement socialiste à la Guadeloupe (1890-1910). Contribution à l'histoire du mouvement ouvrier antillais*, mémoire de maîtrise, Paris I, 1977, 287 p. dact. ; et surtout Ph. Cherdieu, *La vie politique en Guadeloupe : l'affrontement Boisneuf-Légitimus (1898-1914)*, thèse de Sciences politiques, IEP Paris, 1981, 675 + LXVII p. dact. en 2 vol.

avant, donc, que Légitimus apparaisse sur la scène politique locale et même encore après que celui-ci y fût apparu, E. Souques *écrase* littéralement la vie politique, économique et sociale de la Guadeloupe de toute la hauteur de sa fortune et de sa morgue.

Or, ce rôle majeur n'apparaît pratiquement pas dans l'historiographie guadeloupéenne. Sans doute quelques chercheurs ont-ils eu plus ou moins conscience de l'importance du personnage<sup>2</sup>, mais sans davantage s'y attarder, sans chercher à savoir qui il était exactement, ce qu'avaient été sa vie et son œuvre, ni pourquoi il combattit Légitimus avec tant d'acharnement. Tout se passe comme s'il avait pratiquement disparu de la mémoire collective guadeloupéenne. Il y aurait sans doute à s'interroger sur les causes de cette situation. Est-ce parce que E. Souques symbolise tout ce contre quoi lutta Légitimus, un passé de misère et d'oppression que les Guadeloupéens de la fin du xx<sup>e</sup> siècle préféreraient oublier ? Ou parce qu'il est pratiquement le dernier représentant d'envergure d'une classe sociale de « battus de l'histoire », celle des usiniers blancs créoles guadeloupéens, virtuellement éliminée de la scène politique et économique locale dès avant la Première Guerre mondiale ? Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux qu'un tel personnage mérite une étude.

Sans doute peut-il sembler paradoxal, dans un colloque consacré à Légitimus, de présenter une communication sur son principal adversaire. Tout, en effet, oppose ces deux hommes, tant pour ce qui concerne leurs origines que leurs choix idéologiques et leur engagement politique. L'un est blanc, l'autre noir ; l'un est fils de planteur esclavagiste, l'autre fils d'esclave ; l'un est monarchiste, l'autre républicain ; l'un est réactionnaire, l'autre progressiste ; l'un, enfin, est le porte-parole et le représentant le plus éminent de la caste des propriétaires d'usines, l'autre celui de immense foule des « damnés de la terre » qui survivent misérablement sur les habitations de ces mêmes usines.

Et pourtant, tout incite à les rapprocher, à les situer l'un par rapport à l'autre, parce que, au cours de la décennie 1890, au plus fort de leur affrontement, chacun d'eux constitue la justification de l'action de l'autre, son « titre de gloire » en quelque sorte. Que, n'étant rien et n'ayant rien, Légitimus ose s'attaquer à Souques, qu'il réussisse à le déstabiliser et à remettre en cause une domination jusque là incontestée, en dit long sur son courage, son intelligence et son habileté politique. Et inversement, que Souques parvienne, d'abord à contenir les assauts d'un tel adversaire, puis finalement à le neutraliser, en dit tout aussi long sur sa puissance, son intelligence et son habileté politique. Ces deux hommes sont des personnages hors du commun, des « bêtes politiques », qui se valorisent mutuellement par l'acharnement même qu'ils mettent à se combattre.

---

2. Outre les auteurs cités à la note précédente, c'est tout particulièrement le cas de A. Buffon, *Monnaie et crédit en économie coloniale. Contribution à l'histoire économique de la Guadeloupe, 1635-1919*, Basse-Terre, Sté d'Histoire de la Gpe, 1979, p. 245-331, *passim*. Par contre, deux ouvrages importants sur l'histoire de la Guadeloupe à l'époque de Souques négligent presque entièrement celui-ci et ne citent pratiquement pas son nom : J. Fallope, *La Guadeloupe entre 1848 et 1900. Contribution à une étude sur les conséquences de l'Emancipation et les crises de la fin du siècle*, thèse d'Histoire, Paris I, 1971, 313 p. dact. ; J. Adelaïde-Merlande, « Troubles sociaux en Guadeloupe à la fin du xix<sup>e</sup> siècle et au début du xx<sup>e</sup> siècle, 1895-1910 », *Cahiers du CERAG*, n° 31, 1975, 119 p.

L'un ne s'explique pas sans l'autre, ne s'apprécie pas sans référence à l'autre. C'est dire que, malgré les apparences, Ernest Souques se situe au cœur même du sujet de ce colloque.

Dans une première partie, nous retracerons les grandes lignes de sa vie ; puis, dans un second temps, nous présenterons les principaux aspects de son œuvre ; enfin, la troisième partie sera consacrée à l'analyse des traits dominants de sa personnalité.

## I. LA VIE D'ERNEST SOUQUES : UN INDUSTRIEL COLONIAL

### 1. *L'ascension vers la gloire d'un jeune homme entreprenant et ambitieux (1831-1869)*

Ernest, Joseph, Léon, Audibert Souques est un Blanc créole<sup>3</sup>, né à l'Anse-Bertrand le 18 avril 1831, d'une famille originaire de Saint-Gaudens (Hautes-Pyrénées) et installée en Guadeloupe, semble-t-il au cours de la décennie 1820<sup>4</sup>. Il est le troisième des onze enfants du Dr Armand Souques<sup>5</sup>, un médecin reconverti à l'industrie sucrière par l'achat de l'habitation-sucrerie Beauport, en 1836<sup>6</sup>.

C'est alors le moment où débute la crise du mode traditionnel de fabrication du sucre, celui dit « du père Labat », en usage aux Antilles depuis le début de la colonisation, et, plus largement, la crise de l'ensemble du système esclavagiste. Avec leurs moulins à eau ou à vent et leur pro-

---

3. L'était-il d'ailleurs tout à fait ? A plusieurs reprises au cours des grands affrontements politiques de la fin du siècle, ses adversaires radicaux du parti « réachiste », eux-mêmes mulâtres, écrivent ou laissent entendre qu'E. Souques est un « kalmanquiou », un Blanc pas tout à fait blanc, un métis honteux ; *La Vérité*, 21 mai, 18 juin, 2 et 23 juillet 1899. Un peu plus tard, faisant allusion à ses origines, ce même journal lui conseille de ne pas trop agiter les problèmes de races : « C'est votre devoir à vous, M. Souques,  *fils de notre ancien congénère de Port-Louis* » (souligné par nous) ; *ibid.*, 18 janvier 1903. De même, dans *ibid.*, 11 février 1906, il est qualifié de « mulâtre révolté contre son origine ». Au vrai, ce petit problème médiocre n'a strictement aucune importance pour notre propos, mais il est profondément révélateur des obsessions et des névroses d'une société coloniale minée par le racisme.

4. D'une façon générale, les éléments proprement biographiques sur la vie d'E. Souques sont extrêmement rares. Nous avons vainement cherché, dans les archives des différentes administrations qui auraient pu constituer un dossier sur lui, un ensemble de documents le concernant. Même les Renseignements Généraux, pourtant habituellement plus curieux, ne semblent pas l'avoir fait, alors qu'il fit 45 séjours en France, qu'il fut en son temps l'homme le plus important de la Guadeloupe et qu'il était un adversaire acharné de la République ; en tout cas, il n'y a aucun dossier à son nom dans les Archives de la Préfecture de Police, à Paris. D'autre part, à sa mort, les journaux guadeloupéens demeurèrent singulièrement discrets, se limitant à une brève notice nécrologique et à des considérations très générales sur l'importance de son œuvre et de son rôle dans la vie guadeloupéenne pendant près d'un demi siècle. Seuls deux articles nous apportent quelques renseignements sur sa vie, l'un d'une demie colonne dans le *Courrier de la Guadeloupe*, 13 février 1908 (le propre journal de Souques, il est vrai), l'autre plus complet (3 pages) dans *Guadeloupe Littéraire*, 2 février 1908 ; nous remercions J.P. Hervieu de nous avoir communiqué cette dernière référence.

5. Sur tout ce qui concerne la généalogie de la famille Souques, voir H. Voillaume, « La famille Ruillier et ses alliés. Douze générations en Guadeloupe », *Généalogie et Histoire de la Caraïbe*, n° spécial Filiations 1, sept. 1990, p. 116-118.

6. Archives Départementales de la Guadeloupe, Fonds de la Conservation des hypothèques de Pointe-à-Pitre, registres des transcriptions des actes de mutation de propriété (en abrégé : ADG, Hyp.PAP, transcriptions), vol. 33, n° 2. Histoire de la propriété de cette habitation dans Centre des Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (en abrégé : CAOM), Notaires Gpe, minutes Thionville, 1<sup>er</sup> acte du 30 décembre 1864.

duction presque entièrement manuelle, les vieilles habitations-sucreries coloniales, par ailleurs de plus en plus menacées par la lutte croissante des esclaves pour leur liberté, ne peuvent pas résister à la concurrence du sucre de betterave, produit à des coûts très inférieurs en France même par des usines modernes mécanisées. Elles sont donc menacées d'élimination, et, avec elles, l'ensemble de la classe des planteurs aux Antilles<sup>7</sup>.

Très vite, le Dr Souques réalise que, pour survivre, il doit, lui aussi, impérativement adopter le progrès technique et moderniser sa fabrication. Dès 1843, il installe un moulin à vapeur à Beauport<sup>8</sup>. Puis, au cours des années suivant l'abolition de l'esclavage, il fait la preuve de ses capacités de gestionnaire en parvenant, non seulement à éviter la faillite, mais même à poursuivre sa politique de modernisation et de développement de l'habitation familiale, pour en faire l'une des plus importantes de la Guadeloupe<sup>9</sup>.

Mais déjà, le Dr Souques envisage de passer au stade supérieur de la modernisation, celui de la construction d'une grande usine centrale, utilisant les procédés de fabrication les plus modernes en usage dans l'industrie sucrière métropolitaine et manipulant les cannes de plusieurs habitations environnantes. Le projet de créer un tel établissement à Beauport est définitivement arrêté dès le milieu de la décennie 1850<sup>10</sup>, et seul le manque de moyens financiers empêche de le mettre à exécution. Il lui faudra pour cela attendre encore quelques années la création d'un organisme *ad hoc* de financement, le Crédit Colonial, fondé en 1860<sup>11</sup>.

Tel est donc le milieu familial dans lequel Ernest Souques passe sa jeunesse, un milieu intellectuellement réceptif, ouvert au progrès technique et à l'idée de modernisation de l'industrie sucrière. Il est probable que l'exemple paternel exerce alors sur lui une profonde influence et jouera plus tard un rôle décisif dans son engagement en faveur d'une industrialisation totale de la production guadeloupéenne.

Vers le début de la décennie 1850, son père l'envoie en France pour y acquérir une formation. Il y reste plusieurs années. Cette période de sa vie est très mal connue, E. Souques ayant toujours, par la suite, entretenu un certain mystère à ce sujet<sup>12</sup>. Il semble qu'il fasse d'abord des études

---

7. Sur tout ceci, Ch. Schnakenbourg, *Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, t. I, *La crise du système esclavagiste, 1835-1847*, Paris, L'Harmattan, 1980, 254 p.

8. CAOM, Fonds Guadeloupe (en abrégé : CAOM, Gpe), carton 149, dossier 974, lettre de Paul Daubrée au ministre de la Marine, 12 août 1845.

9. En 1860, à la veille de la construction de l'usine, Beauport est la huitième habitation-sucrerie de l'île par l'importance de sa production, avec 175 tonnes ; la production moyenne de l'ensemble des habitations-sucreries de la Guadeloupe n'est alors que de 76 tonnes. D'après le tableau publié dans *Gazette Officielle de la Guadeloupe*, 1<sup>er</sup> février 1861 (en abrégé : *GO Gpe*).

10. *Ibid.*, 5 février 1856, bulletin agricole ; *La France d'outre-mer*, 13 janvier 1857, article sur les usines de la Guadeloupe (coupure conservée dans CAOM, Gpe, c. 149 d. 974)

11. Créé en 1860 et transformé trois ans plus tard en Crédit Foncier Colonial, le Crédit Colonial a exactement pour objet d'accorder aux propriétaires des vieilles colonies des prêts à long terme destinés « à la construction de sucreries... ou au renouvellement et à l'amélioration de l'outillage des sucreries actuellement existantes ». Voir sur ce point les développements définitifs de A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 234-255.

12. *Guadeloupe Littéraire*, 2 février 1908, notice nécrologique.

de droit<sup>13</sup>, puis il exerce une charge d'agent de change à Toulouse<sup>14</sup>, et enfin il effectue un stage dans les usines du grand constructeur de biens d'équipement Jean-François Cail, à Paris, pour y apprendre la mécanique et la technologie sucrière.

C'est là le grand tournant de sa vie. Cail, qui cherche alors à se réimplanter sur le marché antillais de la construction des usines centrales<sup>15</sup>, voit vite tout l'intérêt qu'il y aurait pour lui à faire de ce jeune Créole intelligent et dynamique la tête de pont et l'élément moteur de sa pénétration industrielle en Guadeloupe<sup>16</sup>. Les premières relations d'affaires entre les deux hommes se nouent en 1860. A l'annonce de la création du Crédit Colonial, le Dr Souques charge son fils Ernest, alors encore en France, de conduire une double négociation, l'une avec le nouvel établissement financier pour obtenir un prêt, l'autre avec Cail pour la construction et l'équipement de l'usine qu'il envisage depuis plusieurs années de construire à Beauport. E. Souques s'acquitte avec succès de cette double mission<sup>17</sup>, et l'usine allume ses feux pour la première fois en février 1863<sup>18</sup>.

Mais il apparaît vite que le Dr Souques a surestimé ses forces dans cette affaire. Malgré les avances de Cail, l'usine se trouve dans une situation financière catastrophique et a besoin d'une injection supplémentaire de capitaux pour compléter son outillage. Ernest Souques, rentré entre-temps en Guadeloupe, repart donc pour France, afin d'y négocier avec Cail l'octroi de nouvelles avances et un engagement supplémentaire de celui-ci dans l'entreprise<sup>19</sup>. A nouveau, ces négociations sont couronnées de succès ; Cail accepte de convertir une partie de ses créances en participation et, à la fin de 1864, s'associe avec les Souques au sein de la So-

---

13. *Ibid.*, id°. D'après cette notice, il était même licencié en droit, mais l'article ne rapporte que des « on dit ». Il faut toutefois noter que ses interventions au Conseil général dénotent une très solide culture juridique, ce qui rend parfaitement plausibles ces rumeurs ; voir par exemple sa remarquable et excellemment argumentée intervention contre l'établissement d'un droit différentiel de sortie sur les sucres turbinés, dans *Conseil général de la Guadeloupe*, Session ordinaire de 1880, p. 359-389 (En abrégé : *CG Gpe*, SO... ou SE s'il s'agit d'une session extraordinaire).

14. *Guadeloupe Littéraire*, 2 février 1908 ; ici aussi, l'article ne peut faire état que de rumeurs, mais il est fait allusion par deux fois à cette activité du jeune Souques dans *La Vérité*, 24 avril 1892 et 18 janvier 1903.

15. Il y avait déjà fait une première percée en 1843-45, en installant cinq usines en Guadeloupe et une à la Martinique ; Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 217-220. Mais la dépression post-abolitionniste avait ensuite complètement arrêté le mouvement de construction des usines modernes dans les deux îles.

16. « Le 19 mars 1861, je revenais de France, envoyé par M. Cail pour transformer l'outillage industriel de ce pays. Il m'avait fait l'honneur de me croire assez de courage, d'énergie, d'activité et d'intelligence pour mener cette œuvre à bonne fin » ; *CG Gpe*, SE mai 1897, p. 63.

17. CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 8 juin 1861, prêt de 550 000 F du Crédit Colonial au Dr Souques. *Ibid.*, le même, 28 octobre 1862, ouverture d'un crédit de même montant par Cail au Dr Souques. *Ibid.*, le même, 10 juin 1871 ; cet acte retrace toute la genèse de la construction de l'usine Beauport, ainsi que l'historique des relations entre les Souques et Cail au début de la décennie 1860.

18. *GO Gpe*, 27 mars 1863, bulletin agricole.

19. CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 10 juin 1871.

ciété de la Sucrierie Beauport (Souques, Cail & C<sup>ie</sup>), dont Ernest est le gérant<sup>20</sup>.

Cet accord marque le véritable point de départ de l'ascension industrielle et sociale d'Ernest Souques. Quand il revient en Guadeloupe, en 1861, il n'est encore, au fond, qu'un fils de planteur parmi quelques centaines d'autres ; en dehors des membres de sa famille, qui donc le connaît dans l'île ? Mais trois ans plus tard, son association avec Cail le consacre publiquement comme l'allié privilégié de celui-ci, ce qui, en cette époque de multiplication des usines centrales<sup>21</sup>, en fait brusquement l'une des principales personnalités de la vie économique locale. On le voit bien quelques années plus tard, à l'occasion du débat sur le choix de l'emplacement de la future grande usine à construire dans la région pointoise. Depuis le début de la décennie 1860 que l'idée d'une telle construction était dans l'air, les partisans des Abymes et ceux de Baie-Mahault s'affrontaient sans parvenir à se départager. C'est alors qu'intervient E. Souques, en proposant d'établir cette usine à Pointe-à-Pitre même, au lieu dit d'Arboussier, sur le port, afin de réduire les frais de transport, tant pour ce qui concerne l'approvisionnement en canne que l'expédition de la production<sup>22</sup>. Très favorablement reçue en Guadeloupe<sup>23</sup>, cette proposition met immédiatement fin à la discussion, parce qu'on sait bien, alors, qu'elle s'appuie sur toute la puissance industrielle et financière de Cail<sup>24</sup>, et que, contre celui-ci, plus aucun autre projet d'établissement d'une usine centrale dans les environs de la ville n'a la moindre chance de réussite<sup>25</sup>.

La création de Darboussier est le second temps fort de la collaboration entre Souques et Cail. Les deux hommes sont cofondateurs de la société devant construire et exploiter l'usine, la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre (E. Souques & C<sup>ie</sup>). C'est une commandite par actions au capital de 2 400 000 francs, divisé en 4 800 actions de 500 francs chacune. Elle est définitivement constituée à la fin de 1867<sup>26</sup>. Ernest Souques en est le gérant statutaire, seul commandité et responsable des dettes sociales sur son patrimoine propre, ce qui explique que, conformé-

---

20. *Ibid.*, le même, deux actes du 30 décembre 1864. Il s'agit d'une société en nom collectif au capital de 1 500 000 F ; Cail détient 60 % des parts, par conversion d'une partie de ses créances (900 000 F sur 1 417 000), et les Souques 40 %, par apport de l'usine. Ces derniers demeurent seuls responsables du remboursement du prêt du Crédit Colonial ainsi que de celui du surplus de ses avances à Cail.

21. Le nombre d'usines modernes en activité en Guadeloupe passe de 5 en 1860 à 10 en 1865, 16 en 1870, 20 en 1880 et 22 en 1884. D'après diverses sources dont il serait trop long de donner ici les références complètes.

22. Lettre publiée dans *Le Commercial de la Pointe-à-Pitre* (en abrégé : *Commercial*), 28 mai 1866. Cette lettre n'est pas signée, mais d'après l'érudite local Jules Ballet, contemporain de l'événement, c'est bien E. Souques qui en est l'auteur ; ADG, Manuscrits de Jules Ballet, t IV, p. 205-208 (en abrégé : Mss J. Ballet).

23. *Commercial*, 9 juin 1866, 28 septembre et 9 octobre 1867.

24. Lire entre les lignes le discours du maire de Pointe-à-Pitre à l'occasion de l'inauguration de Darboussier, dans *GO Gpe*, 9 avril 1869.

25. A preuve, l'échec de la tentative de constitution, à Paris, d'une Société Sucrière de la Grande-Terre, pour la construction d'une usine aux Abymes, bien que, parmi les fondateurs, on trouve notamment un ancien maire de Pointe-à-Pitre et un ancien collaborateur de Cail, et que 90 % du capital aient déjà été souscrits en métropole ; un avis est publié dans *Commercial*, 27 mars 1867, pour la souscription en Guadeloupe des 10 % restant, mais il est clair que cette tentative avorte puisqu'on n'en entend plus parler par la suite.

26. Le 25 septembre, Souques et Cail rédigent le projet de statuts, qui est reçu par Me Amy, le notaire de Cail à Paris ; exemplaire imprimé à la Bibliothèque Nationale.(en abrégé :

ment aux dispositions de la toute récente loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions, son nom apparaisse dans la raison sociale. Cail et lui en sont, naturellement, les principaux actionnaires et détiennent un contrôle sans partage du capital<sup>27</sup>. Darboussier est inaugurée en grande pompe le 4 avril 1869<sup>28</sup> ; elle est de très loin la première usine des Antilles françaises<sup>29</sup>.

A ce moment là, Ernest Souques est à l'apogée de sa gloire. A même pas quarante ans, il dirige les deux plus grosses usines de la Guadeloupe, la presse locale l'encense<sup>30</sup>, ses actionnaires lui votent des félicitations par acclamations<sup>31</sup>, les plus hautes autorités de l'île lui tressent des couronnes<sup>32</sup>, enfin il bénéficie du soutien sans faille de l'un des principaux industriels métropolitains de son temps. Paradoxalement, c'est peut-être là que se situe sa faiblesse. L'extraordinaire ascension industrielle et sociale qu'il a connue depuis son retour en Guadeloupe, en 1861, est sans aucun doute due à ses qualités personnelles, certes, mais aussi et surtout à l'appui constant de Cail. Que se passerait-il si, pour une raison quelconque, cet appui venait à lui faire défaut ?

## 2. Les difficultés de l'homme mûr (1870-1893)

Compte tenu de ce qui précède, il n'est pas étonnant de constater que la disparition de J.F. Cail, le 22 mai 1871, ouvre pour E. Souques l'ère des difficultés. L'industriel laisse derrière lui une fortune de 42 millions<sup>33</sup>, mais la liquidation de ses affaires s'avère difficile et apporte à sa veuve et à ses enfants de vives déceptions. Il apparaît en effet que Cail s'était beaucoup trop immobilisé dans les affaires sucrières en général<sup>34</sup>, et particulièrement dans des usines coloniales d'une rentabilité douteuse ; la situation financière de la plupart de ces sociétés, particulièrement celles

---

BN), 4° Wz 3633. En novembre, appel public à l'épargne est fait dans les principaux journaux en France et en Guadeloupe pour les actions restant à souscrire ; *GO Gpe*, 15 novembre 1867 ; *Commercial*, 9 et 23 novembre 1867. Enfin, les deux AG constitutives se tiennent à Pointe-à-Pitre les 4 et 11 décembre 1867 ; P.V. dans CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 8 janvier 1868.

27. Ils possèdent respectivement 1919 et 400 actions et peuvent en outre compter sur un paquet de 303 titres appartenant à des proches de Cail, membres de sa famille et collaborateurs immédiats. Au total, ils contrôlent directement ou indirectement 54,6 % du capital. A côté, il ne semble pas exister d'autre groupe organisé d'actionnaires susceptible d'exercer une influence sur la gestion (pas de minorité de blocage). Voir la liste des actionnaires et la répartition du capital entre eux dans *ibid.*, id°, déclaration notariée de souscription et de versement.

28. Avec bénédiction et discours du curé de Pointe-à-Pitre, du maire et du directeur de l'Intérieur, représentant le gouverneur ; *GO Gpe*, 9 avril 1869.

29. Avec une capacité initiale de broyage de 60 000 tonnes de canne par campagne, portée à 75 000 tonnes en 1873 puis à 100 000 tonnes à la fin de la décennie 1870. Rapports annuels du gérant aux AG correspondantes.

30. *Commercial*, 28 septembre et 9 octobre 1867.

31. AG de la CSPAP du 31 décembre 1868 ; CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 14 janvier 1869.

32. Voir les différents discours prononcés à l'occasion de l'inauguration de Darboussier ; *GO Gpe*, 9 avril 1869.

33. J. Fierain, *Les raffineries de sucre des ports en France (xix<sup>e</sup>-début du xx<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat ès Lettres, Nantes, 1974, p. 406.

34. En 1883, douze ans après sa mort, plus de 10 millions de F restaient encore investis dans des sucreries, en actions, obligations et comptes courants ; *ibid.*, p. 473, note 12.



travaillant en Guadeloupe, est difficile<sup>35</sup>. Ses héritiers ne parviennent donc pas à revendre les actions des très nombreuses entreprises sucrières dans lesquelles il était intéressé et doivent donc, dans un premier temps, poursuivre leur collaboration avec elles<sup>36</sup>.

Mais en même temps, les Cail mettent en œuvre une politique de désengagement progressif hors de l'industrie sucrière guadeloupéenne. En 1875-76, les difficultés croissantes que connaissent Gentilly et Beauport les conduisent à restructurer leurs intérêts dans ces deux usines. Ils font apport de l'ensemble de leurs participations et créances sur celles-ci à deux SA, les Sociétés Sucrières de Sainte-Anne et du Port-Louis, dans lesquelles ils demeurent toutefois majoritaires<sup>37</sup>. E. Souques y détient des positions importantes<sup>38</sup>, mais il est clair, désormais, qu'il ne peut plus compter sur l'appui financier de la famille Cail. Puis, en 1881, la conjoncture industrielle métropolitaine très déprimée et les médiocres capacités de gestionnaire d'Alfred Cail, qui avait succédé à son père à la tête des affaires familiales, conduisent la nouvelle Société Cail & C<sup>ie</sup> à une grave crise, qu'elle ne parvient à surmonter qu'en se transformant en SA et en passant dans l'orbite de Paribas<sup>39</sup>. Dès lors la famille est obligée de se dégager en catastrophe de l'ensemble de ses investissements guadeloupéens. C'est E. Souques qui les reprend en totalité, directement ou indirectement. En 1882, la CSPAP emprunte 2 millions au CFC pour rembourser sa dette envers les Cail<sup>40</sup>. L'année suivante, E. Souques leur rachète Bellevue<sup>41</sup>, ainsi que la majorité des actions qu'ils détenaient encore dans Darboussier<sup>42</sup>. Puis, entre 1885 et 1889, il reprend la totalité de leur participation dans les Sociétés Sucrières de Sainte-Anne et du

---

35. En 1874, le montant total des créances des Cail sur Darboussier atteint déjà 3 214 000 F ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 mai 1875, rapport du gérant à l'AG de la CSPAP du 30 mars 1875. A Gentilly, une autre usine dans laquelle Cail s'était également beaucoup engagé, il est de 650 000 F en 1875 ; *ibid.*, le même, 14 juin 1875. A Beauport, il représente 2 300 000 F en 1875-76 ; voir note 54, *infra*.

36. J. Fierain, *Raffineries*, p. 406.

37. Les deux projets de statuts, rigoureusement identiques sauf pour ce qui concerne les apports, sont rédigés en octobre 1875 ; les AG constitutives se tiennent les mêmes jours, les 15 novembre et 5 décembre 1876 ; les deux sociétés ont le même siège social, 9, place de la Bourse, à Paris, le même président, Louis Cheilus, l'ancien bras droit de Cail, et le même Conseil d'administration ; évidemment, c'est le même jour que E. Souques dépose chez le même notaire les pièces relatives à la création de ces deux sociétés ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 2 actes du 13 août 1877.

38. Il est administrateur des deux sociétés et directeur général de Beauport.

39. R. Proust, *Un constructeur-mécanicien : Jean-François Cail (1804-1871)*, Chef-Boutonne, Impr. Chasseray-Monconté, 1955, p. 15 ; H. Collas, *La Banque de Paris et des Pays-Bas et les émissions d'emprunts publics et privés*, Dijon, L. Marchal, 1908, p. 147.

40. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 15 avril 1882, AG du 31 mars 1882 ; *ibid.*, le même, 10 et 18 juillet 1882, contrat de prêt.

41. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 458, n° 33. Cail avait acheté cette usine en 1869 à la Société des Usines Centrales de la Guadeloupe, en liquidation ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 10 juillet 1889, établissement de propriété.

42. Rappelons qu'au moment de la fondation de la CSPAP, en 1867, J.F. Cail détenait 1 919 actions et E. Souques 400. En 1872, ce dernier est passé à 500 actions et les héritiers Cail à 1 438, chiffre qui tombe à 1 195 l'année suivante, puis demeure inchangé jusqu'en 1881, pendant que Souques accroît sa participation à 524 actions. En 1882 et 1883, les Cail n'ont plus que 850 actions, puis ils disparaissent définitivement de la liste des actionnaires à partir de 1884. Pendant ce temps, la part de Souques passe à 548 actions en 1883 et 1 192 en 1884. Il est évident que cette brusque augmentation provient du rachat d'environ 650 actions aux Cail. Le reste de la participation de ceux-ci semble avoir été repris par l'une des sœurs d'Ernest

Port-Louis, qui sont mises en liquidation<sup>43</sup>. Gentilly est revendue aux frères Dubos<sup>44</sup> ; quant à Beauport, elle est fusionnée avec Bellevue, qui est alors fermée, puis E. Souques fait apport de l'ensemble du domaine à une nouvelle société, dont il est l'actionnaire majoritaire et PDG, la SA des Sucreries du Port-Louis<sup>45</sup>.

En apparence, E. Souques a donc bien surmonté les conséquences de la mort de Cail. Il poursuit même son ascension industrielle au cours des années suivant celle-ci ; il renforce ses positions à Beauport et Darboussier, influence la gestion de Gentilly, achète Bellevue et reprend même Clugny en location-gérance à partir de 1882<sup>46</sup>. Au début de la décennie 1880, ces cinq usines possèdent près de 10 000 ha<sup>47</sup>, soit 17 % de la superficie de la Grande-Terre, et produisent 17 000 tonnes de sucre, fournissant ainsi près de la moitié de la production des usines de cette même île et le tiers de la production guadeloupéenne totale<sup>48</sup>. Ernest Souques est alors à l'apogée de sa puissance industrielle. Une dizaine d'années plus tard, ses adversaires l'accuseront même d'avoir voulu monopoliser toute l'industrie sucrière de la Grande-Terre<sup>49</sup>.

Si tel est le cas, cette tentative est très vite stoppée par la grande crise sucrière mondiale qui éclate en 1884. Dès l'année suivante, le CFC fait

---

Souques, Lydie (50 actions), ainsi que par les deux principaux collaborateurs de celui-ci, Eugène et Fernand Monroux (80 à 150 actions selon les années, dont les noms apparaissent pour la première fois dans la liste des actionnaires de Darboussier en 1882 et 1883. Sur tout ceci, voir P.V. des AG de la CSPAP, conservés dans les minutes des notaires Thionville (1867-1872) et L. Guilliod (à partir de 1873).

43. Nous ne savons pas à quel moment exactement s'effectue ce rachat. *En 1885*, la liquidation J.F. Cail & Cie détient 2 420 actions sur 2 600 à Gentilly et 6 620 sur 7 800 à Beauport, et E. Souques 20 dans chacune de ces deux usines ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 2 actes du 21 janvier 1887, P. V. des deux AG des Stés Sucrrières de Sainte-Anne et du Port-Louis, tenues le même jour 31 août 1885. *En 1889*, la liquidation Cail a disparu de la liste des actionnaires de deux usines, et E. Souques possède désormais 2 410 actions à Gentilly et 6 610 à Beauport ; *ibid.*, le même, 2 x 2 actes des 14 mars et 11 avril 1890, P.V. des deux AG, tenues le même jour 6 novembre 1889, décidant la dissolution anticipée des deux sociétés.

44. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 512, n° 44, 10 avril 1890 ; E. Dubos était déjà directeur général de la Sté Sucrière de Sainte-Anne depuis la fondation de celle-ci, en 1875.

45. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars et 11 avril 1890, statuts et constitution de la société.

46. L'usine Clugny est créée en 1863 par le marquis de Rancougne, un métropolitain marié à une Créole guadeloupéenne. Mais celui-ci, qui n'a apparemment guère de ressources propres et dont les talents de gestionnaire sont de toute évidence très médiocres, ne cesse de s'endetter auprès du CFC, auquel il emprunte un total de 2 725 000 F en 6 contrats entre 1861 et 1880. Finalement, à la fin de 1881, ne pouvant plus rembourser le CFC et menacé d'expropriation, il donne son domaine en location à E. Souques ; CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 20 août 1861, 31 décembre 1863, 17 décembre 1867, et L. Guilliod, 7 mars 1874, 31 août 1876, 23 septembre 1880, 3 juillet 1882.

47. Exactement 9 628 ha en 1883, en incluant dans ce chiffre les habitations en location à long terme ; d'après les actes de vente et de location dans *ibid.*, minutes Thionville et L. Guilliod, et ADG, Hyp. PAP, transcriptions, dont il serait trop long de donner ici toutes les références (60 habitations en tout).

48. D'après le tableau de la production de sucre de la Guadeloupe en 1883, publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884. Le chiffre de la production guadeloupéenne totale inclut à la fois celle des usines et celle des dernières habitations-sucreries en activité ; par rapport au seul sucre d'usine, la part des cinq établissements ci-dessus est de 47 % en Grande-Terre et 41 % pour l'ensemble de la Guadeloupe.

exproprier Clugny et son locataire<sup>50</sup> ; puis, en 1890, avec la vente de Gentilly aux Dubos et la fermeture de Bellevue, E. Souques se trouve ramené sur ses positions de départ, à Beauport et Darboussier. Si tentative de monopolisation il y a eu, elle se termine donc par un échec.

Ces deux usines représentent encore, tout de même, le tiers environ de la production de sucre de la Guadeloupe<sup>51</sup>. Quelles que soient, par ailleurs, les vicissitudes de ses autres intérêts sucriers, qu'il n'a, de toutes façons, possédés que quelques années, E. Souques semble donc conserver les bases essentielles de sa puissance. Mais ces bases sont minées, en raison de la dégradation accélérée de leur situation financière dès les années 1870. L'endettement à long terme de Darboussier passe de 2 000 000 F en 1869<sup>52</sup> à 3 450 000 en 1881<sup>53</sup>. Nous sommes plus mal renseignés sur le niveau de celui de Beauport, mais il évolue dans le même sens, augmentant de 2 800 000 F au moins entre 1865 et 1876<sup>54</sup>, puis, à nouveau, de 1 542 000 de 1877 à 1880<sup>55</sup>.

L'explication de cette évolution très défavorable n'est pas à rechercher dans les conditions de l'exploitation industrielle, qui demeure largement bénéficiaire pendant toute la décennie 1870. A Darboussier, le bénéfice de fabrication passe de 907 000 F en 1871 à 1 809 000 en 1882, soit une moyenne de 904 000 F par an sur l'ensemble de la période<sup>56</sup> ; à Beauport,

---

49. *La Vérité*, 28 février-6 mars 1892, 1<sup>er</sup> janvier 1893, 29 septembre 1895, 20 septembre 1896, 13 novembre 1898 ; *CG Gpe*, S0 1894, p. 84, intervention Dorval.

50. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 476, n° 25.

51. En 1874, elles manipulent 37,6 % de toutes les cannes broyées par l'ensemble des usines (116 457 tonnes sur 309 289) ; *CG Gpe*, SE mai 1875, p. 30, rapport de la Commission de l'immigration et des usines. En 1883, 29,4 % (133 631 tonnes sur 453 441) ; tableau publié par R. Monnerot dans *Courrier de la Gpe*, 11 novembre 1884. Sur la moyenne des années 1889-93, 33,2 % (144 622 tonnes sur 435 779) ; tableau établi par le Syndicat des producteurs de sucre de la Guadeloupe et reproduit dans ADG, Mss J. Ballet, t. IX, p. 13.

52. Montant du dépassement initial de capital et de l'emprunt obligatoire émis par la CSPAP pour le couvrir ; voir *infra*, notes 61, 62 et 63.

53. Archives de la Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre, Paris (en abrégé : Arch. SIAPAP), dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 2, lettre de E. Souques au directeur du CFC, 24 septembre 1882, en réponse à une demande de renseignements de celui-ci sur la situation financière de la CSPAP.

54. Soit pendant toute la durée de la Société de la Sucrierie Beauport, créée en 1864 entre J.F. Cail et la famille Souques. Ce chiffre n'inclut que les seules avances de Cail, puis de ses héritiers, à la société, indépendamment des autres dettes de celle-ci, sur lesquelles nous ne sommes pas renseignés. Cette somme de 2 800 000 F nous est révélée, d'une part, par l'art. 5 des statuts de la Société Sucrière du Port-Louis, en cours de constitution, par lequel les héritiers Cail font remise à celle-ci d'une somme de 1 500 000 F, à prendre sur le total de leurs créances sur la Société Beauport ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 13 août 1877. Et d'autre part, pour les 1 300 000 F restant, lors de l'AG de la SSPL du 31 octobre 1879 ; BN, Imprimés, 4<sup>e</sup> Wz 3800.

55. Pour accroître ses moyens financiers et éteindre les anciennes dettes héritées de l'ex-Société de la Sucrierie Beauport, la Société Sucrière du Port-Louis décide, lors de ses deux AG des 31 janvier 1878 et 31 octobre 1879, d'émettre deux séries d'obligations de 450 F, de 7 500 et 3 250 titres respectivement. Bien que la totalité de deux séries figure au bilan, seules 6 316 obligations de la première série ont été réellement placées jusqu'à la fin de l'exercice 1880, dernier pour lequel nous possédons le rapport du Conseil d'administration et le bilan, et aucune de la seconde. Il en résulte que la société a effectivement emprunté 2 842 200 F, dont 1 300 000 F ont été employés à rembourser l'ancienne créance de la famille Cail sur la Société Beauport. *Ibid.*, id<sup>o</sup>.

56. Rapports annuels du gérant à l'AG de la CSPAP ; CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville et L. Guilliod. Le résultat de la première campagne, en 1869, n'est que de 109 000 F,

il est de 316 000 F par an sur la moyenne des trois exercices 1878 à 1880<sup>57</sup>. La cause essentielle de la dégradation de la situation financière des deux usines réside dans leur engagement croissant dans la culture de la canne<sup>58</sup> et la formation par elles d'un domaine foncier propre<sup>59</sup>, dont l'exploitation, structurellement déficitaire<sup>60</sup>, pèse lourdement sur les résultats. A ceci s'ajoutent, pour ce qui concerne plus particulièrement Darboussier, les effets désastreux d'un dépassement initial de capital de près de 2 000 000 F<sup>61</sup>, sans doute voulu par Cail au moment de la création de l'usine<sup>62</sup>

---

en raison de l'ouverture tardive de l'usine et du manque de canne ; celui de 1870 n'est pas connu.

57. Les seuls rapports à l'AG de la SSPL qui nous soient parvenus ; BN, Imprimés, 4° Wz 3800.

58. Dès la décennie 1860, en effet, les propriétaires des habitations fournissant leur matière première aux usines n'ont plus aucun moyen propre de poursuivre leur exploitation, pratiquement ruinés par la lente baisse du prix de la canne et par divers accidents climatiques. E. Souques est donc amené à leur consentir des avances pour éviter qu'ils abandonnent leurs cultures et que leurs habitations retournent à la friche, car, sous peine de manquer de matière première et voir alors apparaître des pertes industrielles, il lui faudrait de toutes façons racheter ces propriétés et consacrer ensuite beaucoup d'argent à les remettre en état de produire. Voir sur cette évolution le rapport du gérant aux AG de la CSPAP des 30 mars 1875, 30 mars 1880, 30 mars 1881 (CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 mai 1875, 28 mai 1880, 31 mai 1881) ; ainsi que celui des commissaires aux comptes à l'AG de la SSPL du 20 octobre 1881 (BN, Imprimés, 4° Wz 3800). Le montant total de ces avances s'accroît très rapidement. A Darboussier, il passe de 532 000 F en 1869 à 4 510 000 en 1880 ; à Beauport, il représente 3 010 000 F par an sur la moyenne des trois campagnes 1878 à 1880. Ce qui pose alors aux usines un énorme problème de financement de ces avances, pour lesquelles elles doivent emprunter à leur banquier-commissionnaire et payer des agios élevés.

59. Très vite, E. Souques réalise qu'il n'est plus possible de continuer encore dans la voie des avances aux fournisseurs et que les créances théoriques qu'il détient sur eux sont en fait irrécouvrables. Il fait donc saisir les habitations de ses débiteurs et s'engage dans la voie de l'intégration foncière. En 1883, le domaine foncier de Beauport s'étend sur 18 habitations et 3125 ha ; celui de Darboussier sur 22 habitations et 3 765 ha, et il fournit alors 61 % des cannes manipulées par l'usine. D'après diverses sources dont il serait trop long de donner ici les références complètes.

60. La perte annuelle moyenne d'exploitation des habitations propres de l'usine est de 219 000 F à Darboussier entre 1880 (pas de données avant) et 1883 ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 31 mai 1881, 15 avril 1882, 10 mai 1883, 27 mars 1884, rapports annuels du gérant aux AG correspondantes de la CSPAP. A Beauport, elle est de 89 000 F sur les deux campagnes 1879 et 1880 ; BN, Imprimés, 4° Wz 3800, AG de la SSPL des 15 octobre 1880 et 20 octobre 1881.

61. Rappelons que la CSPAP a été créée avec un capital de 2 400 000 F seulement, alors que l'acquisition des terrains, la construction des bâtiments, l'achat du matériel et l'établissement de la voie ferrée ont nécessité une dépense totale de 4 258 000 F ; CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 15 février 1870, rapport du gérant à l'AG du 27 décembre 1869.

mais dont il appartiendra ensuite à Souques de traîner seul le boulet pendant quinze ans<sup>63</sup>.

Le brutal déclenchement de la grande crise sucrière mondiale, en 1884<sup>64</sup>, met définitivement fin aux derniers espoirs que pouvait encore entretenir E. Souques de redresser la situation<sup>65</sup>. Le prix du sucre s'effondre<sup>66</sup> et le bénéfice de fabrication n'est plus suffisant pour permettre aux usines de faire face à toutes leurs obligations<sup>67</sup>. Dès la fin de la décennie 1880, E. Souques doit entrer dans l'engrenage catastrophique des dettes destinées à payer d'autres dettes. La CSPAP emprunte un mil-

---

62. Dès le début, on savait qu'un capital de 2 400 000 F serait insuffisant pour établir une usine de la taille de celle qui était projetée ; *ibid.*, le même, 14 janvier 1869, rapport du gérant à l'AG du 31 décembre 1868. Mais cette solution a été imposée par Cail, qui voulait prouver qu'il était possible « de créer une grosse usine avec un petit capital », tout en s'engageant à « lui donner tous les développements nécessaires au moyen de son crédit personnel » ; CAOM, Gpe, c. 211 d. 1289, note sur la situation active et passive de la CSPAP, renseignements fournis à la Banque de la Guadeloupe, 22 avril 1904.

63. Pour couvrir ce dépassement initial de capital, la CSPAP émet un emprunt obligataire, dont l'amortissement et le service de la dette pèseront ensuite sur les résultats jusqu'en 1887 ; CAOM, Notaires Gpe, minutes Thionville, 15 février 1870, AG du 27 décembre 1869.

64. Sur lequel voir le remarquable article de A. Buffon, « La crise sucrière de 1882-1886 à la Guadeloupe », *Revue Fse d'Hist. d'Outre-Mer*, t. LXXIV, 1987, p. 311-331. Sur un point, cependant, nous nous séparons radicalement de ses conclusions : il considère les trois moments de chute du prix du sucre de 1884-86, 1894-95 et 1901-02 comme trois crises distinctes, indépendantes entre elles, alors que, pour nous, il s'agit de trois phases successives d'une seule et même crise, d'origine et d'ampleur mondiales, qui s'étend sur une période de vingt ans, de 1884 à 1904.

65. En particulier au lendemain de la réalisation du prêt de 1882 du CFC, qui permet à la CSPAP de solder les créances Cail, échelonner le remboursement de ses autres dettes et diminuer considérablement ses frais financiers. Tout le P. V. de l'AG du 29 mars 1883 baigne dans un optimisme qui n'est pas de façade ; E. Souques, le Conseil de surveillance et l'ensemble des actionnaires espèrent manifestement que, grâce à ce prêt, la société va enfin pouvoir sortir définitivement des difficultés dans lesquelles elle se débat depuis bientôt quinze ans ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 10 mai 1883. Voir également la lettre de Souques au directeur du CFC du 24 septembre 1882, dans Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 2.

66. Le prix moyen de réalisation des sucres de toutes natures produits par Darboussier chute de 49,30 F par quintal en 1883 à 37,10 l'année suivante (soit une baisse de 25 %) et diminue ensuite jusqu'à 35,41 F en 1886. Rapports annuels correspondants du gérant à l'AG de la CSPAP.

67. A Darboussier, le résultat de fabrication tombe de 800 000 F en 1883 à 376 000 en 1884, remonte à 862 000 F en 1885 et chute enfin à 215 000 F en 1886 ; le résultat net se situe à 323 000, 3 000 et 288 000 F en 1883, 1884 et 1885 respectivement, puis plonge sur une perte de 580 000 F en 1886. *Ibid.*, *id.* Nous n'avons pas conservé les rapports de la SSPL relatifs à ces années de crise, mais il est probable qu'elles se sont terminées sur des pertes ;

lion au CFC en 1885<sup>68</sup>, puis, à nouveau, 300 000 F deux ans plus tard<sup>69</sup>, et la SSPL un million également en 1888<sup>70</sup>. Décisions probablement indispensables à court terme pour éviter un dépôt immédiat de bilan, mais extrêmement dangereuses à plus longue échéance, parce que liant complètement les deux usines pour des décennies ; désormais, quel que soit le prix du sucre, Beauport devra absolument, sous peine d'expropriation forcée, rembourser chaque année 100 000 F pendant trente ans, et Darboussier, compte tenu de son emprunt antérieur de 1882, 339 000 F pendant vingt ans. Dans l'immédiat, sans doute, la conjoncture relativement favorable des années 1888-1893<sup>71</sup> permet aux deux entreprises de faire face à ces charges sans trop de difficultés<sup>72</sup>, mais que les cours du sucre viennent à replonger et elles risquent fort de se trouver confrontées à de très gros problèmes.

### 3. *Le naufrage de la vieillesse (1894-1908)*

C'est bien ce qui se produit, effectivement, à partir de 1894. La seconde phase de la crise sucrière<sup>73</sup> engloutit Beauport dans un endettement monstrueux<sup>74</sup>. Créée pratiquement sans apport d'argent frais<sup>75</sup>, la SA des Sucreries du Port-Louis ne survit que grâce à de multiples expédients<sup>76</sup>, et surtout grâce au soutien plus ou moins forcé de la Banque de la Gua-

---

dès la fin des années 1870, le bénéfice net de Beauport est déjà très faible, 37 000 F seulement sur la moyenne des trois campagnes 1878 à 1880 ; BN, Imprimés, 4° Wz 3800.

68. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 20 février 1885.

69. *Ibid.*, le même, 28 septembre 1887.

70. *Ibid.*, le même, 16 février 1888.

71. Le prix moyen de réalisation des sucres de Darboussier passe de 35,41 F par quintal en 1886 à 50,63 en 1889, puis rechute autour des 38 F de 1890 à 1892 et remonte à nouveau à 48,40 F en 1893.

72. Le bénéfice net moyen de Darboussier est de 744 000 F par campagne de 1887 à 1893, contre une perte moyenne de 96 000 F de 1884 à 1886 ; c'est même en 1889 qu'est réalisé le plus fort bénéfice de toute l'histoire de la CSPAP, soit 1 364 000 F ; rapports annuels du gérant à l'AG. A Beauport, l'endettement à long terme de l'usine semble avoir diminué ; en 1890, il n'est plus « que » de 1 737 000 F ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars 1890, fondation de la SA Sucreries du Port-Louis.

73. Le prix moyen de réalisation des sucres de Darboussier tombe de 48,80 F par quintal en 1893 à 33,70 en 1894, 29,05 en 1895 et 30,48 en 1897.

74. Au moment de sa création, en 1890, la SA des Sucreries du Port-Louis était déjà chargée de 1 737 000 F de dettes, pour un capital social de 1 200 000 F ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars 1890. Huit ans plus tard, le passif net de la société se monte à 3 404 000 F ; Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations », chemise « Cie Sucrière Coloniale », situation financière de Beauport au 30 juin 1898. De 1895 à 1901, les pertes nettes cumulées de l'usine atteignent 1 891 000 F ; E. Souques, *Rapport présenté à la Chambre d'Agriculture de la Pointe-à-Pitre sur la situation économique de la Colonie...*, Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1901, p. 30.

75. Sur les 2 400 actions représentatives du capital, 2 320 sont des actions d'apport remises à E. Souques pour son apport des deux centres de Beauport et Bellevue ; ne restent donc à souscrire en numéraire que 80 actions, soit 40 000 F seulement pour faire le fonds de roulement ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 mars 1890. Quant aux 1 200 obligations créées par la société au moment de sa fondation, elles n'apportent pas non plus d'argent frais puisqu'elles sont intégralement remises à E. Souques en complément de rémunération de ses apports ; indication donnée dans *ibid.*, le même, 7 et 8 mai 1901.

76. Détaillés dans *ibid.*, id°. Essentiellement ne pas payer les dettes héritées de l'ancienne Société Sucrière du Port-Louis ni les obligations émises en 1890.

deloupe qui, malgré un arriéré croissant d'impayés<sup>77</sup>, ne cesse de lui accorder de nouveaux prêts sur récolte pendant toute cette période. Finalement, en 1901, après deux campagnes catastrophiques, la Banque, estimant « l'expérience... trop coûteuse pour être poursuivie », décide de mettre un terme à ce gâchis<sup>78</sup>. Dès lors, n'ayant plus aucun moyen de poursuivre l'exploitation, E. Souques est bien obligé de se retirer. La SA des Sucrieries du Port-Louis est dissoute<sup>79</sup>, et Beauport est expropriée à la requête du CFC et de la Banque de la Guadeloupe puis rachetée à bas prix par l'usiner blanc créole martiniquais Fernand Clerc<sup>80</sup>.

La situation n'est pas, pas encore, aussi grave à Darboussier, mais E. Souques y éprouve néanmoins de grosses difficultés, liées essentiellement à une utilisation insuffisante de la capacité de production<sup>81</sup> et au poids très lourd d'un domaine foncier de plus en plus étendu<sup>82</sup> et de plus en plus déficitaire<sup>83</sup>. Sur l'ensemble des sept exercices 1894 à 1900, la CSPAP réalise une perte cumulée totale de 280 000 F<sup>84</sup>; en conséquence, son endettement augmente fortement<sup>85</sup>. Mais E. Souques parvient encore à conserver plus ou moins la maîtrise de sa gestion; il réussit même à obtenir la consolidation et le rééchelonnement de ses dettes envers la Banque de la Guadeloupe, en 1896<sup>86</sup>, et le CFC, en 1901<sup>87</sup>, preuve de la confiance que lui témoignent toujours ses créanciers.

---

77. Au moins 1 000 000 F en 1895; *ibid.*, le même, 1<sup>er</sup> juin 1895, affectation hypothécaire de Beauport et ses habitations à la Banque. Et 1 581 000 F en 1901; *Banque de la Guadeloupe*, compte-rendu des opérations de l'exercice 1900-01.

78. *Ibid.*, *id.*<sup>o</sup>.

79. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 12 août 1901, P. V. de l'AG extraordinaire du 6 juillet 1901.

80. ADG, Hyp. PAP, transcriptions, vol. 586, n° 73, et vol. 588, n° 1, 27 août et 26 septembre 1901. En 1908, F. Clerc sera exproprié à son tour et l'ensemble du domaine repris par un groupe de capitaux bordelais rassemblés au sein de la SAUB.

81. A la fin des années 1880, la capacité de broyage de Darboussier se situe autour des 110 000 tonnes de canne par campagne. Or, une moyenne annuelle de 81 000 tonnes seulement est passée aux moulins de 1891 à 1900, en raison d'une succession de catastrophes naturelles et de l'apparition du borer; rapports annuels du gérant à l'AG du CSPAP.

82. 22 habitations et 3 765 ha en 1883; 34 habitations et 6 344 ha en 1893; 38 habitations et 8005 ha en 1900; 42 habitations et 8 588 ha en 1905. D'après diverses sources dont il serait trop long de donner ici le détail. La crise mène à la faillite les dernières habitations-adhérentes encore indépendantes, ruinées par l'effondrement du prix de la canne, qui diminue au même rythme que celui du sucre, et Darboussier, malgré ses difficultés croissantes, doit absolument les reprendre, sous peine de voir son tonnage de canne diminuer encore davantage et ses difficultés financières s'aggraver.

83. Perte annuelle moyenne d'exploitation des habitations de l'usine de 1884 à 1893 = 299 000 F; de 1894 à 1896 = 369 000 F. A partir de 1897, un changement de présentation comptable ne permet plus de connaître le résultat de l'exploitation agricole de la CSPAP, sauf pour 1900 où la perte est de 630 000 F. Mais de 1896 à 1905, le prix de revient annuel moyen de l'ensemble des cannes dans le compte de fabrication (produites sur le domaine propre de l'usine et achetées à des fournisseurs extérieurs) est de 19,77 F par tonne, contre 15,19 F seulement pour celles achetées à des fournisseurs extérieurs. Rapports annuels du gérant à l'AG.

84. Rapports annuels du gérant aux AG correspondantes; P. V. conservés dans les minutes du notaire L. Guilliod, au CAOM.

85. Total des postes « créanciers ordinaires » + « créanciers hypothécaires » + « ancien compte » de la Banque de la Guadeloupe, au passif du bilan = 4 357 000 F en 1892, 5 024 000 en 1899; ADG, Fonds de la Chambre d'Agriculture.

86. En 1895, pour la première fois, la CSPAP ne parvient pas à rembourser l'intégralité de son emprunt sur récolte à la Banque; à la fin de la campagne, elle doit encore un reliquat de 1 190 000 F. La Banque accepte alors d'en étaler le remboursement sur plusieurs exerci-

Mais à partir de 1902, tout bascule. Le prix du sucre s'effondre à nouveau, pour la troisième fois en vingt ans<sup>88</sup>. Les pertes s'accumulent<sup>89</sup>, Darboussier s'enfoncé dans un océan de dettes<sup>90</sup> et E. Souques perd complètement le contrôle de la situation. Les dernières années de sa vie sont extrêmement difficiles ; il est maintenant âgé de plus de 70 ans, sa santé se dégrade<sup>91</sup>, en 1900, il perd un de ses fils<sup>92</sup>, l'année suivante, son expropriation de Beauport signifie pour lui bien plus que la faillite d'une de ses affaires parmi d'autres, la perte de la propriété familiale et de tous les souvenirs qui y étaient attachés. Mais surtout, pendant toute cette période, il n'a plus qu'un seul but, une seule pensée, une idée fixe, une obsession : sauver Darboussier, sauver Darboussier à tout prix et par tous les moyens. Pour cela, il déploie une activité débordante dans tous les domaines, n'hésitant pas à descendre physiquement<sup>93</sup> dans l'arène politique locale pour conserver au sein du Conseil général une majorité fa-

---

ces, mais exige en contrepartie une inscription hypothécaire à son profit sur Darboussier et son domaine foncier. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 23 avril 1896, AG de la CSPAP du 26 mars 1896 ; le même, 20 mai 1896, accord entre les deux parties. Au cours des exercices suivants, E. Souques effectue régulièrement les paiements prévus ; au bilan de 1902, il ne doit plus que 284 000 F au titre de l'« ancien compte » de la Banque.

87. De juin 1898 à juin 1900, la CSPAP est incapable de payer la totalité des semestres d'annuités de ses emprunts au CFC ; les impayés se montent à 872 000 F, y compris les intérêts de retard. Après négociation, le CFC accepte de fusionner cette somme avec le capital des divers prêts en cours et de convertir l'ensemble, soit 1 984 000 F, en un nouveau prêt remboursable en vingt ans. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 11 octobre 1900, AG de la CSPAP du 29 septembre 1900 ; le même, 9 mars 1901, contrat de consolidation ; Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 2, correspondance échangée entre E. Souques et la direction du CFC, ainsi que divers autres documents relatifs à cette affaire, 2<sup>e</sup> semestre 1900.

88. De 37,97 F par quintal en 1900, le prix moyen de réalisation des sucres de Darboussier tombe à 32,47 F en 1901, puis à 28,75 en 1902 et atteint son point le plus bas à 25,32 F en 1904 ; rapports annuels du gérant à l'AG de la CSPAP.

89. De 1901 à 1905, tous les exercices sauf un, celui de 1903, sont déficitaires ; sur l'ensemble de ces cinq années, le total des pertes cumulées atteint 1 522 000 F. *Ibid.*, id°.

90. Total des postes « créanciers ordinaires » + « créanciers hypothécaires » + « créanciers spéciaux » + « ancien compte » de la Banque de la Guadeloupe, au passif du bilan de la CSPAP = 4 684 000 F en 1901, 5 190 000 en 1902, 6 038 000 en 1903 et 6 215 000 en 1905. Archives Nationales, 118 AQ 384, dossier 8, pour les exercices 1901 à 1903 ; Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 1, pour 1905.

91. En 1899, il ne peut participer aux travaux du Conseil général pendant toute la session budgétaire car il est « malade, mourant » ; *CG Gpe*, S0 1900, p. 27. L'année suivante, il écrit au directeur du CFC que « (son) état de santé (lui) fait craindre de ne pas pouvoir continuer à diriger d'une façon permanente l'administration de la société de d'Arboussier » ; Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 2, 16 mai 1900. De nouveau en 1902, il doit s'excuser de ne pouvoir assister à la session ordinaire du Conseil général en raison de ses problèmes de santé ; *CG Gpe*, S0 1902, p. 36.

92. *Courrier de la Gpe*, 9 février 1900.

93. En 1903, à l'occasion du dépouillement des élections sénatoriales, où son candidat venait d'être battu, E. Souques est assez sérieusement houspillé par la foule des supporters du vainqueur et doit requérir la protection de la gendarmerie pour pouvoir quitter l'immeuble du Conseil général, à Basse-Terre, où s'était déroulé le scrutin. Voir les relations, naturelle-



vable à l'Usine<sup>94</sup>. En même temps, il s'épuise à négocier avec ses créanciers pour obtenir d'eux un sursis face à la montée inexorable de son endettement, mais ceux-ci ne cherchent plus, désormais, qu'à se dégager en catastrophe de Darboussier avant le naufrage. La Banque de Consignations, son commissionnaire métropolitain<sup>95</sup>, réduit considérablement ses relations avec lui<sup>96</sup>; la Banque de la Guadeloupe tend à diminuer le montant de ses prêts sur récolte<sup>97</sup>, dont elle a d'ailleurs de plus en plus de mal à obtenir le remboursement<sup>98</sup>; quant au CFC, qui ne reçoit plus le moindre paiement après 1902<sup>99</sup>, il commence à agiter discrètement la menace de l'expropriation forcée<sup>100</sup>, et seule, semble-t-il, la crainte de devoir exploiter lui-même directement une usine invendable l'empêche de mettre cette menace à exécution<sup>101</sup>. Sans doute E. Souques parvient-il encore à poursuivre l'exploitation de Darboussier pendant trois ans en fournissant un fonds de roulement sur ses ressources personnelles<sup>102</sup>, mais c'est en rognant sur tous les postes de dépenses et en réduisant celles-ci en deçà du minimum indispensable; le matériel industriel et les

---

ment opposées, que font de ces incidents *Courrier de la Gpe*, 9 janvier 1903, et *La Vérité*, 11 janvier 1903.

94. C'est volontairement que nous laissons pour le moment de côté son intense activité politique dans les années 1898-1906. Elle s'inscrit en fait dans le cadre plus vaste de son action au sein du Conseil général et de ses relations agitées avec *Légitimus*: voir *infra*, points 5 et 6 de la deuxième partie.

95. Créée en 1880, la BDC est le commissionnaire de la CSPAP depuis 1886; à partir de 1896, son PDG est Jean Micard, dont nous verrons le rôle essentiel qu'il joue dans le remplacement de la Compagnie Sucrière par la Société Industrielle et Agricole, en 1906-07; Arch. SIAPAP, dossier « Banque de Consignations ».

96. En 1902, elle exige une inscription hypothécaire sur Darboussier et son domaine pour la garantir du remboursement de l'ensemble de ses créances, qui atteignent alors 800 000 F; contrat dans CAOM, Notaires Gpe, minutes Michelon, 8 novembre 1902. Puis, en 1903, elle révoque le découvert permanent de 500 000 F qu'elle accordait jusqu'alors à la CSPAP; *ibid.*, minutes L. Graëve, 7 mai 1904, rapport du gérant à l'AG du 30 mars 1904. Enfin, elle diminue rapidement le montant de son crédit de campagne, qui passe de 652 000 F en 1902, à 191 000 en 1903 et 141 000 en 1905; bilans précités de la CSPAP.

97. Montant du poste « Prêts sur récolte de la Banque, campagne en cours », au bilan de la CSPAP = 1 280 000 F en 1901, 1 030 000 en 1902, 980 000 en 1903, 1 075 000 en 1905.

98. Chaque année au cours de cette période, E. Souques doit négocier avec elle un sursis: en 1902, transaction pour le solde restant dû sur l'arriéré de l'emprunt de 1895; en 1903 et 1904, atermolement pour l'octroi de délais; en 1905, report du remboursement de 100 000 F sur le prêt de 1906. A ce moment-là, les relations entre la CSPAP et la Banque se sont tellement dégradées que celle-ci refuse de donner mainlevée de l'inscription hypothécaire prise en 1896, bien qu'elle ait recouvré la totalité de sa créance, en raison des « aléas » que présente la situation de Darboussier. Sur tout ceci, voir Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 1, échange de lettres entre F. Monroux et le directeur de la Banque, 6 au 13 novembre 1906.

99. « M. Souques n'a fait aucun versement au Crédit Foncier Colonial, si minime soit-il depuis le 15 novembre 1902 »; Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 2, note interne des services au directeur du CFC, 12 juin 1906.

100. Voir dans *ibid.*, la correspondance échangée du 19 au 26 août 1904 entre Souques, le CFC et la BDC, relative à un nouvel atermolement demandé par la CSPAP pour le paiement des deux semestres de 1904.

101. *Ibid.*, lettre du directeur du CFC à la Société Civile des Obligataires, 22 janvier 1907.

plantations, insuffisamment entretenus, voient alors leur rendement diminuer, ce qui aggrave encore la crise<sup>103</sup>.

En 1906, c'est l'effondrement. E. Souques, usé physiquement et financièrement, n'a plus aucune garantie à donner, ses ressources personnelles sont épuisées, Darboussier et son domaine sont grevés d'inscriptions hypothécaires jusqu'au troisième rang<sup>104</sup>, et la Banque de Consignation refuse d'accorder tout nouveau crédit de campagne à une usine qui risque l'expropriation à tout moment<sup>105</sup>. A partir du mois d'août, Jean Micard, le président de la BDC, fait procéder par un bureau spécialisé à une série d'études destinées à tester l'hypothèse de la constitution d'une nouvelle société qui reprendrait Darboussier après avoir apuré son passif. La réponse est positive ; une fois débarrassée des charges financières qui l'asphyxient, l'affaire apparaît structurellement rentable s'il est possible de la racheter à bas prix. Après une série de tractations avec le CFC et E. Souques, la Société Industrielle et Agricole de la Pointe-à-Pitre est constituée en avril 1907. C'est une SA au capital de 2 400 000 F divisé en 9 600 actions de 250 F, dont les actionnaires de contrôle sont tous des métropolitains ; son siège social est fixé à Paris et Jean Micard en est élu président. La Compagnie Sucrière fait apport de l'usine et de son domaine, et reçoit en rémunération 2 600 actions de la société nouvelle, d'une valeur de 650 000 F, que E. Souques parvient à se faire attribuer intégralement par ses actionnaires en remboursement de ses avances. La SIAPAP reprend le passif de l'ancienne société, soit 3 000 000 F. Au total, elle obtient pour 3 650 000 F des immobilisations qui valent près de trois fois plus, 10 700 000 F au bilan de 1905<sup>106</sup>.

C'est donc par une quasi-faillite que se termine lamentablement l'histoire de la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre<sup>107</sup>, et, avec elle, la carrière d'usinier d'Ernest Souques. Malgré l'importance de sa participation, qui fait encore de lui le principal actionnaire de la SIAPAP, malgré le titre d'administrateur-délégué en Guadeloupe que lui attribue le conseil d'administration, il a bel et bien perdu le contrôle de Darboussier et

---

102. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillioud, 10 mai 1901, et L. Graëve, 7 mai 1904, rapport du gérant aux AG des 22 avril 1901 et 30 mars 1904. En 1905, le montant total de ses avances atteint 2 146 000 F.

103. Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 1, rapport de l'agence de la Guadeloupe du CFC sur les prêts et hypothèques Souques, 24 juillet 1903. Le rendement industriel de l'usine (quantité de sucre extraite d'une tonne de canne) passe d'une moyenne annuelle de 9,56 % sur l'ensemble de la décennie 1890 à 8,39 % de 1900 à 1905 ; rapports annuels du gérant à l'AG.

104. Au profit, dans l'ordre des rangs, du CFC, de la Banque de la Guadeloupe et de la BDC.

105. Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 2, lettre du directeur du CFC à la Société Civile des Obligataires, 22 janvier 1907.

106. L'ensemble des documents relatifs à la fondation de la SIAPAP se trouve conservé dans les archives de celle-ci, dossiers « Constitution de la SIAPAP » n° 1 et 3.

107. « Comme créancier, il (votre gérant) recevra, pour sa créance de 2 350 000 francs, non pas des espèces, mais 650 000 francs d'actions..., ce qui constitue pour lui une perte sèche de plus de 1 600 000 francs. Mais... il vaut mieux liquider ainsi notre affaire (la CSPAP) plutôt que de la perdre sans aucune compensation » ; rapport du gérant à l'AG extraordinaire du 29 janvier 1907, P.V. non reproduit dans les minutes L. Graëve mais conservé dans Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 1.

n'exerce plus aucune influence sur la gestion de la nouvelle société<sup>108</sup>. De ce point de vue, son échec est total. Il n'y survit d'ailleurs pas longtemps ; il se retire de la vie publique<sup>109</sup> et meurt à Pointe-à-Pitre le 21 janvier 1908<sup>110</sup>.

## II. L'ŒUVRE D'ERNEST SOUQUES : DEFENSE ET ILLUSTRATION DE L'USINE

### 1. La primauté de l'Usine

La vie professionnelle d'Ernest Souques ne se limite évidemment pas au seul secteur sucrier guadeloupéen. Il sait aussi se lancer dans des opérations de diversification géographique ou sectorielle quand celles-ci lui semblent intéressantes. De 1884 à 1888, il s'allie avec les Cail et la maison de commerce Moitessier pour reprendre l'ancienne raffinerie Prévost, à Paris<sup>111</sup> ; mais très vite, de graves dissensions se font jour entre les associés, et l'affaire se termine très mal pour Souques<sup>112</sup>. Ce qui ne l'empêche cependant pas de s'associer à nouveau avec les Cail, en 1886, pour fonder la SA de la Raffinerie de Chantenay, près de Nantes, dans laquelle il devient rapidement très largement majoritaire. Mais la dégradation continue de ses relations avec les Cail et les difficultés croissantes de ses usines guadeloupéennes le conduisent finalement à s'en dégager ; en 1896, il revend la totalité de ses titres pour 2 208 000 F<sup>113</sup>. C'est cette vente qui lui permet d'accorder à titre personnel les avances nécessaires à la poursuite de l'exploitation de Darboussier entre 1901 et 1906<sup>114</sup>, à un moment où la CSPAP ne trouve plus aucun crédit. Ces deux tentatives d'implantation dans la raffinerie métropolitaine traduisent évidemment une stratégie d'intégration vers l'aval, destinée à procurer un débouché sûr à la production de sucre brut de ses usines guadeloupéennes ; à ce titre, elles sont directement liées à son activité principale. Mais E. Souques n'hésite pas non plus à s'implanter dans des secteurs extra-sucriers en croissance offrant de bonnes perspectives de rentabilité ; ainsi en 1896, dans la culture du cacao, en prenant une participation dans la société exploitant l'habitation La Grivelière, à Vieux-Habitants<sup>115</sup>, ou dans l'import-export, avec la constitution de la Société Commerciale de Quincaillerie<sup>116</sup>.

---

108. Il n'assiste même pas à l'AG constitutive de la SIAPAP, ne participe à aucune des séances du conseil d'administration, et c'est Charles Laurent, précédemment directeur de Blanchet, qui dirige effectivement les exploitations en Guadeloupe.

109. En 1907, il décide de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat de conseiller général, qu'il détenait depuis 1864 ; *Guadeloupe Littéraire*, 2 février 1908

110. *Ibid.*, id° ; *Courrier de la Gpe*, 23 janvier 1908.

111. J. Fierain, *Raffineries*, p. 406-407.

112. A la suite d'une cascade de procès, il est finalement condamné en 1897 à payer 882 000 F à la liquidation Cail ; au total, avec les intérêts et les frais, il laisse dans cette affaire 1 113 000 F, qu'il parvient à faire prendre en charge par la CSPAP ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 24 janvier 1901, AG extraordinaire du 29 décembre 1900.

113. Sur tout ceci, J. Fierain, *Raffineries*, p. 406-408.

114. Rapport du gérant à l'AG extraordinaire de la CSPAP du 28 janvier 1907 ; Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 1.

115. *Journal Officiel de la Guadeloupe* (en abrégé : *JO Gpe*), 21 avril 1896.

116. *Courrier de la Gpe*, 15 mai 1896.

Il demeure, toutefois, que, quelque importants qu'aient pu être ses intérêts sucriers métropolitains ou extra-sucriers guadeloupéens, ils ne représentent, finalement, que relativement peu de choses par rapport à ses usines en Guadeloupe, que ce soit en termes de patrimoine<sup>117</sup> ou d'implication personnelle dans la gestion<sup>118</sup>. En réalité, toute la vie d'Ernest Souques est une défense et illustration de l'Usine. Très vite, il comprend la nécessité pour les usiniers de s'organiser en un groupe de pression structuré. Dès 1866, il est l'un des fondateurs du Comité des Usines de la Guadeloupe<sup>119</sup>, qui deviendra, en 1887, le Syndicat des Fabricants de Sucre. Il en sera, sinon toujours le président, du moins l'inspirateur et le principal animateur jusqu'à sa mort. Très logiquement, il est aussi le porte-parole du groupe des usiniers et, plus largement, de l'ensemble des milieux sucriers de l'île. Quand ceux-ci et les autorités coloniales doivent envoyer une délégation en France pour défendre les intérêts de l'industrie sucrière guadeloupéenne et obtenir du gouvernement métropolitain des mesures particulières en sa faveur, c'est bien évidemment à lui qu'il est fait appel pour en prendre la tête ; ainsi lors des deux grandes crises de 1884 et 1895, consécutives à l'effondrement du prix du sucre<sup>120</sup>.

## 2. *Le « Courrier de la Guadeloupe »*

E. Souques prend également rapidement conscience de l'importance de l'opinion publique et de l'influence qu'elle peut exercer sur les décideurs. Agir sur elle constitue donc l'une de ses préoccupations constantes. La presse est évidemment le principal moyen utilisé. Depuis 1872, les usiniers disposent d'un journal entièrement acquis à leurs intérêts, *L'Echo de la Guadeloupe*<sup>121</sup>. Mais E. Souques y intervient assez peu<sup>122</sup>. Est-ce la frustration de ne pas posséder « son » propre journal, lui le premier industriel de la Guadeloupe<sup>123</sup>, ou la conséquence de difficultés rencontrées

---

117. La revente de ses actions de Chantenay lui rapporte 2 200 000 F, la SA La Grive-lière a un capital de 300 000 F et la Compagnie Commerciale de Quincaillerie de 350 000 F. A côté, Darboussier représente près de 10 millions d'immobilisations à la fin de la décennie 1890 et Beauport au moins 3 millions.

118. Un fait révélateur : même quand il était le principal actionnaire de Chantenay, c'est toujours en Guadeloupe que E. Souques résidait habituellement, et c'est de là qu'il dirigeait la gestion de la raffinerie, effectuant toutefois de fréquents voyages en France pour des contrôles sur place ; lecture *a contrario* de J. Fierain, *Raffineries*, p. 407, qui en fait manifestement une des causes des difficultés de l'affaire.

119. *GO Gpe*, 17 juillet 1866.

120. ADG, Mss J. Ballet, t. VI, p. 103, et t. VII, p. 9 et 16.

121. Dans l'éditorial-programme de son premier numéro, le 31 juillet 1872, le rédacteur en chef, Brugère, note : « Nos sympathies sont pour l'usine centrale » ; voir également dans *Echo*, 14, 18 et 21 mai 1880, trois articles en réponse à un précédent article du journal républicain *Le Progrès* qui avait violemment attaqué les usines. Nous ne savons pas bien qui était derrière *L'Echo* ; le seul usinier y écrivant sous son nom est le marquis de Rancougne, propriétaire de Clugny.

122. *L'Echo* se contente de publier ses adresses électorales au moment des scrutins locaux ; par exemple, dans son n° du 27 février 1880, la proclamation de Souques aux électeurs de Port-Louis, où il se présente aux élections cantonales.

123. On sait la fascination qu'a toujours exercé la presse sur les grands industriels français depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et l'acharnement que mirent certains d'entre eux à posséder leur journal, quitte à y perdre beaucoup d'argent. L'exemple des industriels du textile du Nord est connu, dont le dernier fut Jean Prouvost au *Figaro* dans les années 1950 et 1960 ; mais aussi François de Wendel et *Le Temps* entre les deux Guerres mondiales, Marcel

par *L'Echo*<sup>124</sup>, mais en juin 1880, associé à quelques autres éminents représentants du capitalisme local, il rachète celui-ci et fonde à sa place le *Courrier de la Guadeloupe*<sup>125</sup>.

Le *Courrier* paraît pendant 28 ans sans interruption<sup>126</sup>, ce qui, à l'échelle de la presse antillaise de son temps, constitue une durée assez exceptionnelle<sup>127</sup>. Il est publié deux fois par semaine, les mardi et vendredi ; son tirage ne semble pas avoir dépassé quelques centaines d'exemplaires<sup>128</sup>. Ernest Souques en est le seul véritable « patron », tant sur le plan rédactionnel<sup>129</sup> que financier<sup>130</sup>.

---

Boussac et *L'Aurore*, sans compter les multiples tentatives de Marcel Dassault dans ce domaine.

124. Peut-être liées aux difficultés financières croissantes que connaît alors le marquis de Rancogne, son principal animateur, semble-t-il. Rappelons qu'en 1882, celui-ci doit donner Clugny en location-gérance à E. Souques ; voir *supra*, note 46.

125. *Echo de la Gpe*, 15 juin 1880, avis de la fondation de la Société du journal *Le Courrier de la Guadeloupe* ; dans le conseil d'administration, on trouve, outre E. Souques lui-même, trois autres usiniers, A. Duchassaing de Fontbressin, propriétaire de Zévallos et Duchassaing, R. Monnerot (Blanchet) et E. Dubos (Courcelles et Gentilly), ainsi que trois négociants importants de Pointe-à-Pitre, par ailleurs actionnaires de la CSPAP, B. Lafaye, E. Ruillier et A. Durand. *Ibid.*, 29 juin 1880, *L'Echo* annonce qu'il suspend sa publication et qu'il est remplacé par le *Courrier* à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

126. N° du 25 juin 1908 ; il annonce qu'il suspend sa parution.

127. Seul, à notre connaissance, le journal martiniquais *Les Antilles* fait mieux que lui, avec 60 années de parution (1843-1902). L'autre grand journal de la Martinique au XIX<sup>e</sup> siècle, *Les Colonies*, ne dure que 25 ans (1878-1902). En Guadeloupe, *Le Journal commercial de la PAP* est publié de 1815 à 1860, soit pendant 46 ans, mais c'est davantage une feuille d'annonces qu'un véritable journal au sens moderne du terme. *Le Commercial*, qui lui succède, ne tient que 11 ans (1861-1871), *L'Echo de la Gpe*, 9 ans (1872-1880), les deux grands journaux républicains adversaires du *Courrier*, *Le Progrès* et *La Vérité*, 16 et 18 ans respectivement (1880-1895 et 1889-1906) ; quant aux différents journaux successifs de *Légitimus*, publiés entre 1891 et 1910, *Le Peuple*, *Le Cri du Peuple*, *La Cravache*, *L'Emancipation*, ils ne peuvent guère tenir plus de quelques mois ou quelques années, faute d'argent, et encore avec de fréquentes interruptions. Le record de longévité de toute l'histoire de la presse guadeloupéenne semble détenu par *Le Nouvelliste*, fondé en 1909 et qui paraît sans interruption jusqu'en 1962.

128. En 1899, *La Vérité* l'estime à 300 exemplaires ; référence exacte de l'article égarée. Rappelons que *Le Peuple* de *Légitimus* tirait entre 300 et 500 exemplaires, avec des pointes jusqu'à 800 ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 125.

129. E. Souques n'a jamais été le PDG de la SA propriétaire du *Courrier*, mais il n'est pas douteux qu'il en ait été le véritable patron, et il est d'ailleurs révélateur que le journal cesse de paraître cinq mois seulement après sa mort. Selon son vieil adversaire Luc Dorval, « tous les articles lui sont soumis avant leur publication » ; *La Vérité*, 8 janvier 1907. En 1907, l'un de ses rédacteurs, H. Deschamps, ayant annoncé (par erreur ?) que le *Courrier* allait arrêter sa publication, il s'attire immédiatement un très sec rectificatif de E. Souques en personne, démentant l'information ; fait intéressant ce démenti est signé de sa qualité de

Le *Courrier* est un journal de combat. Il est l'organe de défense de la minorité blanche de l'île<sup>131</sup>, mais surtout des intérêts de l'Usine. Par son intermédiaire, E. Souques organise de véritables campagnes de presse, qui informent parfois, désinforment souvent et intoxiquent même dans certains cas, pour ou contre telle personne dont la présence ou le comportement arrange ou dérange l'usinier qu'il est avant tout, ou sur tel problème dont la solution peut éventuellement alourdir ou alléger les coûts des usines. Cette intervention continue en direction de l'opinion publique locale est une constante dans l'histoire du *Courrier*, mais, naturellement, les thèmes de ces campagnes se déplacent en fonction des événements et des urgences.

Au début des années 1880, c'est essentiellement le problème de l'immigration qui préoccupe le *Courrier*. Ainsi, en 1881, il s'attache à « avoir la peau » du procureur général Darrigand, « coupable » d'avoir, dans une circulaire, rappelé les engagistes d'immigrants indiens au respect de leurs obligations légales envers ceux-ci ; finalement, Darrigand est rappelé en France<sup>132</sup>. De 1881 à 1884, il se bat pour le maintien de la subvention du Conseil général à la Caisse de l'Immigration, de plus en plus menacée par l'action des élus républicains et les difficultés croissantes du budget colonial ; sans doute E. Souques parvient-il ainsi à prolonger l'immigration subventionnée pendant quelques années, mais à la fin de 1884, les problèmes budgétaires découlant de la crise sucrière conduisent quand même le Conseil général à supprimer cette fameuse subvention<sup>133</sup>. A la même époque, le *Courrier* mène une campagne parallèle à la précédente sur « l'indiscipline » des immigrants et contre l'administration locale accusée

---

président du Syndicat des Fabricants de sucre, ce qui ne saurait mieux montrer que le *Courrier* est très exactement l'organe de l'Usine (n<sup>os</sup> des 5 et 8 mars 1907). En règle générale, E. Souques rédige les éditoriaux, mais il est extrêmement rare qu'il les signe ; toutefois son style et ses arguments de reconnaissance au premier regard. Ajoutons qu'à partir de 1900, E. Souques publie de temps en temps des articles sur la situation en Guadeloupe dans un journal de droite métropolitain, *La Dépêche Coloniale*, qu'il signe d'un pseudonyme (Henri Desroches ou Joseph Lhéritier).

130. C'est lui seul, personnellement ou par l'intermédiaire de la CSPAP, qui en finance la publication. Confirmation *a posteriori* dans Arch. SIAPAP, Correspondance, Ch. Laurent à J. Micard, 9 avril 1908 : il lui propose d'arrêter la publication du *Courrier*, « dont votre Société faisait les frais ou presque ».

131. *Courrier de la Gpe*, 24 janvier 1882, il s'insurge contre le qualificatif de « réactionnaire » systématiquement donné aux propriétaires blancs d'usines et d'habitations par leurs adversaires nègres et mulâtres : « Comprenez donc ! Ils sont 140 000 qui ne peuvent être que républicains et nous sommes 12 000, tous nécessairement réactionnaires » (les deux pronoms soulignés le sont par nous). *Ibid.*, 21 octobre 1887, il fait campagne pour la grâce d'un Blanc condamné à mort pour avoir assassiné un Nègre ; le jugement lui paraît « d'une sévérité inouïe ». *Ibid.*, 12 septembre 1905, dans un article intitulé « Pour des malheureuses », il demande que la Colonie accorde un secours « à des personnes âgées blanches tombées dans la misère » à la suite de la crise sucrière et de l'expropriation de leurs habitations. Rien de tout ceci n'est scandaleux en soi, bien sûr, mais jamais le *Courrier* ne s'émeut du sort des Nègres condamnés à mort ou tombés dans la misère.

132. *Ibid.*, 11 janvier, 4 février, 30 août, 9 septembre 1881.

133. *Ibid.*, 4 janvier, 15, 22 et 25 novembre 1881, 30 juin et 31 octobre 1882, 20 avril, 11 mai, 2 et 23 octobre 1883, 22, 25 et 29 janvier, 1er, 5, 8, 12, 15 février, 24 et 31 octobre, 4, 11, 18, 21 et 25 novembre, 5, 16 et 19 décembre 1884.

de ne rien faire pour aider les propriétaires à maintenir leur autorité ; il aboutira finalement à un renforcement de la législation répressive<sup>134</sup>.

Au milieu de la décennie 1880, ayant obtenu satisfaction sur certains points et comprenant qu'il n'y a plus rien à faire sur les autres, le *Courrier* abandonne le thème de l'immigration pour se tourner vers ceux de la législation sucrière et du CFC. S'agissant de la première, la grande question est de savoir de quelles primes à la production bénéficiera la sucrerie coloniale et si elle obtiendra « l'équivalence de traitement », c'est-à-dire un régime fiscal permettant aux sucres bruts des vieilles colonies d'arriver, rendu aux raffineries, au même prix que le sucre de betterave produit en métropole<sup>135</sup>. A partir de mars 1884, et surtout dans tous ses numéros de juillet, le *Courrier* tient ses lecteurs régulièrement informés de l'évolution des travaux préparatoires puis de la discussion parlementaire aboutissant à loi du 29 juillet 1884. Mais très vite, une fois passée la satisfaction d'avoir obtenu une prime en faveur des sucres coloniaux expédiés en France et la surtaxation des sucres étrangers qui y sont importés, il apparaît que cette loi n'accorde pas vraiment « l'équivalence » et qu'elle avantage sensiblement la sucrerie de betterave ; dès lors, le *Courrier* entreprend une campagne persévérante en vue de la révision de la loi<sup>136</sup>, puis, après que la loi du 13 juillet 1886 ait donné en grande partie satisfaction aux producteurs coloniaux, il demeure encore très vigilant face tout bruit venant de France d'une éventuelle modification de législation<sup>137</sup>. La « cible » visée pendant toute cette période est à la fois les deux députés de la Guadeloupe, afin que, conjuguant leurs efforts avec leurs collègues des autres vieilles colonies, ils parviennent à faire rouvrir le débat au Parlement, et le ministre des Colonies, par l'intermédiaire du gouverneur, pour qu'il fasse pression sur son collègue du Commerce et de l'Industrie dans le même sens.

Pour ce qui concerne le CFC, la campagne du *Courrier* est beaucoup plus courte dans le temps, parce que plus vite couronnée de succès<sup>138</sup>. Elle est tournée uniquement vers le Conseil général ; il s'agit d'obtenir de lui qu'il vote une extension de la garantie accordée par le budget colonial au CFC, afin que celui-ci accroisse le montant de ses prêts en Guadeloupe<sup>139</sup>. Les usines, seules bénéficiaires prévisibles de l'opération, ont alors le couteau sous la gorge, et l'issue du débat est une question de survie pour elles<sup>140</sup>.

---

134. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> mars, 13 et 17 mai, 15 juillet, 23 septembre, 25 novembre 1881, 11 juillet, 8, 11 et 29 août 1882, 30 mars, 14, 17, 21, 25 et 28 août, 2 octobre 1883, 4 mars, 15 et 18 avril, 17 juin, 12 septembre 1884, 1<sup>er</sup>, 15, 26 mai, 5 et 9 juin, 3 juillet 1885.

135. Les détails de la question sont évidemment hors de notre sujet ; on aura un bon aperçu de l'ensemble du problème et de son évolution au cours des années 1884 à 1887 dans J. Fallope, *La Guadeloupe entre 1848 et 1900*, p. 252-255.

136. *Courrier de la Gpe*, 26 juin, 7 juillet, 4 août 1885, 5, 8, 12 janvier, 9, 12, 16 février, 16 et 23 mars, 11 et 25 mai, 22 juin, 6, 13 et 20 juillet 1886.

137. *Ibid.*, 14, 18 et 25 janvier, 11 février, 15 et 22 mars, 8-12 avril, 24 mai, 7 et 24 juin, 30 août, 22 novembre 1887, 14 janvier, 4-8 et 25 avril, 25 juillet 1890.

138. *Ibid.*, 18 novembre, 2, 9, 23 et 26-30 décembre 1884, 16 et 27 janvier, 14 et 28 août, 1<sup>er</sup>, 4, 8, 25 septembre 1885.

139. Sur ce problème, A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 309-310.

140. *Courrier de la Gpe*, 1<sup>er</sup> mai 1885, C.R. de la séance de la Chambre d'Agriculture du 2 avril 1885. E. Souques : « Si d'ici le mois de Juin, la colonie ne trouve pas 6 millions pour combler les vides des années 1884 et 1885, tout est fini » ; E. Monnerot (Blanchet) « Si le

Jusqu'à la fin de la décennie 1880, les campagnes du *Courrier*, quoique très fermes sur le fond de ses revendications, demeurent encore dans les limites normales de l'action légitime d'un groupe de pression défendant des intérêts économiques importants. Elles ont essentiellement pour but d'informer l'opinion et les autorités coloniales de la position et des souhaits des usiniers sur des questions concernant directement la rentabilité de leurs investissements, et elles sont, en général, d'une grande modération de ton. D'autre part, le *Courrier*, quoiqu'affichant de discrètes préférences conservatrices<sup>141</sup> n'intervient pas dans le débat politique local et conserve, lors des campagnes électorales, une neutralité de bon aloi<sup>142</sup>.

Cette fonction d'information « pure » ne disparaît évidemment pas brutalement à partir de 1890. Elle caractérise encore plusieurs campagnes du *Courrier* sur des problèmes essentiellement économiques, dont la solution est susceptible d'exercer sur les coûts des usines des répercussions considérables. Ainsi celle, menée à partir de 1892, en vue de l'octroi aux sucres coloniaux importés en France d'une détaxe de distance destinée à compenser le handicap de leur éloignement du marché ; elle se termine avec le vote de la loi du 7 avril 1897, qui donne satisfaction aux producteurs antillais et réunionnais<sup>143</sup>. Ou celle de 1893 pour la diminution des droits de sortie sur le sucre<sup>144</sup>. Ou encore celle des toutes premières années du xx<sup>e</sup> siècle, réclamant la conclusion par la Colonie d'un emprunt important destiné à financer la réalisation de grands travaux d'infrastructures dont les usines seront les principales bénéficiaires : agrandissement du port de Pointe-à-Pitre, construction d'un pont sur la Rivière Salée, amélioration du réseau routier, création d'un chemin de fer reliant Pointe-à-Pitre à Moule et à Basse-Terre<sup>145</sup>. Bien sûr, aucune de ces campagnes n'est exempte d'implications politiques, ne serait-ce que parce que les mesures réclamées nécessitent un vote, soit du Parlement, soit du Conseil général, selon les cas, et qu'elles risquent de se traduire par un alourdissement de la pression fiscale sur l'ensemble de la population, mais, en les

---

Crédit Foncier ne prête pas tout de suite, la colonie est perdue. Le règlement du 30 juin est proche, comment fera-t-on face sans les ressources à fournir par cet établissement ».

141. Il se qualifie lui-même d'organe du parti conservateur ; *ibid.*, 16 août 1881.

142. *Courrier de la Gpe*, 23 août 1881, à propos des élections législatives du 18 septembre : « la période électorale... crée à la presse... le devoir d'ouvrir ses colonnes à tous les candidats... Il faut en effet, pour éclairer la lutte, que toutes les pièces qui les concernent soient connues du public... *Le Courrier* publiera... toutes les communications qui lui seront adressées sous une forme convenable par les candidats, quelles que soient leurs nuances politiques. Il désire rester et restera impartial pour tous ». Jusqu'à la fin des années 1880, il se contente presque toujours de donner les résultats « secs » des élections locales, qu'elles soient législatives, cantonales ou municipales, sans aucun commentaire.

143. *Ibid.*, 8 janvier et 18 octobre 1892, 20 et 23 février, 6 avril, 6, 9 et 13 novembre, 21 décembre 1894, 1er janvier, 8 et 19 février, 31 mai, 7 et 11 juin, 5 juillet, 13 et 17 septembre, 5 novembre, 20 et 24 décembre 1895, 14 et 21 janvier, 25 février, 13 et 24 mars, 21 avril, 8, 12 et 22 mai, 2 juin, 10, 24 et 31 juillet, 9 et 13 octobre, 20 novembre et 15 décembre 1896, 5 février, 5 mars et 27 avril 1897.

144. Nous reviendrons plus longuement sur l'ensemble de ce problème des droits de sortie ; voir *infra*, point 4.

145. *Courrier de la Gpe*, 8, 15 et 29 avril, 17 juin, 5 août, 11 novembre et 5 décembre 1902, 2-6, 13, 27, 30 janvier, 24 février, 10 mars, 3 avril, 1er, 18 et 29 mai, 2-5 juin, 7 et 28 juillet, 15, 18 et 22 septembre 1903, 25 et 29 mars, 1er juillet, 12 et 23 août, 6 septembre et 16 décembre 1904, 10 janvier et 8 décembre 1905, 23 octobre, 30 novembre et 18 décembre 1906.



menant, le *Courrier* ne remplit pas moins normalement son rôle d'organe de presse au service d'un « lobby ».

On observe, par contre, à partir du début de la décennie 1890, un très net changement dans la forme rédactionnelle du journal. Le *Courrier* abandonne le ton surtout informatif et explicatif qui était le sien jusqu'alors pour devenir sensiblement plus polémique, voire même agressif, à l'égard de ses adversaires. Ce changement de forme est lui-même lié à une évolution de fond des thèmes abordés. Le *Courrier* ne se limite plus à des questions essentiellement techniques, comme la garantie coloniale au CFC ou la détaxe de distance, dont les implications politiques n'apparaissent pas toujours très clairement en dehors de quelques cercles restreints, il descend désormais directement et ouvertement dans l'arène politique locale.

Le tournant se situe en 1892. C'est l'année de la rupture entre Souques et le député Gaston Gerville-Réache, auquel avait pourtant été décerné un brevet public de satisfaction dix ans plus tôt, à l'époque où il montrait à l'égard des revendications de l'Usine les meilleures dispositions<sup>146</sup>. Mais au début de 1892, les deux hommes, dont les relations s'étaient déjà beaucoup dégradées depuis trois ans, achèvent de se séparer sur le régime douanier des vieilles colonies, alors en cours de discussion parlementaire<sup>147</sup>. La rupture est extrêmement violente<sup>148</sup> et s'achève finalement sur un duel<sup>149</sup>. En avril, lors de l'élection municipale de Pointe-à-Pitre, le *Courrier* reprend ses attaques contre Gerville-Réache<sup>150</sup> et se réjouit hautement de l'échec de la liste qu'il patronnait<sup>151</sup>. Puis il les renouvelle l'année suivante, au cours de la campagne électorale pour l'élection législative dans la première circonscription<sup>152</sup> ; aussi manifeste-t-il un vif dépit à l'annonce de la réélection de son adversaire<sup>153</sup>. La polémique s'apaise ensuite jusqu'au début de 1897 ; Souques a alors besoin du député pour appuyer sa campagne pour la détaxe de distance et la faire aboutir au Parlement, et son journal ne s'adresse alors à lui que pour le gourmander que sur un ton paternaliste faussement apitoyé<sup>154</sup>.

C'est également en 1892 que se situe la première attaque du *Courrier* contre le jeune mouvement socialiste naissant ; elle vise, sinon Légitimus lui-même, qui est encore peu connu à l'époque, du moins son journal, *Le Peuple*<sup>155</sup>. L'année suivante, lors de la campagne électorale dans la seconde circonscription, il soutient Auguste Isaac, républicain, sans doute, mais qui « ne menace pas (le) droit imprescriptible (de) la propriété », contre Légitimus, « ennemi déclaré... de la propriété individuelle »<sup>156</sup>. Puis, le jeune leader socialiste disparaît apparemment des préoccupations du

---

146. *Ibid.*, 14 novembre 1882.

147. *La Vérité*, 17 et 31 janvier 1892 ; *Courrier de la Gpe*, 26 janvier 1892.

148. *Ibid.*, 2 février et 8 mars 1892 ; *La Vérité*, 7 et 28 février, 13 mars 1892.

149. *Ibid.*, 25 septembre et 16 octobre 1892.

150. *Courrier de la Gpe*, 26 et 29 avril 1892.

151. *Ibid.*, 3 mai 1892.

152. *Ibid.*, tous numéros à partir de fin juillet 1893.

153. Il met en cause « le suffrage universel circonvenu, violenté (et) fanatisé » ; *ibid.*, 22 août 1893.

154. *Ibid.*, 19 juin 1896, « Lettre ouverte à M. Réache ».

155. *Ibid.*, 9 février 1892.

156. *Ibid.*, 8 septembre 1893, art. « Sens politique ».

journal de Souques ; on n'en parle pratiquement plus. Du moins plus directement. Car s'il ne cite pas le nom de Légitimus, c'est bien lui et son mouvement qui sont visés à travers la série d'articles publiés au début de 1895 sur la multiplication des incendies dans l'île, et qui posent explicitement l'équation « incendiaires = anarchistes = socialistes »<sup>157</sup>. Deux ans plus tard, le *Courrier* développe une nouvelle campagne sur l'insécurité qui régnerait dans les rues de Pointe-à-Pitre<sup>158</sup>, campagne liée, semble-t-il, aux élections municipales et au changement de majorité défavorable à l'Usine qui s'en suit<sup>159</sup> ; elle ne vise pas explicitement les socialistes mais « l'anarchie », mais on sait que, dans le vocabulaire des possédants de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas loin du socialisme à l'anarchie.

On constate donc qu'à partir de 1892, le *Courrier* commence à glisser progressivement vers la violence verbale. Cette dérive prépare en fait le passage à la troisième étape de son évolution rédactionnelle, à partir de 1898. Il devient alors un organe de désinformation, de manipulation et d'intoxication de l'opinion publique, y compris de l'opinion métropolitaine dans la mesure où beaucoup de ses campagnes sont relayées par la presse « coloniale » de France, principalement *La Dépêche Coloniale*, dans laquelle Souques écrit de temps à autre, et, plus largement, par l'ensemble de la presse de droite. A certains moments, notamment lors des campagnes électorales, la lecture du *Courrier* fait, au sens propre du mot, peur, par les appels à la répression qu'il contient et par la haine qu'il manifeste à l'égard de ses opposants, qui ne sont manifestement plus, pour lui, des adversaires à combattre mais des ennemis à abattre, et ce mot est, lui aussi, à prendre au sens premier.

Pour que se produise un tel changement, il faut que l'enjeu soit extrêmement important. Ce qui se joue, en fait, c'est le contrôle du pouvoir politique local, non seulement pour lui-même, pour les honneurs et les prérogatives qu'il confère à ceux qui l'exercent, mais en tant qu'élément essentiel de la lutte de l'Usine pour sa survie. Car s'il est vrai que le débat politique avait toujours été extrêmement âpre en Guadeloupe depuis 1871<sup>160</sup>, il n'avait pas, jusqu'alors, quelles que pussent être les oppositions de personnes, remis en cause la suprématie de l'Usine ni fondamentalement menacé ses intérêts ; ce qui explique la neutralité observée par le *Courrier* lors des campagnes électorales, et jusqu'aux cantonales de 1892 et 1895 y compris<sup>161</sup>. Mais à partir de 1898, tout bascule. L'irruption, derrière Légitimus, de la masse nègre des campagnes sur une scène politique dont elle avait toujours été soigneusement tenue à l'écart auparavant menace directement la suprématie de l'Usine et oblige alors celle-ci à contre-attaquer pour défendre ses intérêts. C'est dire que, dans cette perspective, les campagnes du *Courrier* ne sont qu'un parmi d'autres des différents moyens mis en œuvre par E. Souques pour organiser cette défense, et qu'il convient donc maintenant d'étudier celle-ci globalement.

---

157. *Ibid.*, 15 janvier, 5 février, 5, 22 et 26 mars 1895.

158. *Ibid.*, 15 juin, 2, 6 et 9 juillet, 8 et 29 octobre 1897.

159. « L'Inamovible Hanne », l'homme de Souques, maire de la ville depuis quinze ans, est battu par une coalition réacho-socialiste ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 209.

160. L. Abenon, « La vie politique en Guadeloupe au début de la III<sup>e</sup> République. Les luttes électorales de 1870 à 1890 », *Historial Antillais*, Paris, Ed. Dajani, 1980, t. IV, p. 259-300.

161. *Courrier de la Gpe*, 30 août, 2 et 6 septembre 1892 ; 8 et 15 octobre 1895.

### 3. L'action au Conseil général de 1864 à 1897

Ici, un détour par le Conseil général s'impose. En vertu du sénatus-consulte du 4 juillet 1866, relatif à la constitution politique des vieilles colonies, la Guadeloupe jouit alors d'une quasi-autonomie budgétaire et le Conseil général dispose dans ce cadre de pouvoirs considérables qui le rendent presque totalement maître des finances locales, au point qu'on a pu parler à son sujet de véritable « Parlement au petit pied »<sup>162</sup>. Ses décisions peuvent donc avoir sur l'ensemble de l'activité économique de l'île, et en particulier sur les coûts et les résultats des usines, des conséquences considérables ; c'est notamment le cas de celles relatives au montant des droits de sortie sur les productions locales d'exportation, principalement le sucre et le rhum, qui alimentent une part relativement importante du budget colonial. C'est dire l'absolue nécessité qu'il y a pour les usiniers, non seulement d'y être représentés, mais même d'y détenir la majorité afin d'orienter ses décisions dans le sens le plus favorable à leurs intérêts<sup>163</sup>.

Cette nécessité est à l'origine de l'apparition de ce que l'on appelle alors le « parti usinier »<sup>164</sup>. Ce « parti » n'a évidemment rien à voir avec nos partis politiques modernes, structurés, disciplinés, organisés autour d'une doctrine et d'un programme. Il consiste simplement dans le regroupement, au sein de l'assemblée locale, de tous les conseillers que la *vox populi* qualifie d'« élus de l'Usine ». Cette expression recouvre des origines sociales et raciales très diverses<sup>165</sup>, et le « parti usinier » se présente en fait comme une sorte de pyramide. Au sommet se trouve, naturellement, E. Souques, qui siège sans interruption au Conseil général de 1864 à 1906, d'abord comme représentant de Port-Louis, puis de Saint-François<sup>166</sup>. Il en est le chef et le porte-parole incontesté dès la fin de la décennie 1870 au moins<sup>167</sup> ; c'est normalement lui qui, à travers ses multiples interventions, défend les positions de l'Usine et dépose les propositions de résolutions soumises au vote du Conseil. Autour de lui gravite un petit groupe d'usiniers blancs, en nombre d'ailleurs décroissant<sup>168</sup>, qui, régulièrement

---

162. Le texte du sénatus-consulte se trouve dans *GO Gpe*, 9 octobre 1866. Nous manquons malheureusement d'une bonne étude sur le Conseil général dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; on trouvera quelques développements sur la question dans H. Bangou, *Histoire de la Guadeloupe*, t. II, *La Guadeloupe de 1848 à 1939*, Aurillac, Ed. du Centre, 1963, p. 121-137.

163. On prête à E. Souques cette parole : « Je laisse aux Nègres de la colonie la représentation politique et les fonctions publiques, mais je me réserve le Conseil général » ; *La Vérité*, 28 février-8 mars 1892.

164. L'expression apparaît vers 1880, dans la bouche des élus républicains adversaires de l'Usine. Elle ne sera pas unanimement acceptée avant le milieu des années 1890. En 1886 encore, E. Souques conteste l'existence d'un tel « parti » ; *CG Gpe*, SO 1886, p. 248.

165. A partir, naturellement, de 1870, date du rétablissement du suffrage universel dans les vieilles colonies. Avant cette date, les conseillers généraux sont pour partie nommés par le gouverneur et pour partie élus au suffrage restreint ; tous sont évidemment des notables et grands propriétaires blancs ou mulâtres.

166. Composition du Conseil général publiée chaque année dans *Annuaire de la Guadeloupe*.

167. Il est même vraisemblable qu'il l'ait été avant, mais jusqu'en 1876, les comptes rendus des délibérations du Conseil général sont anonymes (« Un membre »).

168. Dubos (Courcelles et Gentilly), Beauperthuy (Duvall), Duchassaing (Duchassaing et Zévallos), Monnerot (Blanchet) au cours des décennies 1870 et 1880 ; après 1895, il ne reste plus que Dubos et Beauperthuy.

réélus à chaque renouvellement du Conseil, constituent avec E. Souques une sorte de noyau permanent du « parti » ; c'est probablement à ce niveau que se définissent les grandes orientations stratégiques ; leurs interventions sont encore relativement fréquentes et autonomes par rapport à celles de E. Souques, et s'il est vrai qu'ils défendent généralement les mêmes positions que lui, ils ne se contentent pas pour autant de démarquer simplement ses arguments, faisant même souvent preuve d'une originalité certaine à cet égard. Puis viennent quelques autres propriétaires blancs d'usines et d'habitations, qui apparaissent le temps d'une ou deux législatures avant de céder leur siège à d'autres de leurs confrères<sup>169</sup> ; il n'interviennent que rarement, et presque uniquement lorsque l'objet du débat les concerne directement, se contentant le plus souvent de voter pour approuver les propositions de E. Souques et des autres « ténors » usiniers du conseil. Enfin, au niveau inférieur, une dizaine d'élus nègres et mulâtres permettent aux usiniers de détenir la majorité ; ce sont le plus souvent des petits propriétaires cultivateurs de canne, donc plus ou moins dépendants des usines auxquelles ils vendent leur récolte, et qui ont généralement été élus grâce à l'appui et à l'argent de celles-ci ; sur les problèmes mineurs, ils peuvent éventuellement disposer d'une certaine autonomie d'expression et de vote, mais dans les débats essentiels, par contre, ceux qui touchent directement aux intérêts de l'Usine, ils ne sont guère que la voix de leur maître.

Politiquement, les membres de ce « parti », et E. Souques le premier, sont incontestablement, selon les critères mêmes de leur époque, des hommes de droite<sup>170</sup>. Mais là n'est toutefois pas l'essentiel pour ce qui nous concerne ici, car le « parti usinier » ne se définit par rapport aux grands problèmes politiques nationaux du temps que dans la seule mesure où ils sont susceptibles d'avoir des répercussions en Guadeloupe ; E. Souques déclare d'ailleurs ne pas s'intéresser aux débats politiques métropolitains en tant que tels<sup>171</sup>, et l'on chercherait en vain dans le *Courrier* une quelconque prise de position de sa part sur certaines grandes « affaires » qui défrayent alors la chronique en France, crise boulangiste, scandale de Panama, affaire Dreyfus, mais ne concernent pas directement les colonies ; peu d'informations, pas de commentaires, telle est la règle dans ces cas. En réalité, le « parti usinier » se détermine uniquement en fonction des intérêts de l'Usine, ce mot résumant à lui seul tout son programme. Et toute son action consiste à peser sur les décisions du Conseil général afin d'orienter ses choix économiques et fiscaux dans le sens d'une réduction des coûts de l'industrie sucrière : financement de l'immigration indienne (alors qu'à partir de 1875, celle-ci ne profite pratiquement plus qu'aux seules habitations des usines), diminution des droits de sortie sur

---

169. Parmi les usiniers, citons notamment Le Dentu (Bologne), de Retz (Grande-Anse MG), de Chazelles (Marly), de la Clémendière (Blanchet après la mort de R. Monnerot) ; parmi les propriétaires d'habitations, Rollin (Vieux-Habitants), Rougé (Moule), Sergent-Aléaume (Moule), Lignières (Saint-Claude).

170. Sur la droite française dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, voir R. Rémond, *Les droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 99-168.

171. *CG Gpe*, SO 1889, p. 523 ; *Courrier de la Gpe*, 13 novembre 1903 : « Je suis ministériel... Nous sommes trop loin de la métropole, trop isolés d'elle pour que nous puissions prendre une part efficace à ses luttes politiques... En France, je (serais) ministériel ou anti-ministériel, mais ici je ne puis qu'être ministériel ».

le sucre et le rhum, extension de la garantie accordée par le budget de la Colonie au Crédit Foncier Colonial (pour des prêts qui, à partir de 1880, ne sont pratiquement plus accordés qu'aux seules usines), etc. On retrouve ici la liste des campagnes du *Courrier*, qui n'ont en fait d'autre but que d'accoutumer l'opinion à des revendications et à des arguments que Souques reprendra ensuite devant le Conseil pour les faire aboutir.

Pendant plus d'un quart de siècle, E. Souques conserve une maîtrise à peu près totale du Conseil général et de ses décisions. Non, certes, que les débats soient sans enjeu ni sans acharnement, surtout à partir de 1880, mais au moment des votes, il sait bien qu'il peut compter sur une majorité sans faille, car tous les usiniers et propriétaires blancs font bloc autour de lui, et il ne manque pas de moyens de pression sur les autres « élus de l'Usine »<sup>172</sup>. Aussi ne connaît-il pas, jusqu'en 1897, de véritable défaite, sauf en de rares occasions<sup>173</sup> ; même l'arrêt des subventions du budget colonial à l'immigration indienne, en 1884-85, est bien davantage une conséquence de la crise sucrière et des difficultés financières de la Colonie qu'à proprement parler une victoire de ses adversaires.

#### 4. *Le tournant de 1898 et le problème des droits de sortie*

C'est à l'occasion des élections cantonales d'octobre 1898 que tout bascule. *A priori*, E. Souques n'a aucune raison d'en appréhender particulièrement les résultats. Depuis un an, les relations entre Gerville-Réache et Légitimus, jusqu'alors alliés contre l'Usine dans la minorité du Conseil général, se sont considérablement refroidies, au point que, dans l'assemblée locale, les socialistes votent régulièrement avec la majorité conservatrice ; mieux, même, en janvier 1898, un premier rapprochement s'est esquissé entre Souques et Légitimus, par l'intermédiaire du député Auguste Isaac<sup>174</sup>. Apparemment, d'ailleurs, le *Courrier* n'intervient pas ouvertement dans la campagne électorale pour ou contre tels ou tels candidats. Il conserve l'attitude de relative neutralité qui avait presque toujours été la sienne jusqu'alors au moment des élections, se contentant simple-

---

172. En 1889, un conseiller nègre, colon partiaire d'une usine, qui avait refusé d'obéir aux consignes politiques de son propriétaire, se plaint que celui-ci refuse désormais de lui acheter ses cannes et vient de rompre son contrat de colonage ; *CG Gpe*, S0 1889, p. 543-544, intervention Gervais.

173. En 1879, le Conseil Général discute pour la n<sup>e</sup> fois du problème des principes et des modalités de la répartition des immigrants indiens, à l'arrivée des convois en Guadeloupe, entre tous les propriétaires en ayant fait la demande. Comme ces immigrants ne sont pas assez nombreux pour répondre à cette demande, les discussions sont particulièrement animées. Aux propositions de compromis élaborées par une commission *ad hoc*, E. Souques oppose un contre-projet, qui aboutirait à attribuer chaque année à peu près la moitié des immigrants arrivant dans l'île aux seules usines (pour travailler sur des habitations de celles-ci), les propriétaires d'habitations devant se partager l'autre moitié. Il en résulte que, pour la première fois, le groupe des conseillers blancs se divise et qu'un vif débat oppose E. Souques aux défenseurs des habitations, qui l'accusent d'être trop gourmand. Finalement, l'amendement Souques est repoussé. *CG Gpe*, S0 1879, p. 118-120. Puis, l'année suivante, il essuie à nouveau une cuisante défaite sur le problème de la création d'un lycée d'Etat à Pointe-à-Pitre, destiné à remplacer les deux établissements privés d'enseignement secondaire qui existent alors en Guadeloupe ; à cette occasion, il est « lâché » par tous ses amis politiques, qui se prononcent en faveur du principe de cette création, et il est le seul conseiller à voter contre ; *ibid.*, S0 1880, p. 647-659.

174. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 214-231. Ce rapprochement explique la suspension de la campagne du *Courrier* contre les socialistes à partir de novembre 1897.

ment d'espérer que les électeurs enverront au Conseil général une majorité d'élus favorables à « l'agriculture »<sup>175</sup>. Mais il est clair, cependant, que E. Souques craint « quelque chose », comme le prouve la campagne que commence à mener son journal pour diminuer les pouvoirs budgétaires de l'assemblée locale ; quoiqu'encore relativement peu appuyée, elle contient cependant déjà en germe tous les arguments qui seront développés avec violence à partir de la fin de l'année<sup>176</sup>. C'est probablement là la conséquence de l'élection législative de mai 1898, à l'issue de laquelle Légitimus a été élu, contre toute attente et surtout contre Auguste Isaac, député sortant et « homme de Souques ». L'ascension et le dynamisme du jeune leader socialiste inquiètent visiblement le propriétaire de Darboussier et expliquent sans doute la campagne, en quelque sorte préventive, déclenchée par le *Courrier*, quoique, pour le moment, ni lui son parti ne soient nommément désignés ; mais la suite montrera clairement que ce sont bien eux qui sont déjà visés ici.

Les résultats de ces élections prouvent, en tout cas, que Souques avait raison de se méfier. Ils sont catastrophiques pour l'Usine. Partis marginaux du Conseil sortant, les socialistes y reviennent en grands vainqueurs, plus du tout disposés à se limiter au rôle de simple force d'appoint à une éventuelle majorité « usino-isaaciste », qui avait été le leur à la session précédente<sup>177</sup>. Revenant à leurs préférences premières, ils font à nouveau alliance avec les réachistes, et Légitimus est élu président du Conseil général<sup>178</sup>. Pour la première fois depuis qu'existe celui-ci, l'Usine n'y détient plus la majorité et Souques voit se réaliser ce qui constituait sa grande hantise depuis 1892, la jonction en position dominante du socialisme négriste avec le radicalisme mulâtre. Si cette alliance perdure, il perd définitivement le contrôle du Conseil général.

La menace découlant pour lui d'une telle situation est loin de n'être que théorique. En 1898, nous l'avons vu, l'Usine en général et Darboussier en particulier sont à bout de souffle financièrement. E. Souques n'a plus aucune possibilité de trouver de nouveaux crédits ; tout au plus peut-il négocier avec ses créanciers un rééchelonnement de sa dette et mettre dans l'affaire ses ressources personnelles, ce qu'il sera finalement obligé de faire, nous l'avons vu, mais il s'agit là de l'ultime bouée de sauvetage. Dans ces conditions, si Gerville-Réache et Légitimus alliés parviennent à

---

175. *Courrier de la Gpe*, 13 septembre 1898, art. « A un conseiller général » ; après avoir insisté sur la situation catastrophique de l'industrie sucrière, il conclut : « S'il nous reste une chance de nous relever, c'est par l'agriculture. Il faut donc dépouiller vis-à-vis d'elle tous les préjugés d'antan. Pour l'industrie sucrière, qui est à bout de forces dans sa lutte contre l'industrie betteravière, il faut supprimer intégralement le droit de sortie ».

176. *Ibid.*, 17 mai 1898 : en Guadeloupe, « n'importe quelle industrie peut être... ruinée par une décision financière (du) Conseil général » ; il faut, « pour rassurer les capitaux,... supprimer le droit d'initiative en matière budgétaire des conseillers généraux ». *Ibid.*, 12 juillet 1898 : c'est le gouvernement qui devrait établir les budgets coloniaux. *Ibid.*, 26 juillet 1898 : il demande l'assimilation budgétaire, donc l'extension aux vieilles colonies du système fiscal métropolitain ; bien qu'il ne le dise pas, le Conseil général perdrait par conséquent tous ses pouvoirs fiscaux.

177. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 231-233. Composition du nouveau Conseil général : 9 républicains conservateurs (« isaacistes »), 6 membres du « parti usinier », 7 socialistes, 12 radicaux (« réachistes ») et 2 indépendants ; même en débauchant ces derniers, Souques ne peut plus détenir la majorité (17 voix sur 36).

178. *CG Gpe*, SO 1898, p. 11.

mettre en œuvre le point économique essentiel de leur programme, l'élévation des droits de sortie, la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre s'effondre.

Parmi les divers impôts perçus en Guadeloupe pour alimenter le budget colonial figuraient traditionnellement des droits de sortie sur les exportations des productions locales. Sous le Second Empire, celui sur le sucre avait été fixé à 2 F par quintal, et ce chiffre était demeuré inchangé par la suite jusqu'au début de la décennie 1880, renouvelé chaque année pratiquement sans discussion par le Conseil général ; il contribue alors pour environ 20 % à l'ensemble des recettes<sup>179</sup>.

C'est avec le déclenchement de la crise sucrière que se produisent les premiers tiraillements. A partir de 1884, E. Souques commence à faire campagne contre la fiscalité trop lourde qui pèse sur les usines et sur la nécessité de diminuer le droit de sortie pour aider celles-ci à faire face à la baisse du prix du sucre<sup>180</sup>. Il obtient rapidement satisfaction. En 1886, après une première tentative avortée<sup>181</sup>, le droit sur le sucre est abaissé à 1,34 F par quintal<sup>182</sup>, puis légèrement remonté à 1,50 F l'année suivante, niveau auquel il demeure ensuite jusqu'en 1893<sup>183</sup>, malgré de vaines tentatives de l'opposition pour le ramener à 2 F<sup>184</sup> ; il ne représente alors que 10 % des recettes du budget colonial.

Mais, déjà, le débat né de cette première baisse tend à être dépassé. La reprise de la crise sucrière conduit E. Souques à réclamer une nouvelle diminution du droit<sup>185</sup>. Cette fois, pourtant, l'affaire est beaucoup plus difficile à enlever, en raison de la violente polémique qu'elle déclenche dans la presse locale<sup>186</sup> et de l'opposition acharnée des élus républicains lorsque la question vient devant le Conseil général. Mais, malgré l'extrême âpreté du débat<sup>187</sup>, E. Souques tient sa majorité bien en mains, et, quand vient le moment du vote, le résultat est sans surprise ; par 21 voix contre

---

179. *Budget de la Gpe*, service local, comptes définitifs.

180. Série d'articles dans le *Courrier de la Gpe*, 1<sup>er</sup> et 15 février, 5 et 18 avril, 2 mai 1884. Interventions devant la Chambre d'Agriculture ; *JO Gpe*, 2 décembre 1884, 24 avril 1885, 13 juillet 1886. Plaintes devant les actionnaires de la CSPAP ; CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 8 mai 1885 et 11 mai 1886, AG des 30 mars 1885 et 31 mars 1886.

181. A sa session extraordinaire de juin, le Conseil général décide que la Colonie conclura un emprunt de 500 000 F, dont le produit sera affecté à dégrever les usines d'une partie des droits de sortie ; *CG Gpe*, SE Juin 1886, p. 101-136 et 163-176. Cela aurait représenté une diminution de 1,40 F par quintal environ. Mais le ministère des Colonies refuse d'approuver cette combinaison ; *ibid.*, SO 1886, p. 86-87.

182. A la session ordinaire de novembre-décembre, E. Souques avait réclamé une baisse de 50 %, ce qui avait d'abord été voté par le Conseil ; mais elle est finalement ramenée à 34 % au moment de l'alignement du budget. *Ibid.*, p. 87-104, 123-141, 167 et 512-515.

183. ADG, Mss J. Ballet, t. VII, p. 28.

184. *CG Gpe*, S0 1890, p. 66-67 ; il n'y a même pas de discussion ; à peine faite, la proposition est immédiatement repoussée à mainlevée, sans débat.

185. *Courrier de la Gpe*, 21 février 1893, exposé devant la Chambre d'Agriculture, en sa séance du 28 janvier 1893.

186. *Ibid.*, 14, 21, 28 et 31 mars, 5 mai, 16 et 30 juin, 11 juillet 1893. *La Vérité*, 19 et 26 mars 1893.

187. L'âpreté vient de ce que, non seulement les élus républicains refusent le principe même de ce nouveau « cadeau » à l'Usine, mais surtout que le projet de la Commission financière propose, pour compenser la perte de recettes devant résulter de la baisse des droits de sortie, d'accroître les droits de consommation sur le tafia, dont la population rurale fait alors un gros usage ; l'opposition dénonce ce transfert de la charge fiscale au bénéfice d'une « poignée de privilégiés » et au détriment de « la population laborieuse ».

7, l'assemblée locale fixe le montant du droit de sortie sur le sucre à 0,80 F par quintal<sup>188</sup>. Il demeure ensuite à ce niveau jusqu'en 1898 ; à ce moment-là, il ne contribue plus que pour 6 % aux recettes du budget colonial.

Une fois de plus, E. Souques l'a emporté. Mais on sent bien, au cours des années suivantes, que ce vote a laissé une profonde amertume dans le camp républicain<sup>189</sup>, et la majorité conservatrice du Conseil ne fait rien pour apaiser sa rancœur, bien au contraire ; en 1896, elle n'hésite pas à repousser pratiquement sans discussion une proposition d'un modeste accroissement du droit de 5 ou 10 centimes pour contribuer au redressement des finances de la Colonie<sup>190</sup>.

Dans ces conditions, on comprend que la première proposition de la gauche après sa victoire électorale aux cantonales de 1898 soit d'accroître très fortement le droit de sortie sur le sucre, qui serait porté à 2,50 F par quintal. Il s'en suit un énorme débat, qui occupe l'essentiel de la session ordinaire du Conseil général de 1898<sup>191</sup>. On sent bien, naturellement, que cette proposition constitue déjà par elle-même, et plus encore par la fureur difficilement contrôlée qu'elle provoque parfois chez Souques<sup>192</sup>, une douce revanche pour les élus républicains, réduits depuis plus de vingt ans à faire de la figuration dans un Conseil entièrement dominé par l'Usine. Mais il y a autre chose de beaucoup plus important, qui apparaît très nettement, tant au cours du débat que dans la presse radicale, le sentiment général de « ras le bol »<sup>193</sup> devant ce que Luc Dorval, le principal lieutenant de Gerville-Réache, appelle « les largesses du Conseil général » envers l'Usine ; depuis 37 ans, note-t-il, celles-ci ont bénéficié de près de 27 millions de subventions directes ou indirectes de la part du budget colonial, sous les formes les plus diverses<sup>194</sup>, dont près de 13 millions depuis 1893<sup>195</sup>. Fréquemment répété au cours du débat, l'argument est même étendu aux primes à l'exportation accordées par les lois sucrières de 1884 et 1886 et à la détaxe de distance octroyée aux sucres coloniaux en 1897<sup>196</sup>, ce qui paraît tout de même très excessif puisqu'elles sont payées par le budget de l'Etat et non par celui de la Colonie. Mais la volonté de « faire payer l'Usine », pour alléger la pression fiscale pesant sur une population rurale très durement frappée par la crise, est très forte<sup>197</sup>.

---

188. *CG Gpe*, S0 1893, p. 19-86 et 108-140 ; au total, le débat aura duré près de trois jours.

189. *La Vérité*, 15 et 22 avril, 17 et 24 juin, 12 août 1894, 28 juillet et 29 septembre 1895, 20 septembre 1896.

190. *CG Gpe*, S0 1896, p. 41-49.

191. *Ibid.*, S0 1898, p. 60-81, 87-123 et 147-159.

192. *Ibid.*, p. 64 et 104.

193. Qu'on veuille bien nous excuser cette formule triviale et, en la forme, anachronique, mais c'est la seule qui convienne véritablement ici, comme on va le voir.

194. Subvention à l'immigration, paiement de la garantie coloniale au CFC, diminution du droit de sortie sur le sucre ; il y ajoute le change « prélevé au profit des usiniers », bien que celui-ci n'ait évidemment pas été décrété par le Conseil général.

195. *La Vérité*, 15 janvier 1899.

196. Rapport de la Commission financière ; *CG Gpe*, S0 1898, p. 152. Soit 5 520 000 F de primes (le « déchet de fabrication ») et 630 000 F de détaxe de distance.

197. « Le produit de cette augmentation de droits (est) destiné à améliorer le sort de la population malheureuse. Que l'Usine supprime le change, alors nous ne toucherons pas au droit de sortie sucrière. Mais si vous ne voulez pas lâcher le moindre lambeau de vos bénéfices, vous nous obligerez à maintenir nos décisions » ; *ibid.*, p. 73, intervention Rousseau.



En face, E. Souques se bat bien. Il conteste la légalité des droits de sortie, la compétence du Conseil général en cette matière, les bases du calcul de l'assiette de l'impôt, répète sans cesse qu'en augmentant le droit on ruinerait l'Usine et qu'en ruinant l'Usine on ruinerait la Guadeloupe, suscite l'intervention du ministre des Colonies pour faire pression sur l'assemblée<sup>198</sup>, et, dans un premier temps, l'emporte encore ; profitant de l'absence de plusieurs conseillers républicains, il parvient, d'abord à faire repousser la proposition initiale d'augmentation à 2,50 F, puis à faire voter le maintien du droit de sortie à son niveau antérieur de 0,80 F<sup>199</sup>. Victoire de courte durée, toutefois. Une fois terminé le débat général sur les recettes et les dépenses, il apparaît en effet que celles-ci sont excédentaires de 700 000 F. Le projet de budget retourne donc en Commission financière, afin que celle-ci trouve les moyens de combler la différence. Nous ne savons évidemment pas comment se déroulent les débats en son sein, mais il est clair que, cette fois, la gauche a battu le rappel de ses troupes pour demeurer majoritaire. La Commission propose donc, parmi divers moyens, de porter le droit de sortie sur le sucre à 1,70 F par quintal, proposition définitivement adoptée par le Conseil en séance plénière, sans débat, comme il est de règle pour l'alignement du budget<sup>200</sup>.

Ce taux n'est toutefois pas appliqué en 1899. A la suite du cyclone du 7 août 1899 et des dégâts qu'il inflige aux usines et à leurs habitations, le gouverneur réduit d'autorité le droit de sortie à 1,20 F pour l'exercice en cours<sup>201</sup>. Mais lors de la session ordinaire de décembre, le Conseil général, dans lequel socialistes et réachistes, encore alliés, détiennent toujours la majorité, le rétablit immédiatement à 1,70 F<sup>202</sup>. La part des droits de sortie sur les sucres dans l'ensemble des recettes du budget colonial remonte à 13 % en 1899 puis se stabilise autour des 9 % au cours des années suivantes.

##### 5. L'ignominieuse campagne de désinformation de 1898-1901

Malgré le caractère apparemment modeste des quelques dizaines de centimes de plus ou de moins qui semblent faire chaque année l'objet de ces discussions acharnées, l'enjeu du débat est, en réalité, considérable. Par rapport au taux de 2 F qui était celui du droit de sortie jusqu'en 1886, les usines de la Guadeloupe dans leur ensemble ont bénéficié, grâce aux abaissements successifs votés par le Conseil général, d'un montant total

---

198. « Colonies à Gouverneur Guadeloupe. Je suis informé qu'il est question d'une augmentation considérable des droits de sortie sur les sucres. Tous ceux qui ont des intérêts dans l'industrie sucrière de la Guadeloupe sont émus du projet... Je ne saurais trop appeler votre attention sur la gravité des conséquences... d'une telle mesure. Je vous prie de me faire connaître le résultat de la délibération du Conseil général ». Lu par le secrétaire général du gouvernement, représentant l'Administration, lors de la séance du 20 décembre 1898 ; *ibid.*, p. 147.

199. *Ibid.*, p. 155 et 158

200. *Ibid.*, p. 444. Vive protestation du *Courrier de la Gpe*, 10 janvier 1899, contre la procédure utilisée pour parvenir à cette décision : le Conseil « est revenu sur un vote acquis, chose qui n'a jamais été admise par cette assemblée » ; il n'a pas pu discuter en séance plénière de cette proposition d'augmentation « introduite subrepticement » en commission financière ; la majorité « a interdit toute discussion..., même par un rappel au règlement » ; c'est un véritable abus de pouvoir.

201. *CG Gpe*, SO 1899, p. 93, intervention Légitimus.

202. *Ibid.*, p. 66 et 86-105.

de dégrèvements de 4 384 000 F entre 1887 et 1900, représentant 38,1 % de la somme qu'elles auraient dû payer si le droit était resté à 2 F<sup>203</sup> ; pour ce qui concerne plus particulièrement Darboussier, le dégrèvement atteint 911 000 F, soit 37,6 % du montant théorique total à 2 F, et 18,5 % de l'ensemble des bénéfices réalisés par la CSPAP au cours de cette période<sup>204</sup>. Si l'on s'attache maintenant aux années 1894-1900, qui correspondent à la fois à la seconde crise sucrière et au moment où le problème du droit de sortie fait l'objet des plus gros débats au Conseil général et dans la presse, le dégrèvement total représente 2 729 000 F pour l'ensemble des usines et 550 000 F pour la seule Darboussier, soit, dans les deux cas, plus de la moitié de ce qui aurait été perçu si le droit était resté à 2 F<sup>205</sup> ; ajoutons à cela que, malgré ces dégrèvements, la CSPAP a tout de même perdu 280 000 F sur l'ensemble de cette période, et l'on comprend alors l'acharnement que E. Souques met à faire abaisser le droit de sortie. Enfin, quelque importants que soient les aspects financiers de cette affaire, ils ne sont peut-être pas les plus importants ; au-delà même du problème purement comptable de l'équilibre du bilan des usines, l'enjeu fondamental de tout ce débat est d'abord politique : il s'agit de savoir qui, des descendants de colons ou des descendants d'esclaves, détient la réalité du pouvoir en Guadeloupe, qui y est le *maître*.

Pour demeurer le maître, reprendre le contrôle du Conseil général et conserver ce pouvoir dont il sent qu'il risque de lui échapper, E. Souques va mettre en œuvre, à partir de la fin de 1898, tous les moyens, même les pires, surtout les pires : campagne de mensonges et d'intoxication de l'opinion publique, débauchage d'élus au Conseil général, recours massif à la fraude électorale.

A peine connus les résultats du premier tour des élections cantonales d'octobre 1898, E. Souques avait manifesté de vives craintes quant à la composition future du Conseil général<sup>206</sup>. Puis, immédiatement après le deuxième tour, il se livre contre la nouvelle majorité à une violence attaquée, lourde de menaces pour l'avenir<sup>207</sup>. La polémique va durer jusqu'en

---

203. D'après les chiffres publiés par P. Chemin-Dupontès, *Les Petites Antilles. Etude sur leur évolution économique*, Paris, Librairie E. Guilmoto, 1909, p. 241, les exportations totales de sucre de la Guadeloupe de 1887 à 1900 se montent à 5 752 465 qx, soit 11 504 930 F de droits de sortie si le taux en était resté à 2 F ; mais en reprenant les exportations année par année aux taux effectivement votés par le Conseil général, la somme totale réellement perçue n'est que de 7 120 557 F. *Nota* : ce calcul ne tient pas compte des décimes additionnels destinés aux budgets municipaux ni des dégrèvements particuliers dont a pu bénéficier telle ou telle usine lors d'une année donnée, pour des raisons spécifiques.

204. Production de Darboussier de 1887 à 1900 = 1 211 909 qx, soit 2 423 818 F de droits de sortie si le taux était resté à 2 F ; droits effectivement payés aux taux réels votés par le Conseil général = 1 512 106 F. Ce calcul néglige également les décimes additionnels, ainsi que les quelques dizaines de quintaux vendus en Guadeloupe pour la consommation locale. Total des bénéfices nets de la CSPAP pendant cette même période = 4 927 995 F. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guillod, rapports annuels du gérant à l'AG de la CSPAP.

205. Ensemble des usines = 2 507 347 F au lieu de 5 236 778, pour 2 618 389 qx exportés ; Darboussier = 503 000 F au lieu de 1 053 680, pour 526 840 qx.

206. *Courrier de la Gpe*, 7 octobre 1898 : « Nous ne pouvons pas prévoir toutes les surprises que nous réserve le fonctionnement de suffrage universel (qui) évolue... en ce moment même vers le *socialisme collectiviste* ». Les deux mots soulignés le sont par nous ; on voit que certains clichés ont la vie dure !

207. *Courrier de la Gpe*, 11 octobre 1898, art. « Le Conseil général ». Tout cet éditorial est une agression contre la nouvelle majorité ; il se termine par des menaces non équivoques : « Si nous devons attendre le salut du Conseil général, nous pourrions dès à présent nous

1901. Au vrai, ce n'est pas une seule campagne que mène le *Courrier*, mais quatre simultanément : contre le Conseil général, contre le suffrage universel dans les vieilles colonies, contre Légitimus et sur la situation politique générale en Guadeloupe, les arguments relatifs aux unes et aux autres étant d'ailleurs entremêlés et interchangeables.

La campagne contre le Conseil général n'est que la continuation de celle commencée avant même les élections cantonales<sup>208</sup>, mais elle devient désormais continue, massive et extrêmement violente. Il faut, répète inlassablement le *Courrier*, supprimer le droit d'initiative budgétaire attribué à une assemblée dominée par des démagogues qui multiplient les dépenses, taxent exagérément « les producteurs » et font fuir, par leur politique fiscale irresponsable, des capitaux métropolitains qui, sinon, viendraient volontiers s'investir dans l'île<sup>209</sup>. Au moins, si l'on ne veut s'y résoudre, qu'on limite leurs prérogatives et que l'on soumette leurs délibérations en matière budgétaire à l'approbation du Conseil d'Etat<sup>210</sup>.

Des attaques contre le Conseil général, on passe tout naturellement à celles contre les électeurs, « coupables » d'avoir envoyé une telle majorité à l'assemblée locale, et, de là, contre le suffrage universel. Le *Courrier* n'ose pas en proposer ouvertement la suppression, mais il la suggère néanmoins clairement. Ainsi quand il propose que les affaires locales soient désormais gérées directement par le gouverneur assisté d'un conseil consultatif<sup>211</sup>, ou « par une majorité de commerçants et d'agriculteurs sous le contrôle de l'administration au lieu d'être soumis à l'influence énervante de la politique locale »<sup>212</sup> ; ou quand il cite en exemple le système administratif appliqué dans les Antilles britanniques, où n'existe qu'un droit de suffrage restreint<sup>213</sup> ; ou quand il reprend en première page un article du *Figaro* qui, lui, n'hésite pas à proposer à la fois la suppression du suffrage universel et de la représentation parlementaire aux vieilles colonies<sup>214</sup>. Emporté par son élan, le *Courrier* étend même son opprobre à toutes les institutions démocratiques dont bénéficie la Guadeloupe ; qu'un verdict de cour d'assises lui déplaise, et il réclame immédiatement la suppression du jury populaire<sup>215</sup>. Tous ces articles baignent dans un racisme qui n'essaie même pas d'être discret<sup>216</sup>. Comment peut-on donner le droit de vote à des Nègres ?

---

voiler la face. Il faut donc compter sur les autres forces vives de la colonie. Il faut travailler pour l'avenir, soit avec le Conseil général, soit sans lui, *soit même contre lui* » (souligné par nous).

208. Voir *supra*, note 176.

209. *Courrier de la Gpe*, 1-4 novembre et 6 décembre 1898, 3-6 janvier, 14 mars, 16 juin, 10, 17, 21, 24 et 28 novembre, 1<sup>er</sup> et 5 décembre 1899, 13 mars 1900.

210. *Ibid.*, 25 et 29 août, 1<sup>er</sup> et 12 septembre 1899, grosse publicité et commentaires très favorables au rapport de l'inspecteur général des Colonies Picqué, relatif à la réforme des finances publiques aux colonies, qui propose justement cette mesure.

211. *Ibid.*, 17 novembre 1899, 12 juillet 1901.

212. *Ibid.*, 29 mars 1901.

213. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> février 1901.

214. *Ibid.*, 13 mars 1900 ; idée reprise discrètement par le *Courrier* lui-même, 23 mars 1900.

215. *Ibid.*, 18 et 29 août 1899.

216. *Ibid.*, 13 mars 1900, reprise de l'article précité du *Figaro* : « Nos bons noirs se mettent en grève, brûlent (les) plantations et finiront probablement par égorger nos colons, parce qu'on a réussi à les faire mordre à la politique. C'est leur manière à eux d'être électeurs ». *Ibid.*, 24 septembre 1901, art. « Allocution d'un révolutionnaire désabusé à ses amis » ; les

Mais, après tout, les institutions ne valent que par les hommes chargés de les faire fonctionner. Et pour le *Courrier*, il est clair que ceux qui constituent la majorité du Conseil général ne valent rien. Pendant trois ans, le journal de Souques mène une guerre ouverte contre Gerville-Réache et Légitimus, ce dernier surtout, sur lequel il tire continuellement à boulets rouges. C'est un homme « néfaste », qui prêche la violence, encourage les malfaiteurs, excite la population noire à la haine des races et à la révolte contre les possédants<sup>217</sup> ; un incapable, qui déconsidère la représentation coloniale au Parlement<sup>218</sup> ; et surtout un collectiviste<sup>219</sup>, chef d'un parti composé « de gens qui veulent nous prendre nos champs, nos maisons, nos meubles, nos économies pour en faire profiter les faînéants, les paresseux, les malfaiteurs »<sup>220</sup>. Ces attaques prennent parfois un tour ignoble ; la haine<sup>221</sup> et le racisme<sup>222</sup> sont toujours présents.

En matière d'ignominie et de racisme, le sommet est atteint avec la campagne que mène le *Courrier* sur le thème de la violence, de loin la plus continue et la plus persévérante de toutes celles qu'il poursuit pendant cette période. A l'en croire, la Guadeloupe est au bord de l'abîme, à feu et à sang, submergée par l'anarchie et la subversion qui menacent de l'engloutir totalement. Des hordes de « malfaiteurs nègres, fanatisés par (les) excitations incessantes » dont ils sont l'objet de la part des socialistes<sup>223</sup>, maraudent, volent, pillent, dévastent les plantations et incendient en toute impunité<sup>224</sup>, sans que l'administration locale, dirigée par un gou-

---

listes présentées par Légitimus pour les prochaines élections cantonales ne comprennent que des Noirs : « Vous voyez d'ici nos adversaires montrant ces listes en France, et disant : Voilà ce qu'on fait du suffrage universel aux colonies ».

217. *Ibid.*, 9 et 16 mai, 16 juin 1899.

218. *Ibid.*, 2 juillet 1901 : « Quand... la représentation coloniale compte un membre aussi incapable, aussi nul et aussi disqualifié que M. Légitimus, on peut à bon droit concevoir des craintes pour son maintien ». *Ibid.*, 26 juillet 1901 et 14 février 1902, art. « Un député carnavalesque » : « Pendant que des hommes dévoués aux colonies essaie de défendre la représentation coloniale, M. Légitimus fait tout le nécessaire pour la rendre indéfendable. Il la tue par le ridicule ».

219. *Ibid.*, 17 novembre 1899, tous numéros de mars et avril 1900, 26 mars 1901.

220. *Ibid.*, 17 novembre 1899.

221. Comme le montre l'emploi continuel à son égard de qualificatifs qui visent non pas à combattre ses idées, mais à déconsidérer systématiquement l'homme lui-même : fumiste, incapable, fanfaron, nul, énergumène, etc.

222. Voir en particulier deux articles d'un racisme virulent contre Légitimus dans *ibid.*, 12 et 30 avril 1901. Dans le premier surtout, le *Courrier* énumère avec délectation, quoiqu'en les jugeant d'un « goût douteux », tous les qualificatifs dont un certain Zevaes l'agresse dans un article publié dans *l'Echo de Paris* : macaque, singe, noix de coco, banane, bamboula, sapajou. Puis le journal de Souques ironise lourdement sur la réponse, assez maladroite, il est vrai, de Légitimus, que tous les hommes ont des origines anthropomorphiques ; ce sont les singes que l'on appelle ainsi, note le *Courrier*, ce qui ne peut certainement pas s'appliquer à Zevaes ; par contre, ce mot constitue « une cruelle injure » lancée par Légitimus à tous « ses frères de race ». Dans ses attaques racistes contre Légitimus, le *Courrier* ne craint d'ailleurs pas la contradiction : le 24 septembre 1901, il proteste indirectement contre le fait que les listes socialistes aux prochaines élections cantonales ne comprennent que des Noirs (*Supra*, note 216) ; deux mois plus tard, le 15 novembre, art. « Candidature d'un Blanc », il attaque Légitimus pour avoir présenté Gérault-Richard, un métropolitain, pour lui succéder comme candidat socialiste en Grande-Terre aux élections législatives de 1902.

223. *Ibid.*, 16 juin 1899.

224. *Ibid.*, 24 janvier, 24 février, 7, 10, 17, 21 et 24 mars, 11, 25 et 28 avril, 2, 9 et 30 mai 1899, 6 juillet, 30 août, 23 octobre 1900, 1-4 janvier, 19 mars, 28-31 mai, 14 juin, 11 octobre, 13 décembre 1901.

verneur trop faible et dépassé par les événements<sup>225</sup>, manifeste la moindre intention de répression ; « l'horizon est rouge de flammes »<sup>226</sup>, et les Blancs, menacés, parfois même agressés<sup>227</sup>, quittent l'île en masse à cause de l'insécurité<sup>228</sup>. Ernest Souques ne limite d'ailleurs pas sa campagne à la seule Guadeloupe. Au Parlement, Alexandre Isaac, « son » sénateur<sup>229</sup>, ajoute encore à la désinformation en dressant, dans une longue interpellation au gouvernement, un tableau apocalyptique de la situation dans l'île, qu'il conclut par un vibrant appel à la répression<sup>230</sup>.

Tout, naturellement, n'est pas entièrement mensonger dans les faits que rapporte le *Courrier*. La population rurale, particulièrement celle de la zone sucrière, durement frappée par le chômage<sup>231</sup>, la hausse des prix<sup>232</sup> et la baisse des salaires<sup>233</sup>, connaît alors une misère épouvantable<sup>234</sup>, qui s'accompagne, comme partout et toujours en période de crise intense, d'une montée de la petite délinquance ; qu'il y ait eu, tout au long de cette décennie 1890, si difficile pour l'ensemble des habitants de la Guadeloupe, une recrudescence des vols de récoltes dans les campagnes n'est pas douteux, tout comme il semble certain que le nombre d'incendies enregistrés en 1899 soit sensiblement plus important que les années précédentes<sup>235</sup>. D'autre part, les deux grands incendies survenus à Pointe-à-Pitre en juin 1898 et surtout avril 1899 (313 maison détruites), probablement acciden-

---

225. Attaques ouvertes contre le gouverneur Moracchini dans *ibid.*, 24 mars, 25 avril, 2, 9, 19 et 30 mai 1899. Ce n'est pas le seul contentieux qu'avait Souques avec le gouverneur. En particulier, celui-ci avait très fermement pris position, en 1897, contre l'élévation, par la Banque de la Guadeloupe, du taux de change du Franc guadeloupéen par rapport au Franc métropolitain ; cette dévaluation de fait de la monnaie locale, qui atteignit jusqu'à 30 % en 1897, soulageait la trésorerie des usines mais, en contrepartie, augmentait fortement les prix intérieurs, aggravant encore la misère populaire. Voir *CG Gpe*, SE mai 1897, p. 6-15, discours d'ouverture de la session, ainsi que les critiques, encore discrètes, du *Courrier de la Gpe*, 25 mai et 22 juin 1897.

226. *Ibid.*, 30 mai 1899.

227. *Ibid.*, 15 et 18 mai et 15 juin 1900. Il monte en épingle une agression contre un métropolitain survenue à Ravine Chaude. Mais, malgré toute sa « bonne volonté », c'est le seul incident de ce genre que parvienne à relever le *Courrier*.

228. *Ibid.*, 30 juin 1899.

229. *La Vérité*, 14 janvier et 11 février 1894.

230. La totalité de l'interpellation et le débat qui s'en suit sont reproduits dans *Courrier de la Gpe*, 20, 23 et 27 juin 1899, qui, naturellement, approuve chaudement la démarche d'Alexandre Isaac et le contenu de son intervention.

231. D'une moyenne de 52 000 par an entre 1880 et 1883, le nombre de travailleurs employés dans la canne tombe à 28 000 entre 1894 et 1899, soit une baisse de 46 % ; *Annuaire de la Gpe*, statistiques agricoles. Même si ces chiffres ne sont pas entièrement fiables, ils indiquent néanmoins le sens général d'une évolution que confirme une multitude d'autres sources.

232. Conséquence, pour l'essentiel, de l'élévation du change ; nombreuses indications à ce sujet lors du grand débat sur le change au *CG Gpe*, SE mai 1897, p. 25-138.

233. *Ibid.*, *id*<sup>o</sup>.

234. Une seule anecdote dira mieux la situation que de longs développements. En 1898, Gerville-Réache ayant demandé à des ouvriers agricoles comment ils faisaient pour vivre, s'entendit répondre : « Nous avons dû supprimer un repas par jour pour pouvoir vivre » ; cité par J. Adélaïde-Merlande, « Les origines du mouvement ouvrier à la Martinique, de 1870 à la grève de 1900 », *Cahiers du CERAG*, n° 26, 1972, p. 101.

235. De 1884 à 1898, le nombre annuel moyen d'incendies constatés dans l'arrondissement de Pointe-à-Pitre est de 86, dont 101 en 1895, 67 en 1896, 44 en 1897 et 82 en 1898 ; Ph. Cherlieu, *La vie politique*, t. I, p. 34. Or, en 1899, on en relève déjà 80 pour la seule période d'avril à juillet ; *ibid.*, p. 302. Proportionnellement, cela en ferait 240 pour l'ensemble de l'année.

tels, quoique, naturellement, le *Courrier* les attribue à la malveillance<sup>236</sup>, ont très fortement impressionné les esprits, déjà traumatisés par le tremblement de terre du 29 avril 1897<sup>237</sup>, et préparé un terrain psychologiquement favorable à la réception de la campagne du journal de Souques.

Mais, quel que puisse être son environnement économique et naturel, il demeure que cette campagne, très soigneusement orchestrée<sup>238</sup> est doublement ignominieuse. Par la violence des préjugés racistes qui l'anime, tout d'abord ; en insistant continuellement sur la couleur des auteurs des délits qu'il rapporte<sup>239</sup>, le *Courrier*, malgré les précautions de langage qu'il prend quelquefois<sup>240</sup>, rend tout un peuple responsable des errements de quelques-uns, bascule de la culpabilité individuelle d'un petit nombre à la culpabilité collective de tous, et contribue à son tour à cette « haine des races » qu'il condamne si volontiers chez les autres<sup>241</sup>. Ignominieuse, cette campagne l'est, en second lieu, par son objectif ; ce dont il s'agit, c'est d'intoxiquer l'opinion publique métropolitaine<sup>242</sup> en lui présentant une vision catastrophiste de la situation sociale de la Guadeloupe, afin qu'elle pousse le ministère des Colonies à la fois à une répression sévère contre la population noire et à une stricte limitation des pouvoirs budgétaires du Conseil général. De ce point de vue, la manœuvre n'a qu'à moitié réussi ; sans doute E. Souques est-il effectivement parvenu à affoler l'opinion en France, comme le montrent les réactions de la presse de droite<sup>243</sup> et des milieux « coloniaux » des ports<sup>244</sup>, mais sans pouvoir obtenir l'envoi de troupes supplémentaires comme il l'espérait, et ceci essentiellement grâce au sang-froid du gouverneur Moracchini et à l'influence apaisante

---

236. *Courrier de la Gpe*, 14, 17 et 21 juin 1898, 18-21 avril 1899.

237. Il a fait 39 morts et détruit plusieurs dizaines de maisons.

238. *Courrier de la Gpe*, 24 février 1899, art. « Vagabondage et maraudage » : « Sous cette rubrique, nous ouvrons à partir de ce jour les colonnes du journal à toutes les communications que l'on jugerait à propos de nous faire sur cet important sujet. Nous prions donc toutes les personnes que cela peut intéresser de vouloir bien nous transmettre tous les renseignements et toutes les observations qu'elles croiront devoir livrer à la publicité ». L'année suivante, après qu'un métropolitain ait été blessé d'un coup de coutelas à Lamentin, le journal conseille à tous les Européens se trouvant en Guadeloupe de télégraphier à leurs parents et amis en France, au ministère des Colonies et aux journaux de Paris pour les « mettre au courant... de ce qui se passe » dans l'île ; *ibid.*, 18 mai 1900.

239. Le voleur surpris dans un champ de canne des Abymes était « un noir créole » ; *ibid.*, 11 avril 1899. Ceux que l'on arrête après les incendies sont « des Nègres, partisans de M. Légitimus » ; *ibid.*, 9 mai 1899. Les « socialistes nègres » ; *ibid.*, 16 mai 1899. Les « anarchistes noirs » ; *ibid.*, 23-26 mai 1899. « Une poignée de malfaiteurs nègres » ; *ibid.*, 16 juin 1899. Les « collectivistes noirs » ; *ibid.*, 20 mars 1900.

240. *Ibid.*, 12 mai 1899. Il reproduit en première page une lettre envoyée par le sénateur Isaac à un journal métropolitain : « Ce serait une grande injustice de rendre responsable « la population noire » en général de la situation troublée de la Guadeloupe. *Ibid.*, 23-26 mai 1899 : « Nous savons faire... la distinction entre les bons et les mauvais nègres, les bons et les mauvais mulâtres, les bons et les mauvais blancs ».

241. Voir à ce sujet, *La Vérité*, 30 avril, 14, 21 et 28 mai, 4 juin 1899, 24 juin 1900.

242. Comme le montre la réaction du *Courrier* après l'affaire de Ravine-Chaude ; *supra*, note 238. Voir également, *ibid.*, 14 avril 1899, art. « L'opinion en France ».

243. Nombreuses reproductions d'articles publiés dans les journaux conservateurs métropolitains dans *ibid.*, tous numéros de fin avril et mai 1899. Souvent, d'ailleurs, ces articles se contentent eux-mêmes de reproduire ceux parus quelques jours auparavant dans le *Courrier*, en les agrémentant simplement d'un court commentaire de leur cru.

244. CAOM, Gpe, c. 221 d. 1366, lettres du sénateur Jules Siegrfid (originaire du Havre) au ministre des Colonies, 19 et 24 avril 1899, attirant son attention sur la situation en Guadeloupe, qui lui paraît « des plus graves et de nature à motiver une intervention énergique du gouvernement ». *Ibid.*, série de lettres des Chambres de commerce des ports au ministre

du député Gerville-Réache sur ses amis politiques radicaux, alors au gouvernement <sup>245</sup>.

On peut se demander également si toute cette campagne ne vise pas aussi l'opinion publique américaine et les milieux gouvernementaux US, auxquels elle aurait pour but de prouver que la France n'est plus en mesure de « maintenir l'ordre » dans ses possessions de la Caraïbe. Ici se situe l'un des épisodes les plus troubles de l'histoire politique de la Guadeloupe au XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble bien, en effet, que certains milieux blancs créoles aient envisagé, à la fin de 1898, de refaire en rade de Pointe-à-Pitre le « coup » du *Maine* à la Havane <sup>246</sup>, dans l'espoir de déclencher une intervention militaire des Etats-Unis, débouchant sur une indépendance nominale, « à la cubaine », de la Guadeloupe, ou, mieux encore, sur une annexion à l'Union, qui leur permettrait de se débarrasser à la fois des droits de sortie « excessifs » et de la participation à la vie politique locale des Nègres et des mulâtres, auxquels serait imposée une stricte ségrégation raciale « à la sudiste » <sup>247</sup>. Ce n'est pas là seulement le fantasme d'un journaliste soucieux de « démolir » Souques à tout prix ; Cl. Thiébaud, dans un ouvrage récent, apporte à ce sujet des preuves décisives qui emportent la conviction <sup>248</sup>. Rien ne permet d'affirmer que E. Souques ait été l'âme de ce qu'il faut bien appeler un complot séparatiste, mais il est impossible d'imaginer qu'il n'ait pas été, au minimum, au courant, compte-tenu de la position dominante qu'il occupait alors dans la com-

---

des Colonies, pour dénoncer « les crimes », « les incendies », « les sinistres qui la ravagent » et « les abus de pouvoir » du Conseil général, et lui demander de saisir le Parlement pour mettre fin à cette situation (Le Havre, 12 mai 1899 ; Bordeaux, 17 mai et 2 juin 1899 ; Nantes, 5 juin 1899 ; Marseille, 12 juin 1899).

245. Rappelons que de juin 1899 à mai 1902, c'est le gouvernement de « Bloc des Gauches » dirigé par Waldeck-Rousseau qui est au pouvoir, avec un programme de défense républicaine. Gerville-Réache fait évidemment partie de la majorité parlementaire.

246. Après le déclenchement de la seconde guerre d'Indépendance à Cuba, en 1895, les milieux impérialistes américains, qui avaient déjà beaucoup investi dans l'île, commencèrent à pousser très fort dans le sens d'une intervention militaire US contre l'Espagne. Le 15 février 1898, le croiseur américain *Maine* explosait dans le port de La Havane, où il était en visite. Bien qu'accidentelle, cette explosion fut immédiatement attribuée à l'Espagne, à laquelle les Etats-Unis déclarèrent la guerre en avril suivant. Après une brève campagne, les forces espagnoles étaient écrasées et la guerre s'achevait par la signature du traité de Paris, le 11 décembre 1898, consacrant à la fois l'indépendance cubaine et l'annexion de Porto-Rico ; J. Le Riverend, *Histoire économique de Cuba*, La Havane, Institut du Livre, 1967, p. 218-220.

247. *La Vérité*, 25 décembre 1898, art. « Le parti nouveau » : « Il s'est formé... à la Guadeloupe un parti anti-français qui n'a... qu'un désir, l'annexion de l'île à l'Amérique. On ne se gêne plus pour le dire ; des jeunes gens de grande famille se targuent publiquement d'être des partisans de la doctrine Monroe... Dernièrement, à l'arrivée du *Fulton* (Nota : *un avis de la Marine Nationale française*) en rade, quelqu'un, du balcon d'une maison de la ville, moitié café, moitié cercle, souhaitait que le *Fulton* canonât un trois-mâts américain qui n'avait pas hissé son pavillon à l'arrivée du navire de guerre. Il en résulterait, dit-il, une guerre, et nous aurions un second échantillon de la guerre hispano-américaine. Et tout changerait ici ». *Ibid.*, 22 janvier 1899, art. « Nous voulons rester Français » ; il réitère cette histoire, tout en avouant ne pouvoir apporter aucune preuve. *Ibid.*, 20 mai 1900 : il accuse les usiniers qui, « dans leurs clubs et leurs conversations, ne se cachent pas pour souhaiter l'avènement à la Guadeloupe de la domination américaine qui, selon eux, devra leur permettre de mâter les Nègres et mulâtres de la colonie ».

248. Cl. Thiébaud, *Guadeloupe, 1899. Année de tous les dangers*, Paris, L'Harmattan, 1989, 208 p., particulièrement p. 63-122. Cet ouvrage étant paru alors que notre rédaction était achevée pour l'essentiel, il ne nous a malheureusement pas été possible d'intégrer autant que nous l'aurions souhaité tout ce qu'il apporte à notre propos. Pour tout ce qui concerne la crise politique guadeloupéenne de 1898-99, il constitue désormais la référence essentielle.

munauté blanche de la Guadeloupe et des conséquences qu'auraient eues de tels événements sur la marche de ses usines. En tout cas, certains développements parfois ambigus du *Courrier* sur les relations entre la Guadeloupe et la métropole<sup>249</sup> incitent à penser qu'Ernest Souques a peut-être bien été saisi, aux alentours de 1900, par le vertige de la fuite en avant dans la rupture avec la France. En ceci, ce « complot », s'il a vraiment existé, serait l'ultime avatar du vieil « autonomisme colon »<sup>250</sup>.

6. *Prendre le contrôle du Conseil général : « Entente capital-travail » et fraude officielle (1901-1906)*

Même si le suffrage universel demeure dans les vieilles colonies, même si elle ne débouche pas sur l'envoi de troupes en Guadeloupe, et encore moins sur la concrétisation des velléités sécessionnistes de certains Blancs créoles, la campagne menée avec obstination par le *Courrier* entre 1898 et 1901 est loin d'être dépourvue de résultats.

Tout d'abord, elle contribue, parmi d'autres facteurs, à la chute du gouverneur Moracchini, contre lequel Souques s'était beaucoup acharné pendant plus de trois ans, tant publiquement<sup>251</sup> que dans les coulisses<sup>252</sup> ; parti de la Guadeloupe en juin 1900 pour congé, il est mis à la retraite d'office et ne regagne pas son poste<sup>253</sup>.

En second lieu, il est probable qu'elle joue un rôle accélérateur dans le processus de dégradation des relations entre Gerville-Réache et Légitimus, entre lesquels les premiers tiraillements apparaissent au cours du dernier trimestre 1899. Dans un premier temps, cela ne les empêche cependant pas de renouveler leur alliance au Conseil général ; à la session ordinaire de novembre-décembre de la même année, Légitimus est réélu président et le droit de sortie sur le sucre maintenu à 1,70 F par quintal<sup>254</sup>. Mais bientôt, leurs divergences s'aggravent à l'occasion de l'élection sénatoriale du 5 janvier 1900, qui voit la victoire de Cicéron, le candidat de l'Usine, puis des municipales de mai, bien que la gauche y emporte la

---

249. En général, le *Courrier de la Gpe*, affirme bruyamment son loyalisme et sa « fidélité à la Mère-Patrie » ; voir, par exemple, 2 septembre 1898, art. « La Jamaïque » : il condamne l'assemblée locale qui a demandé à devenir une colonie américaine ; 5 décembre 1902 : on murmure que la France songerait à vendre la Guadeloupe aux états-Unis, « hypothèse que... nos sentiments de patriotisme nous interdisent d'admettre un seul instant ». Mais on trouve aussi, dans *ibid.*, 29 mars 1898, 20 juin 1902 et 10 janvier 1905, trois curieux articles qui constituent autant de discrets avertissements à la France : attention ! si la métropole néglige les Antilles, ne lui envoie pas de capitaux, refuse d'assumer les conséquences de sa souveraineté, celles-ci pourraient bien être tentées de regarder ailleurs ou tomber de fait sous une autre domination.

250. Ch. Frostin, *Histoire de l'autonomisme colon de la partie française de Saint-Dominique aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres, Paris I, 1972, 856 p. dact. en 2 tomes. Pour ce qui concerne plus particulièrement la Guadeloupe, Ch. Schnakenbourg, *La crise*, p. 86-87.

251. Voir *supra*, note 225. Moracchini est nommé gouverneur en 1895 ; les premières critiques contre lui se situent dès la fin de 1896 et le début de 1897, à propos de ses prises de position contre l'élévation excessive du change ; *Courrier de la Gpe*, 8 décembre 1896 et 26 janvier 1897.

252. *La Vérité*, 30 avril et 28 mai 1899, accuse les usiniers d'intervenir au ministère des Colonies pour faire rappeler Moracchini et nommer à sa place un gouverneur « à poigne ». Voir également Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 331-332.

253. *Ibid.*, id<sup>e</sup>.

254. *CG Gpe*, S0 1899, p. 66 et 86-105.



majorité des communes, et la rupture publique entre eux intervient lors de la session extraordinaire du Conseil général de juillet 1900<sup>255</sup>.

Le troisième grand résultat de la campagne du *Courrier* est de parvenir à déstabiliser suffisamment Légitimus pour que celui-ci renonce à solliciter le renouvellement de son mandat de député auprès des électeurs de la Grande-Terre lors des élections législatives d'avril 1900, préférant se replier sur la première circonscription, où il sera d'ailleurs écrasé par Gerville-Réache. Il laisse sa place au métropolitain Alfred Gérard-Richard, un socialiste « modéré » qu'il avait connu lors de ses séjours en France, et qui, lui, sera élu dans la deuxième circonscription<sup>256</sup>.

Une quatrième conséquence de la campagne du *Courrier* est de provoquer chez les adversaires de Souques un sentiment d'inquiétude tel qu'ils sont incités à rechercher les voies d'un compromis avec lui. Les premières ouvertures, encore très discrètes, il est vrai, des socialistes en direction de l'Usine, se situent à la fin de 1899<sup>257</sup>, puis se précisent au cours de la campagne électorale pour les législatives de 1902<sup>258</sup>, pendant laquelle le *Courrier* observe, à l'égard des deux candidats socialistes et de leur programme, un silence remarquable. Quant aux réachistes, inquiets à la fois de la tournure prise par le débat politico-racial, surtout après leur rupture avec Légitimus, et de la nouvelle baisse du prix du sucre survenue au début de janvier 1902, ils proposent une suspension des polémiques et la réunion d'un « congrès » regroupant des représentants de tous les principaux intérêts économiques de la Guadeloupe, en vue de rechercher une solution à la crise<sup>259</sup>. Très favorablement reçue par Souques<sup>260</sup>, cette proposition débouche sur une grande réunion qui, il est vrai, ne donne rien<sup>261</sup>, mais elle détend considérablement l'atmosphère politique de l'île<sup>262</sup>.

En dernier lieu, les résultats de la campagne du *Courrier* sont, au moins en partie, satisfaisants pour Souques en ce qui concerne les pouvoirs du Conseil général. En application des recommandations du rapport Picquie<sup>263</sup> et de la loi du 13 avril 1900 sanctionnant celui-ci, les Conseils généraux des vieilles colonies conservent leurs prérogatives budgétaires et continuent comme par le passé de délibérer « sur le mode d'assiette, les tarifs et les règles de perception des contributions et taxes » locales,

---

255. Sur tout ce qui précède, voir Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 307-321.

256. *Ibid.*, t. I, p. 332-338 et 342-357.

257. *Ibid.*, t. I, p. 306-307.

258. *Ibid.*, t. I, p. 347.

259. *La Vérité*, 12 janvier 1902, « L'appel suprême ».

260. *Courrier de la Gpe*, 17 janvier 1902.

261. Ce « Congrès » se tient le 22 janvier 1902 à la Chambre d'Agriculture de Pointe-à-Pitre en présence d'une « foule » de gens. En fait, on se contente de prononcer plusieurs discours, puis de nommer une commission, qui ne semble pas s'être jamais réunie ; *ibid.*, 24 janvier 1902.

262. Deux articles plutôt sympathiques sur la campagne électorale de Gerville-Réache dans *ibid.*, 18 et 25 avril 1902 ; au même moment, *La Vérité* ralentit très sensiblement ses attaques contre l'Usine.

263. Rapport rédigé par l'inspecteur général des Colonies Picquie, au nom de la commission spéciale instituée en janvier 1899 par le ministère des Colonies pour l'examen des finances coloniales et des budgets locaux ; publié *in extenso* dans *JO Gpe*, 8 et 12 septembre 1899. Nous avons vu, *supra* note 210, qu'il fournit beaucoup d'arguments au *Courrier* dans sa campagne de 1899 contre le Conseil général.

mais « ces délibérations ne seront applicables qu'après avoir été approuvées par des décrets (pris) en Conseil d'Etat »<sup>264</sup>. Le Conseil général garde donc le pouvoir de fixer les droits de sortie sur les productions locales d'exportation, et notamment celui sur le sucre, mais avec, au dessus de sa tête, la menace d'une possible annulation par un décret du Président de la République, éventuellement suscité par des démarches des usiniers, s'il se montrait « déraisonnable ». Bien sûr, il serait tout à fait excessif d'attribuer cette réforme à la campagne du seul *Courrier de la Guadeloupe*. La loi du 13 avril 1900 s'inscrit en fait dans le cadre d'un vaste mouvement d'opinion en métropole, selon lequel les colonies « coûtent trop cher à la France », parce que leurs budgets sont élaborés par des conseils locaux sur lesquels ne s'exerce aucun contrôle du pouvoir central et avec la certitude que l'Etat comblera la différence en cas de déficit<sup>265</sup>. D'où la nécessité, non seulement de contrôler les délibérations de ces assemblées locales et le contenu des budgets coloniaux, mais en outre et surtout de mettre à la charge de ceux-ci la totalité des dépenses dites « de souveraineté », correspondant, en gros, aux charges de fonctionnement de la haute administration civile et de la gendarmerie, jusqu'alors supportées par le budget général de l'Etat<sup>266</sup>. Ce sont les fameuses « dépenses obligatoires », fixées chaque année par décret et inscrites d'office au budget local par le gouverneur, contre lesquelles Souques et les républicains, pour une fois d'accord, protestent si fort à la session ordinaire du Conseil général de 1899<sup>267</sup>. On voit donc que, replacée dans le cadre plus vaste des relations entre la France et l'Empire colonial en général, la campagne du *Courrier* sur les pouvoirs budgétaires du Conseil général a sans doute été de peu de poids, mais il est néanmoins possible que, bien relayée à Paris, notamment par l'interpellation d'Alexandre Isaac au Sénat, en juin 1899<sup>268</sup>, elle ait eu quelque influence indirecte lors des discussions parlementaires d'avril de l'année suivante.

Au total, la vaste campagne de désinformation du *Courrier* et, plus largement, la stratégie de la tension développée par E. Souques entre 1898 et 1901 ont produit pour celui-ci des effets largement positifs et préparé ainsi le terrain en vue d'une reconquête du Conseil général par l'Usine. Car c'est bien là, en définitive, que doit se régler le problème du droit de sortie. La rupture de l'alliance entre socialistes et réachistes, le trouble en résultant chez quelques conseillers hésitants et le débauchage ouvert auquel se livre Souques à l'ouverture de la session ordinaire de novembre 1900<sup>269</sup>, lui permettent d'opérer un renversement de majorité à son profit et de reprendre le contrôle de l'assemblée locale. Cette session est pour lui l'occasion d'affirmer hautement son pouvoir retrouvé. Il se fait tout d'abord élire rapporteur à la fois des recettes et des dépenses, ce qui ne

---

264. Genèse et contenu des principales dispositions de ce texte présentés par le gouverneur dans son discours d'ouverture de *CG Gpe*, SO 1900, p.3-5.

265. Voir sur ce point l'introduction tout à fait claire du rapport Picquie, dans *JO Gpe*, 8 septembre 1899.

266. *Ibid.*, id°, conclusions du rapport Picquie, et *CG Gpe*, SO 1899, p. 7-8, discours d'ouverture du gouverneur.

267. *Ibid.*, p. 77-85, interventions Dorval et Souques.

268. Reproduite et chaleureusement commentée dans *Courrier de la Gpe*, 20, 23 et 27 juin 1899.

269. *La Vérité*, 18 novembre 1900.

s'était encore jamais fait au Conseil général, où, par tradition, les deux rapports étaient attribués à deux conseillers différents<sup>270</sup> puis, il obtient sans difficulté un abaissement à 1 F par quintal du droit de sortie sur le sucre, alors que le projet de l'administration prévoyait de le laisser à 1,70 F, repoussant même le taux de 1,35 F proposé à titre de compromis par plusieurs conseillers qui ne sont pas pour autant de ses adversaires politiques<sup>271</sup>. En contrepartie, il propose la création de divers impôts indirects nouveaux, pesant immédiatement sur l'ensemble de la population (régie des tabacs et allumettes, droit de consommation sur les sucres vendus localement), et c'est ce transfert un peu trop voyant de la charge fiscale dans des conditions hâtives et sans respect des formes légales qui conduit le ministre des Colonies, saisi par le gouverneur, à faire annuler l'ensemble de ces délibérations par le Président de la République, en application de la toute récente loi du 13 avril 1900<sup>272</sup>. Voilà donc E. Souques victime indirecte de sa propre campagne de presse ; c'est, en quelque sorte, l'histoire toujours réjouissante de l'arroseur arrosé. En conséquence, le droit de sortie continue donc d'être perçu à 1,70 F pendant l'année 1901.

Cet incident et le sentiment que sa marge de manœuvre au Conseil général n'est pas encore aussi absolue qu'elle l'était avant 1898 conduisent E. Souques à s'engager totalement lors des élections cantonales de septembre 1901, afin de trouver une majorité « sûre », lui permettant de poursuivre sa politique d'abaissement du droit de sortie, et ceci d'autant plus que la violence de la polémique entre réachistes et socialistes, définitivement brouillés<sup>273</sup>, laisse espérer une victoire éclatante de l'Usine. Mais, malgré l'appui claironnant qu'il apporte à A. René-Boisneuf et à son tout jeune parti démocrate<sup>274</sup>, malgré les cris de triomphe que pousse le *Courrier* après le scrutin<sup>275</sup>, les résultats sont loin d'être aussi satisfaisants que l'espérait E. Souques. Les socialistes ne sont pas éliminés du tout<sup>276</sup>, même si, à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil de novembre 1901, ils « se retrouvent isolés face aux trois (autres) groupes qui s'entendent pour accaparer tous les sièges (du) bureau »<sup>277</sup> ; sans doute E. Souques parvient-il à faire voter une nouvelle diminution du droit de sortie, qui est abaissé à 1,20 F par quintal<sup>278</sup>, mais sa majorité demeure tout aussi fragile et incertaine qu'avant les élections, et l'histoire récente des relations agitées entre Légitimus et Gerville-Réache prouve qu'un

---

270. Protestation de *ibid.*, 9 décembre 1900.

271. *CG Gpe*, SO 1900, p. 125-151.

272. Décret du 30 mars 1901, publié dans *JO Gpe*, 3 mai 1901. Voir également le discours d'ouverture du gouverneur à *CG Gpe*, SO 1901, p. 9-10, qui fait l'historique de toute l'affaire. Protestation de Souques dans *Courrier de la Gpe*, 12 juillet 1901.

273. Voir par exemple les attaques virulentes contre Légitimus publiées dans *La Vérité*, 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 septembre 1901.

274. Voir les appels en sa faveur publiés dans *Courrier de la Gpe*, 10, 17 et 27 septembre 1901.

275. *Ibid.*, 8 octobre 1901 : Légitimus a été battu par Boisneuf à Pointe-à-Pitre ; dans huit autres cantons, les socialistes sont également battus : « On peut donc dire que le parti est décapité et anéanti ; si ses tronçons remuent encore, on en viendra à bout progressivement et l'on peut prévoir le jour prochain où la Guadeloupe en sera entièrement délivrée ».

276. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 342 ; nouvelle composition du Conseil : 12 réachistes, 10 socialistes, 11 membres du parti démocrate (ex-isaacistes), 3 libéraux (ex-parti usinier).

277. *Ibid.*, id°.

278. *CG Gpe*, SO 1901, p. 109-151.

renversement d'alliances au sein du Conseil général est toujours possible, donc que le droit de sortie peut à nouveau être augmenté à tout moment.

D'autre part, sur le terrain des luttes sociales, les grèves qui touchent les usines et leurs habitations en mars et avril 1900<sup>279</sup>, puis l'agitation endémique qui règne dans toute la Grande-Terre pendant la majeure partie de l'année 1902<sup>280</sup>, montrent l'étendue de l'influence des socialistes dans les campagnes, même si celle-ci semble être, sur le moment, surestimée par l'ensemble des contemporains ; sans doute ces mouvements sont-ils de relativement faible ampleur et se terminent-ils sur un échec total des grévistes, mais les violents incidents survenus lors de la grève de février 1900 à la Martinique<sup>281</sup>, et qui sont suivis avec une inquiétude certaine par les usiniers de l'autre île<sup>282</sup>, montrent à l'évidence que la Guadeloupe n'est pas à l'abri d'une grave explosion sociale<sup>283</sup>. Pour E. Souques, il est donc impératif de neutraliser absolument Légitimus, y compris par une entente avec lui, puisque, manifestement, le suffrage universel, même manipulé, n'y parvient pas.

Telle est donc l'évolution historique et politique qui conduit E. Souques à répondre positivement aux appels discrets que lui adressent les socialistes tout au long de l'année 1902 par l'intermédiaire de Gérauld-Richard. C'est au cours du mois d'octobre que commence à circuler les premiers bruits d'une possible entente entre l'Usine et les socialistes<sup>284</sup> ; puis, la préparation de l'élection sénatoriale du 4 janvier 1903 accélère le mouvement et débouche sur la présentation d'un candidat commun, le métropolitain Elie May<sup>285</sup>, qui sera finalement battu par Cicéron, désormais soutenu par Gerville-Réache. Cette élection constitue la première manifestation publique de « l'Entente du capital et du travail », qui sera consacrée officiellement en mars par la conclusion d'un accord organisant pour l'avenir les relations entre usines, d'une part, et planteurs et ouvriers agricoles, d'autre part<sup>286</sup>.

L'histoire interne de l'Entente, de son évolution et de ses résultats pour Légitimus et les socialistes est, naturellement, extérieure à notre sujet ; ces questions ont d'ailleurs fait récemment l'objet de recherches approfondies qui épuisent pratiquement le sujet et auxquelles nous pouvons donc renvoyer globalement<sup>287</sup>. Nous concernent, par contre, directement le point de vue de Souques et les conséquences de l'Entente pour les usines en général et Darboussier en particulier. Ces conséquences sont de deux ordres.

---

279. Bonne description dans Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 244-266 ; et J. Adélaïde-Merlande, *Troubles sociaux*, p. 8-17.

280. *Ibid.*, p. 18-28 ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 277-282.

281. J. Adélaïde-Merlande, *Les origines du mouvement ouvrier*, p.111-182.

282. *Courrier de la Gpe*, 13, 16 et 23 février 1900.

283. Qui se produira finalement en 1910 ; J. Adélaïde-Merlande, *Troubles sociaux*, p. 32-76. Mais à ce moment là, E. Souques est déjà mort depuis deux ans.

284. *La Vérité*, 26 octobre 1902.

285. *Ibid.*, 2 et 9 novembre 1902 ; *Courrier de la Gpe*, 4-7 novembre 1902, art. « En période électorale », qui présente le programme de l'Usine et avalise à mots couverts l'alliance entre Souques et Légitimus pour ce scrutin. Voir surtout Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 371-373.

286. *Ibid.*, t. I, p. 375-377.

287. L'étude fondamentale est évidemment celle de Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, chap. 6, p. 358-444 ; une analyse plus proprement politique de l'Entente et des raisons qui

En premier lieu, la conclusion de l'Entente permet aux usines, moyennant un minimum de concessions sur les salaires<sup>288</sup> et le prix de la canne<sup>289</sup>, d'obtenir une précieuse « trêve sociale » qui se prolongera jusqu'en 1910. Le seul conflit concernant Darboussier dont nous ayons trouvé trace jusqu'à la mort de Souques est une grève, d'ailleurs de courte durée, des ouvriers industriels employés aux turbines de l'usine, en avril 1907<sup>290</sup> ; mais à ce moment là, la SIAPAP a déjà succédé à l'ancienne Compagnie sucrière et E. Souques pratiquement pris sa retraite<sup>291</sup>.

En second lieu, l'Entente permet à E. Souques de disposer au Conseil général d'une majorité monolithique, grâce à laquelle il peut écarter tout risque d'augmentation du droit de sortie sur le sucre. Déjà abaissé à 1,20 F par quintal à la session de 1901, celui-ci est maintenu à ce niveau l'année suivante<sup>292</sup>, puis passé à 0,90 F en 1903<sup>293</sup> ; il est remonté à 1,20 F en 1904, sur la proposition de l'administration, avec laquelle E. Souques entretient alors les meilleures relations, ce qui explique que le patron de Darboussier accepte cette augmentation sans la combattre<sup>294</sup> ; et enfin, ce taux de 1,20 F demeure en 1905<sup>295</sup>. Dans toutes ces sessions, la fixation du droit de sortie ne donne lieu à aucune discussion, comme si les adversaires de Souques savaient qu'elle serait de toutes façons inutile<sup>296</sup>.

Au total, il semble bien que E. Souques soit le principal bénéficiaire de l'Entente capital-travail. En neutralisant Légitimus et, au-delà, les revendications sociales des salariés agricoles et des petits planteurs, et en permettant le maintien du droit de sortie à des niveaux peu élevés, l'al-

---

ont poussé les socialistes dans la voie d'un accord avec l'Usine dans H. Bangou, *Une tentative d'appréciation*, p. 21-48, et surtout, tout récemment, la nouvelle réinterprétation de J.P. Sain-ton, *Les débuts de Légitimus : du mouvement social à la politique (1890-1893)*, 17 p. dact., à paraître.

288. En 1902, au moment de la troisième phase de baisse du prix du sucre, toutes les usines de la Guadeloupe avaient diminué sensiblement les salaires. Pour la coupe, il passe de 1 F par jour à 0,80 F, et même 0,75 F sur certains centres ; pour le sarclage, de 1,25-1,20 à 1 F. Le plus grave est que, dans beaucoup de cas, les usines avaient substitué le salaire à la tâche au salaire à la journée, ce qui, dans les faits, aboutissait à une élévation très importante de la durée du travail nécessaire au maintien du revenu journalier. En 1905, les réunions de la « Commission plénière de l'Entente du capital et du travail », où siègent notamment Souques et Légitimus, aboutissent à un relèvement général des salaires de l'ordre des 5 à 15 % selon la nature des travaux (0,90 à 1 F pour les coupeurs, 1,15 F pour les sarcleurs), mais le paiement à la tâche demeure ; A. Salinière, *Origines et causes du mouvement gréviste du mois de février 1910. Les petits planteurs (réclamations et incidents divers)*, Basse-Terre, Imprimerie du Gouvernement, 1910, p. 3-41 et 104-105.

289. En 1904, un accord entre usiniers et délégués des petits planteurs fixe le prix de la tonne de canne à 10 F minimum (*ibid.*, p. 39), alors que le paiement au bordereau aurait donné 8,03 F à Beauport et 8,66 F à Darboussier. En outre, les planteurs obtiennent le droit de contrôler la pesée de leurs cannes à la balance des usines et se voient rétrocéder les 4/5 du change en cas de hausse de celui-ci ; *ibid.*, p. 102.

290. Arch. SIAPAP, dossier « Constitution de la SIAPAP » n° 1, lettre de E. Souques à J. Micard, 11 avril 1907.

291. Il est officiellement administrateur-délégué de la SIAPAP en Guadeloupe, mais c'est Ch. Laurent qui dirige effectivement les exploitations.

292. *CG Gpe*, SO 1902, p. 81.

293. *Ibid.*, SO 1903, p. 106.

294. *Ibid.*, SO 1904, p. 83.

295. *Ibid.*, SO 1905, p. 38.

296. Peut-être aussi faudrait-il faire la part de l'épuisement de tous les protagonistes après les interminables discussions de la décennie 1890, au cours desquelles tout avait été dit et redit sur le sujet.

liance entre l'Usine et les socialistes a sans doute prolongé de quelques années la survie de la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre<sup>297</sup>.

Encore faut-il, pour atteindre cet objectif, être sûr que les socialistes ne seront pas tentés de renverser une fois de plus leurs alliances et de se rapprocher à nouveau des radicaux, à l'instar de ce qui ils avaient déjà fait en 1898. La maigreur des concessions faites par les usiniers aux revendications de leurs salariés et fournisseurs de canne risque en effet de conduire Légitimus à la conclusion que l'Entente est en marché de dupes pour le prolétariat nègre dont il s'est fait le porte-parole, et que cet accord ne profite en réalité qu'à la seule Usine. Pour E. Souques, financièrement aux abois en ces toutes premières années du xx<sup>e</sup> siècle<sup>298</sup>, la perspective du retour d'une majorité socialo-réachiste au Conseil général est un danger qu'il convient donc d'écartier à tout prix. D'autre part, la virulence des attaques de la presse radicale contre l'Entente<sup>299</sup> entretient un climat permanent d'agitation politique, qui risque à son tour de déboucher sur une agitation sociale plus ou moins grave, autre danger contre lequel E. Souques doit se prémunir. Après avoir réussi à neutraliser Légitimus, il doit donc maintenant éliminer définitivement Gerville-Réache et ses amis de la scène politique guadeloupéenne.

Pour cela, il sait pouvoir compter désormais sur l'administration coloniale. Après le départ de Moracchini, en juin 1900, et un intérim de fait de plus de deux ans<sup>300</sup>, se succèdent en Guadeloupe deux véritables proconsuls « de choc », le vicomte Armand de la Loyère, de décembre 1902 à octobre 1904, et Léon Bouilloche, d'avril 1905 à août 1906<sup>301</sup>. Ces deux hommes vont se comporter exclusivement en « gouverneurs de l'Entente », mettant au service de celle-ci la totalité des moyens de la puissance publique.

C'est sous le gouvernement de la Loyère que « l'administration entre officiellement dans le jeu politique, (défendant) ses options sans trop se soucier de l'opportunité et de la légalité des moyens employés »<sup>302</sup>. En l'occurrence, les options de la Loyère coïncident totalement avec les re-

---

297. E. Souques lui-même confirme implicitement que tel est bien le but recherché, lorsqu'il déclare à ses adversaires qui lui reprochent de faire de la politique : « Oui ! Nous en faisons de la politique... C'est là pour moi l'obligation de ma situation. Si je ne veux pas être écrasé dans l'engrenage, il faut que je prenne couleur (politique), et quand de braves gens sont venus me trouver (les socialistes), j'ai été loyal avec eux car ils s'étaient montrés loyaux avec moi ; c'est ce que vous me reprochez aujourd'hui » ; *CG Gpe*, S0 1904, p. 74-75.

298. Voir *supra*, point 3 de la première partie.

299. *La Vérité*, 11 et 18 janvier 1903 ; 22 mars 1903 : « l'alliance du gâtisme et du crétinisme » ; 26 avril et 7 juin 1903 ; 10 et 31 janvier 1904 ; 7 février 1904 : « Nouvelle fumisterie de Sonson. Consécration de la servitude pour les colons et les travailleurs » ; 11 février 1906. *La Démocratie*, 3 janvier 1903, dénonce « la comédie usino-socialiste » et traite Légitimus de « Souques-ougnant » ; 25 juillet 1903.

300. Intérim du secrétaire général du gouvernement François jusqu'en décembre 1901, puis gouvernorat du pâle Merlin de décembre 1901 à juillet 1902, nouvel intérim du secrétaire général Rognon jusqu'en décembre 1902 ; *Annuaire de la Gpe*, liste chronologique des gouverneurs.

301. Les indications chronologiques relatives à la durée des fonctions de ces deux gouverneurs données dans *ibid.*, *id.*<sup>o</sup>, sont sensiblement différentes et semblent erronées. Nous avons retenu les dates tirées de leur dossier administratif, reproduites par Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. II, p. XXVII-XXVIII.

302. *Ibid.*, *id.*<sup>o</sup>.

vendications de l'Usine : abaissement du droit de sortie<sup>303</sup>, lancement d'un emprunt destiné à consolider la dette à court terme de la Colonie<sup>304</sup>, fortes pressions sur la Banque de la Guadeloupe pour qu'elle accorde aux usines des prêts sur récolte d'un montant excédant la limite statutaire, ainsi que diverses facilités pour le paiement de leurs arriérés<sup>305</sup>, et surtout rétablissement de « la discipline »<sup>306</sup>. On comprend les fréquentes louanges que lui adresse le *Courrier*<sup>307</sup>, l'intempestive motion de félicitations que lui vote un Conseil général dominé par les élus de l'Entente<sup>308</sup>, et les vifs regrets que manifeste Souques à son départ<sup>309</sup>. Quant aux moyens mis en œuvre par « le Vicomte, notre Gouverneur »<sup>310</sup>, ils sont ceux de l'engagement total de l'administration locale aux côtés de l'Entente, et pour cela, la Loyère dévoie tous les pouvoirs que lui donne sa fonction : épuration des fonctionnaires « suspects », guérilla administrative contre les municipalités d'opposition, pouvant aller jusqu'à la suspension du maire et la dissolution du Conseil municipal, « préparation » des listes électorales<sup>311</sup>. Car l'objectif de cette vaste offensive est, naturellement, la « réussite » des deux élections prévues en 1904, municipales en mai et cantonales en octobre, qui doivent, de toute évidence, assurer la victoire de l'Entente, donc assurer définitivement le contrôle de l'Usine sur la vie politique locale. C'est à cette occasion qu'apparaissent pour la première fois dans l'histoire politique de la Guadeloupe la notion de candidat officiel<sup>312</sup> et son corollaire, la fraude officielle<sup>313</sup>. Utilisée massivement lors des deux scrutins, elle permet, comme prévu, la victoire des listes et des candidats de l'Entente<sup>314</sup>. Au Conseil général, en particulier, celle-ci dispose d'une très large majorité<sup>315</sup>, qui permet à E. Souques, pour la seule

---

303. Dans son discours d'ouverture de *CG Gpe*, SO 1903, p. 5, il déclare qu'il aurait aimé pouvoir, dans le projet de budget de l'administration, proposer un abaissement du droit de sortie sur le sucre de 1,20 F à 0,50 F par quintal, mais que le mauvais état des finances de la Colonie ne lui a pas permis de descendre en dessous de 0,90 F ; il espère que ce sera pour l'année suivante.

304. Initialement prévu de 500 000 F, il est finalement porté à 900 000 F et réalisé auprès du Crédit Algérien, à 4 % amortissable en 20 ans ; *CG Gpe*, SO 1903, p. 86 ; SE décembre 1903, p. 3-29 ; SE avril 1904, p. 2-17.

305. *Courrier de la Gpe*, 4 et 8 mars 1901.

306. Pour reprendre le titre d'un éditorial hautement laudatif de *ibid.*, 27 octobre 1903.

307. Outre l'article cité à la note précédente, voir également *ibid.*, 3 mars, 30 octobre et 18 décembre 1903, 4 mars, 8 avril et 27 septembre 1904.

308. *CG Gpe*, SO 1903, p. 19-26 ; vive empoignade entre Dorval et les élus de l'Entente au sujet de cette motion.

309. *Courrier de la Gpe*, 15 novembre et 2 décembre 1904.

310. Ainsi que le qualifie continuellement *La Vérité*, majuscules comprises.

311. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 395-399 ; *La Vérité*, 19 avril, 31 mai, 7 et 14 juin, 2 août, 13 septembre, 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 1903, 3 janvier 1904.

312. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 400-402.

313. *La Vérité*, 17 janvier 1904 : pressions sur les fonctionnaires, truquage des listes électorales, refus de remettre leur carte d'électeur à des réachistes notoires, inversement, attribution de cartes d'électeur à des citoyens non domiciliés à Basse-Terre, et surtout intervention massive de la gendarmerie, qui formait une « barrière de sabres, de fusils et de revolvers qui s'étendait depuis le cours Nolivos jusqu'à l'intérieur de la mairie ». Il s'agit là de la relation de l'élection municipale complémentaire de Basse-Terre, organisées en janvier 1904 à la suite de la dissolution du Conseil municipal réachiste par le gouverneur la Loyère ; naturellement, la liste officielle l'emporta ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 399-400.

314. *Ibid.*, t. I, p. 400-413.

315. *Ibid.*, t. I, p. 412 : 13 socialistes, 2 usiniers, 4 « élus de l'administration » et 10 réachistes.

et unique fois de sa vie, d'être élu président de l'assemblée locale<sup>316</sup>, et surtout le rassure définitivement quant à l'évolution future du droit de sortie.

Le remplaçant de la Loyère, Léon Bouulloche, arrive en Guadeloupe le 8 avril 1905. Nommé grâce à l'intervention de Gérault-Richard<sup>317</sup>, il proclame immédiatement sa volonté de poursuivre la même politique que son prédécesseur<sup>318</sup> provoquant, évidemment, la même satisfaction chez les défenseurs de l'Usine<sup>319</sup>. En fait, il fera encore pire que la Loyère, au point que, très vite, les réachistes ne le désigneront plus que par le surnom de « satrape ». Les nouvelles élections municipales ou cantonales partielles<sup>320</sup> de juin 1905 à Petit-Canal, de juillet à Gourbeyre, Lamentin, Sainte-Rose et Petit-Bourg, et d'octobre à Port-Louis et Vieux-Habitants se déroulent dans un climat de fraude administrative massive et de terreur<sup>321</sup>. Le sommet de la violence est atteint pendant la campagne pour les élections législatives de mai 1906. Ouvertement protégés par l'administration, qui leur accorde des facilités exceptionnelles<sup>322</sup>, les deux candidats de l'Entente disposent de véritables milices privées, les fameuses « brigades volantes », qui bastonnent les opposants, terrorisent les tièdes, provoquent dans toute l'île des incidents qui se prolongeront jusques et y compris le jour du scrutin, et mettent à sac les locaux des journaux républi-

---

316. *Ibid.*, id°.

317. *Ibid.*, t. I, p. 416-417.

318. *Courrier de la Gpe*, 2 mai 1905, C.R. du banquet offert par les élus de l'Entente au nouveau gouverneur : celui-ci porte un toast « à la santé de M. Souques, président du Conseil général, et à celle de M. Légitimus, maire de la Pointe-à-Pitre, les deux hommes qui, en créant l'alliance du capital et du travail, ces éléments si nécessaires l'un à l'autre, avaient contribué le plus utilement au relèvement de la Colonie ». Voir également son discours d'ouverture de *CG Gpe*, S0 1905, p. 2-7.

319. *Courrier de la Gpe*, 4 et 25 juillet, 8 et 15-18 août, 20 octobre 1905, 13-17 juillet 1906. *CG Gpe*, S0 1905, p. 10-14, vote d'une motion de félicitations au gouverneur proposée par les élus de l'Entente ; violents incidents avec les radicaux.

320. A la suite des deux scrutins de 1904, le Conseil du contentieux administratif, saisi par les candidats de l'Entente battus, avait annulé les résultats des élections municipales et/ou cantonales dans la plupart des communes où les radicaux l'avaient emporté ; par contre, il avait confirmé ceux des communes où l'Entente avait gagné, malgré la fraude ouverte qui s'y était pratiquée ; *La Vérité*, 3 juillet 1904, et Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 413. Une bonne partie de ces décisions avaient, d'ailleurs, été elles-mêmes annulées par le Conseil d'Etat. Il faut rappeler qu'à la différence de nos modernes tribunaux administratifs, composés de magistrats indépendants, les Conseils du contentieux dans les colonies comptaient très majoritairement des hauts fonctionnaires locaux, soumis directement à l'autorité du gouverneur.

321. Bourrage ou substitution d'urnes, pressions physiques sur les électeurs, fausses cartes d'électeur, fausses listes d'émargement, fonctionnaires déplacés ; et surtout, intervention massive de la gendarmerie, qui intervient pour faire évacuer les bureaux de vote au moment du dépouillement, transporte les urnes pour être dépouillées à l'Hôtel du gouvernement, à Basse-Terre, et provoque divers incidents avec les partisans de Gerville-Réache. *Ibid.*, t. I, p. 418-419 ; *La Vérité*, 18 juin, 23 juillet, 8 et 15 octobre 1905. En 1907, ces secondes élections municipales seront à nouveau annulées par le Conseil d'Etat à Petit-Canal et Vieux-Habitants ; A. René-Boisneuf, *Comment on traite nos colonies. Candidature officielle et mœurs électorales*, Pointe-à-Pitre, chez l'auteur, 1924, p. 26-27.

322. Dans la première circonscription, Gérault-Richard effectue ses tournées électorales sur le navire de la Colonie, spécialement mis à sa disposition par le gouverneur, et accompagné de plusieurs dizaines de gendarmes ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 429.



cains, *La Vérité* de Gerville-Réache et *Le Libéral* de Boisneuf<sup>323</sup>, le tout sous les yeux impassibles de gendarmes complices<sup>324</sup>. Au total, la campagne fait quatre morts<sup>325</sup> et plusieurs dizaines de blessés graves, et, la fraude officielle aidant, se termine, naturellement, par la victoire des deux candidats socialistes, Gérault-Richard en Basse-Terre et Légitimus en Grande-Terre<sup>326</sup>. On sait que cette campagne n'arrêtera que temporairement l'ascension politique de Boisneuf<sup>327</sup> ; par contre, elle brise définitivement la carrière de Gerville-Réache, qui décédera deux ans plus tard.

Ernest Souques est donc parvenu à ses fins. Il a éliminé son vieil adversaire et repris le contrôle total des institutions politiques guadeloupéennes ; en face de lui, il n'y a plus d'opposition, seulement un Conseil général domestiqué, deux députés aux ordres et un gouverneur complice. Pour cela, il n'a ménagé ni ses efforts ni son argent. Son journal mène campagne pour les candidats de l'Entente<sup>328</sup>, son bateau est à la disposition de Gérault-Richard pour ses tournées électorales<sup>329</sup>, ses ouvriers servent d'hommes de main à Légitimus<sup>330</sup>. Mais c'est d'une victoire inutile dont il s'agit. En 1906, nous le savons<sup>331</sup>, la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre est financièrement aux abois, et le processus devant conduire à son remplacement par la SIAPAP est déjà enclenché. Sans doute serait-il injuste d'attribuer toute la responsabilité des violences électorales des années 1904 à 1906 à la seule influence d'Ernest Souques. Il faut tenir compte aussi de l'autoritarisme des gouverneurs La Loyère et Boulloche, des ambitions personnelles de Légitimus, et du lent glissement à droite, en France, de la République radicale<sup>332</sup>, qui explique, en particulier, l'échec de l'interpellation de Gerville-Réache sur la situation en Guadeloupe, à la fin de janvier 1906, devant une Chambre des Députés indifférente ou hostile<sup>333</sup>. Mais il demeure que, par son action persévérante contre le Conseil général, qui se poursuit même après qu'il en ait repris

---

323. Dans la nuit du 11 au 12 avril ; pour le *Courrier de la Gpe*, il s'agit là d'une « manifestation populaire », en réponse aux « injures » et aux « calomnies » de ces deux journaux (Voir *ibid.*, 17 avril 1906).

324. Sur tout ce qui précède, Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 427-434 ; A. René-Boisneuf, *Comment on traite nos colonies*, p. 22-26.

325. Deux à Vieux-Habitants, à l'issue de violents incidents provoqués par les partisans de Gérault-Richard, le 5 avril, et deux le jour même du scrutin, le 6 mai, tués par Boisneuf en défendant sa maison contre l'assaut des partisans de Légitimus ; *ibid.*, t. I, p. 429 et 433.

326. Résultats dans *ibid.*, t. I p 437.

327. Amnistié en vertu de la loi du 12 juillet 1906, Boisneuf est immédiatement expulsé de la Guadeloupe sur ordre du gouverneur. Après trois années passées en exil en France, il revient dans son île natale en 1909, où il acquiert une grande popularité lors des grèves de l'année suivante, malgré un nouvel échec, dû à la fraude, aux élections législatives de cette même année. Il devient maire de Pointe-à-Pitre en 1911, président du Conseil général en 1913 et député en 1914, fonction qu'il conservera jusqu'à sa mort, en 1927 ; notice biographique dans *ibid.*, t. II, p. XXVI.

328. *Courrier de la Gpe*, tous numéros de fin janvier jusqu'au 4 mai 1906.

329. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 429.

330. Madère, l'un des agresseurs de Boisneuf, tué par celui-ci lors de l'attaque de sa maison, était employé à Darboussier ; E. Souques assiste en personne à son enterrement et y prononce un discours ; *Courrier de la Gpe*, 8 mai 1906.

331. *Supra*, point 3 de la première partie.

332. C'est le moment où le Bloc des Gauches se disloque ; en Octobre 1906, Clémenceau devient Président du Conseil ; on sait qu'il passera le plus clair de son temps au pouvoir à réprimer, parfois durement, l'agitation ouvrière qui se généralise en métropole.

333. *Courrier de la Gpe*, 16 février 1906.

le contrôle, en 1900<sup>334</sup>, par ses campagnes systématiques de désinformation, dont les plus virulentes et les plus mensongères se situent, nous le savons, entre 1898 et 1901, mais qu'il n'hésite pas à continuer au-delà<sup>335</sup>, par le mépris, d'abord, jusqu'au milieu des années 1890, puis la haine, ensuite, manifestés constamment à l'égard de ses adversaires, par ses appels continuels à la répression à l'encontre de la population noire à partir du moment où celle-ci ose commencer à lever la tête, par l'appui joyeux donné aux méthodes « terroristes » d'administration des gouverneurs La Loyère et Bouloche, E. Souques a très largement contribué au dérapage de la situation politique guadeloupéenne dans les années 1898 à 1906 et à la montée de la violence dans une population dont il vantait pourtant lui-même le calme et la « bonté » à la fin de la décennie 1880 encore<sup>336</sup> ; peut-être même les a-t-il provoqués. En ceci, pour sauver Darboussier, il n'a pas hésité, en dernière analyse, à commettre un véritable viol de la démocratie.

### III. LE PERSONNAGE PUBLIC D'ERNEST SOUQUES : UN CONSERVATEUR COLONIAL

#### 1. Une forte personnalité

L'analyse de ses interventions au Conseil général et du contenu du *Courrier de la Guadeloupe* permet de relativement bien cerner la forte personnalité d'Ernest Souques. Il apparaît comme un personnage intelligent et pugnace, mais extrêmement orgueilleux.

C'est son extraordinaire *pugnacité* qui frappe le plus immédiatement à la lecture de ses écrits et de ses discours ; même ses adversaires les plus acharnés ne peuvent pas s'empêcher de laisser paraître leur admiration à ce sujet<sup>337</sup>. Cet homme est un lutteur, qui se bat pour Darboussier et pour l'Usine en général pendant plus de trente ans, et pratiquement jusqu'à la fin de sa vie. Les comptes-rendus des débats du Conseil général donnent la mesure de son ardeur. Il intervient continuellement, sur tous les sujets, à tout propos (mais rarement hors de propos), donne son avis

---

334. Soit sous la forme d'une critique de sa politique budgétaire et des dépenses « excessives » ou « inutiles » qu'il vote ; *ibid.*, 21 octobre 1902, « l'écrasement du pays par le budget » ; 14-18 et 21 novembre 1902, « la pompe aspirante », « le budget mangeoire » ; 17 mars 1903, « les largesses du Conseil général » ; 14-17 juillet 1903, 8 juillet 1904, 17 février 1905 ; 2-6 novembre 1906. Soit pour réclamer la suppression ou tout au moins la limitation de ses prérogatives budgétaires ; *ibid.*, 24 février, 17 et 24 mars 1903, 20 septembre 1904, 14, 17, 28 et 31 mars, 21 novembre 1905.

335. Ainsi la campagne sur « les vols et maraudages », qui est « ressortie » opportunément au moment des élections de 1904 et 1905 ; *ibid.*, 23 février, 22 avril 20 septembre, 1-4 et 18 novembre, 2 et 6 décembre 1904, 30 juin, 4 juillet, 3 et 20 octobre 1905. Pendant la campagne électorale pour les législatives de mai 1906, il accuse les réachistes d'être responsables de deux incendies survenus à Basse-Terre l'année précédente (*ibid.*, 19 janvier 1906), bien que l'enquête judiciaire les ait clairement mis hors de cause (Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 420).

336. *Courrier de la Gpe*, 15 février 1887 : vive protestation contre un projet de relégation des récidivistes métropolitains dans les vieilles colonies ; « ici nous sommes livrés à nous mêmes, et la tranquillité dont nous jouissons est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la bonté de nos populations. Nous vivons sans soldats et presque sans sergents de ville ».

337. *CG Gpe*, SO 1894, p. 51 et 53, intervention Dorval.

sur tout, et ses interventions sont toujours claires, bien construites, solidement argumentées, sans doute parce qu'il a beaucoup étudié (et on sent là l'influence de sa probable formation de juriste), beaucoup vécu et beaucoup voyagé. Quand l'Usine est au centre des discussions, et surtout quand elle est menacée, l'ardeur devient alors de l'acharnement. Il est capable de parler pendant des heures, martelant ses arguments, les répétant sans cesse, tout en les présentant chaque fois sous un jour nouveau, sans que personne, ni le président, ni aucun de ses collègues, ne songe à l'interrompre ; ainsi en 1879, 1880 et 1883, au sujet de l'immigration indienne, en 1880, 1886, 1893 et 1898, à propos du montant des droits de sortie sur les sucres, en 1884, pour obtenir du Conseil général un accroissement du montant de la garantie coloniale au CFC, en 1897, sur le change... Ses interventions peuvent alors occuper 30, 40, 50 pages successives dans les procès-verbaux imprimés, s'étendre sur toute une demie journée, éventuellement se poursuivre encore le lendemain, et tout ceci parfois plusieurs fois dans une même session ; on ne sait trop qui, dans la circonstance, doit être admiré le plus, E. Souques pour être capable de tels marathons oratoires ou ses collègues de supporter sans broncher ses interminables discours. Au cours de la période 1895-1905, si difficile pour Darboussier, il suffit presque de comparer l'épaisseur des différents volumes annuels des comptes-rendus des débats pour savoir à quelles sessions E. Souques a ou n'a pas assisté. C'est même à cette époque, alors qu'il a déjà largement plus de soixante ans, qu'il fait preuve, nous l'avons vu, de l'activité la plus débordante, à la fois sur le plan politique, pour conserver le contrôle du Conseil général, et sur le plan financier, pour trouver les moyens de poursuivre l'activité de Darbourssier. Ajoutons que cette pugnacité s'accompagne d'un courage physique certain, comme le prouve son duel de 1892 avec Gerville-Réache, duel dont il sort vainqueur quoiqu'âgé de 23 ans de plus que son adversaire<sup>338</sup>.

*L'intelligence* est le second grand trait de caractère d'Ernest Souques, et, là encore, l'hommage de ses adversaires suffit à le prouver<sup>339</sup>. Intelligence qui éclate à chacune de ses interventions au Conseil général, où il écrase littéralement ses collègues, et qui explique, sans aucun doute, l'espèce de fascination qu'il exerce sur eux, même sur ses adversaires les plus acharnés. Que surgisse une question incidente, un problème non initialement prévu à l'ordre du jour, et il est presque toujours le premier à en faire le tour, à voir quelles seront ses éventuelles répercussions sur la marche de Darboussier, puis à faire au Conseil la proposition la plus favorable à l'Usine, alors même que les autres conseillers en sont encore à s'interroger sur les implications exactes de la discussion. Intelligence qui apparaît dans la façon dont il réussit pendant plus de trente ans à diviser ses adversaires républicains, à les opposer entre eux pour conserver la majorité au Conseil général et faire élire au Parlement des représentants dévoués à l'Usine, n'hésitant pas, pour cela, à conclure les alliances les

---

338. Voir *supra*, point 2 de la deuxième partie ; *Courrier de la Gpe*, 11 octobre 1892 ; *La Vérité*, 16 octobre 1892.

339. *La Vérité*, 26 décembre 1902 ; *La Démocratie*, 3 janvier 1903 ; *L'Union*, 25 janvier 1908.

plus insolites<sup>340</sup>. Ainsi, aux élections législatives de 1881, le *Courrier* soutient discrètement le député sortant E. Réaux contre Gerville-Réache et Sarlat, alors que les trois hommes se réclament tous de la pensée de Schoelcher et de sa caution politique et morale ; lors de celles de 1885, il appuie, mais toujours avec discrétion, les candidatures de Sarlat et Auguste Isaac contre Gerville-Réache et Réaux, bien que rien d'essentiel, sur le plan politique national, ne sépare véritablement ces hommes, tous également et ardemment républicains ; quatre ans plus tard, il se prononce contre Isaac et pour Réaux, malgré l'alliance de celui-ci avec Gerville-Réache, avant d'accorder à nouveau son soutien ouvert à Isaac contre Légitimus en 1893 et 1898<sup>341</sup>. Enfin vient ce qui peut-être considéré comme le plus beau « coup » de Souques en matière de division de ses adversaires, l'Entente capital-travail, qui le conduit à faire campagne pour les candidats socialistes, Gérault-Richard d'abord en 1902, puis Gérault-Richard et Légitimus en 1906. Mêmes fluctuations pour ce qui concerne les élections sénatoriales ; Cicéron est soutenu en 1900 et combattu en 1903<sup>342</sup>. A cet égard, l'opportunisme politique du personnage n'est pas douteux, comme le lui reprochent violemment ses adversaires<sup>343</sup> et comme le montre son attitude changeante envers le Conseil général selon qu'il en contrôle ou non la majorité : ardent défenseur des prérogatives de l'assemblée locale et de l'autonomie budgétaire de la Colonie jusqu'en 1897, quand il y est majoritaire<sup>344</sup>, il en devient au contraire le pourfendeur à partir de 1898, lorsque cette majorité lui échappe ou risque de lui échapper. Toutefois, cet opportunisme est, au fond, moins grand qu'il semblerait au premier abord, en ne s'en tenant qu'aux seules étiquettes

---

340. « Honteux concubinage. Légitimus, qui l'aurait dit ? Souques, qui l'aurait cru ? », s'exclame *La Vérité*, 10 janvier 1904, après la conclusion de l'Entente capital-travail.

341. Sur tout ce qui précède, voir L. Abenon, *Luttes électorales*, p. 289-300 ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 50-231 ; et *Courrier de la Gpe*, années citées.

342. Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 309-311 et 372-375.

343. *La Vérité*, 4 juin 1899 ; 11 janvier 1903 : « Juif errant des temps modernes, il a successivement traversé tous les camps politiques... Il a été royaliste, républicain modéré, républicain radical, socialiste et enfin communal. Il a adoré les frères Isaac, encensé Gerville-Réache, recommandé Réaux, soutenu Bernus, acclamé Terrac, flatté Légitimus, embrassé Cicéron, secondé Gérault-Richard et serré dans ses bras... Elie May, en reniant et éclaboussant son passé ». *Ibid.*, 31 janvier 1904 : « Il a adoré l'Empire, caressé l'opportunisme, encensé le radicalisme, pour arriver, au terme de sa carrière, à se prosterner dans la fiente du collectivisme charbonnier, en compagnie de gens qu'il a méprisés et signalés comme les pires malfaiteurs de la société coloniale ».

344. *CG Gpe*, SE juin 1885, p. 64 : à propos d'une banale affaire de transfert des bureaux de la direction de l'Intérieur, E. Souques se fait le défenseur des prérogatives du Conseil face à l'Administration, invoquant même « le droit de contrôle qui nous est dévolu » ; au point que certains de ses amis politiques lui font remarquer qu'il excède là les compétences attribuées au Conseil général par le sénatus-consulte de 1866 ; *La Vérité*, 31 janvier 1892, lettre de E. Souques au député Gerville-Réache : il lui reproche, en ayant combattu pour l'assimilation douanière des vieilles colonies à la métropole (Loi du 11 janvier 1892), « ce fait très grave pour (elles) de n'avoir plus la libre disposition de leurs tarifs » douaniers (auparavant fixés par les conseils généraux) ; *CG Gpe*, SO 1893, p. 53-54 : il reproche au directeur de l'Intérieur de donner une interprétation restrictive aux dispositions du sénatus-consulte de 1866 relatives aux pouvoirs du Conseil général et de vouloir rogner ceux-ci ; *Courrier de la Gpe*, 24 décembre 1897, art. « Les attributions du Conseil général » : il reproche au gouverneur de vouloir mettre les dépenses de souveraineté dans les vieilles colonies à la charge des budgets locaux (Ce qui sera réalisé, on le sait, par la loi du 13 avril 1900).

de ceux avec lesquels s'allie E. Souques, car il n'a qu'un seul parti, l'Usine<sup>345</sup>.

C'est d'ailleurs ce qui explique que cette intelligence soit souvent mise au service de manœuvres détestables, comme le montre le véritable tour de passe-passe que réalise E. Souques en 1897, au nez et à la barbe de ses collègues, pour parvenir à équilibrer le budget colonial tout en évitant la remise en cause du change, dont bénéficie principalement l'usine ; l'histoire mérite d'être contée par le menu, tant elle est révélatrice de la personnalité et des capacités manœuvrières de l'intéressé<sup>346</sup>.

En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation financière de la Guadeloupe est catastrophique. Depuis le déclenchement de la seconde phase de la crise sucrière, en 1894, le budget colonial s'enfonce dans un déficit croissant, évidemment lié à l'effondrement du prix du sucre et à la très forte baisse en valeur des exportations qui en résulte, dans la mesure où la majeure partie des recettes provient de taxes frappant les échanges avec l'extérieur<sup>347</sup> ; les prévisions de recettes établies chaque année par le Conseil général lors de sa session budgétaire ne sont pratiquement jamais réalisées<sup>348</sup>, alors que les dépenses sont en augmentation constante<sup>349</sup>, et les conseillers doivent donc régulièrement reporter d'exercice en exercice une impasse de plus en plus importante<sup>350</sup>, sans que rien laisse prévoir que la situation puisse s'améliorer<sup>351</sup>. En mai 1897, alors que l'année s'annonce encore plus catastrophique que les précédentes et qu'il est évident que le trou va se creuser davantage, le gouverneur Moracchini convoque le Conseil en session extraordinaire pour lui signifier d'avoir à trouver les moyens de combler le déficit des finances publiques de la Colonie.

Mais dès l'ouverture des débats, une autre question vient se greffer sur la précédente, et qui, manifestement, préoccupe les conseillers davantage encore que le budget, celle du change. En effet, le déficit croissant

---

345. *CG Gpe*, SO 1892, p. 212, intervention Souques : « Le groupe des usiniers ne croit pas nécessaire de faire de la politique. Animés de ce sentiment, ils se disent : voici un républicain dont les idées ne sont pas de nature à jeter la perturbation dans l'ordre des choses établi. Nous portons nos voix sur celui-là ». *Courrier de la Gpe*, 8 septembre 1893, article « Sens politique », exposant les raisons qui ont conduit le « parti conservateur » à voter et faire voter pour Auguste Isaac au deuxième tour des élections législatives, où il a été élu contre Légitimus : A. Isaac est un républicain, qui se réclame de la Révolution française, « mais il est certain qu'il ne menace pas ce droit imprescriptible, la propriété » ; au contraire, Légitimus, socialiste, « est l'ennemi déclaré de cette organisation, œuvre des siècles... Il se réclame d'une doctrine dont le crédo est la suppression de la propriété individuelle ».

346. Sur tout ce qui suit, sauf indications contraires, *CG Gpe*, SE Mai 1897, passim.

347. De 1894 à 1897, le commerce extérieur total de l'île tombe de 43,2 à 33,1 MF ; P. Chemin-Dupont, *Les Petites Antilles*, p.286.

348. Crédits votés en 1894 = 5 931 000 F, recettes effectives = 5 793 000 F ; en 1895 = 6 791 000 et 6 334 000 F ; en 1896 = 7 347 000 et 6 671 000 F ; en 1897 = 9 480 000 et 6 278 000 F.

349. 5 800 000 F en 1894, 6 625 000 en 1895, 7 176 000 en 1896, 7 052 000 en 1897.

350. Le déficit du budget colonial passe de 6 000 F en 1894 à 505 000 en 1896. Au début de 1897, on prévoit qu'il sera de 645 000 F en fin d'année ; en fait, il atteindra 774 000 F.

351. Sur tout ce qui précède, voir *CG Gpe*, SE Mai 1897, annexes, p. I-VI, rapport du directeur de l'Intérieur ; et CAOM, Gpe, c. 213 d. 1305, rapport sur la situation des finances publiques de la Guadeloupe, par l'inspecteur des Colonies Maurice Méray, 30 janvier 1904.

du commerce extérieur de l'île<sup>352</sup> a eu pour conséquence d'épuiser les réserves de change de la Banque de la Guadeloupe en France<sup>353</sup>. Il en résulte une dévalorisation accélérée du franc guadeloupéen, alors monnaie autonome par rapport au Franc métropolitain, dévalorisation encore volontairement accentuée et transformée en dévaluation sauvage par la Banque de la Guadeloupe<sup>354</sup>, afin de protéger son encaisse métallique et reconstituer sa trésorerie, pratiquement mise à sec par le défaut de remboursement des emprunts sur récolte de plusieurs usines<sup>355</sup> ; en mai 1897, au moment où s'ouvre cette session extraordinaire du Conseil général, le change est de 34 % à vue et de 30 % à 90 jours.

La contrepartie de cette politique est évidemment une très forte augmentation du prix des biens importés, notamment de la morue, base de l'alimentation populaire, ce qui aggrave encore la misère générale résultant de la montée du chômage et de la baisse des salaires. Inversement, l'élévation du change permet aux usines de reconstituer à bon compte leur trésorerie et d'encaisser des plus-values leur permettant, soit d'accroître leurs bénéfices, soit de diminuer leurs pertes<sup>356</sup>. Il n'est donc pas étonnant que l'ensemble de l'opinion publique guadeloupéenne, y compris le gouverneur<sup>357</sup>, considère cette élévation du change comme artificiellement provoquée par une collusion entre la Banque et l'Usine, en raison des avantages et des bénéfices qu'elles en retirent l'une et l'autre, et désigne E. Souques comme le principal responsable de cette situation, par les pressions qu'il exercerait sur la Banque de la Guadeloupe pour qu'elle maintienne un change le plus élevé possible<sup>358</sup>.

Juridiquement, le Conseil général n'a évidemment aucun pouvoir en la matière, ni aucune compétence pour décréter une baisse du change.

---

352. De + 3,3 MF en 1893, le solde de la balance commerciale de la Guadeloupe passe à - 1,5 MF en 1894, - 4,2 en 1895, - 1,3 en 1896 et -2,8 en 1897 ; P. Chemin-Dupontes, *Les Petites Antilles*, p.286.

353. Le solde de son compte au Comptoir d'Escompte de Paris, son correspondant métropolitain, qui était créateur de 2 629 000 F en 1893 et 1 207 000 en 1894, devient débiteur de 6 448 000 F en 1895, 3 337 000 en 1896 et 2 677 000 en 1897.

354. Evolution du change à 90 jours sur la métropole = 2,5 % en janvier 1895, 3 % en mars, 5 % en avril, 7 % en mai, 10 % en juin 1896, 15 % en février, 30 % en mars 1897.

355. A l'issue de l'exercice 1894-95, elle n'est parvenue à recouvrer que 8 700 000 des 17 071 000 F qu'elle a prêtés sur cession de récolte ; 5 759 000 F restent dus, dont le remboursement fait l'objet d'un accord d'échelonnement avec ses débiteurs, et 2 612 000 F sont passés par pertes et profits.

356. Avec un change de 30 %, un quintal de sucre vendu 100 FF en métropole fournit à l'usine qui l'a produit une recette de 130 FG en monnaie locale. En 1897, Blanchet a réalisé 210 000 F de bénéfice, dont 124 000 F de « prime des traites » (plus-values du change), Beauport 89 000 F de pertes seulement grâce à 342 000 F de primes des traites, et Darbousier 77 000 F de bénéfice avec 560 000 F de primes des traites. Sur tout ce qui précède, voir A. Buffon, *Monnaie et crédit*, p. 286-295, et *Banque de la Gpe*, Comptes-rendus annuels des opérations des exercices 1894-95 à 1896-97.

357. Voir les mots très durs que le gouverneur Moracchini prononce à ce sujet dans son discours d'ouverture de *CG Gpe*, SE mai 1897, p. 6-15.

358. Campagne de presse du *Courrier de la Gpe* sur ce point, 4 septembre, 8, 15 et 18 décembre 1896, 1-5, 15 et 26 janvier, 2, 5, 12, 19 février, 23 et 30 mars, 2, 6, et 23 avril, 25 mai et 22 juin 1897. Elle se poursuit, naturellement, au cours des mois et des années qui suivent. Malgré l'opinion commune de l'époque, trop facilement reprise depuis par les historiens, nous ne pensons pas que E. Souques ait la responsabilité *principale* dans la très forte augmentation du change du début de 1897 ; celle-ci résulterait d'abord de décisions prises par la Banque, en fonction de ses intérêts propres. Nous essaierons de le montrer prochainement dans une recherche particulière.

Politiquement, par contre, compte-tenu de la position du gouverneur, il est clair que toute motion de l'assemblée locale dans ce sens entraînerait immédiatement une intervention du ministère des Colonies et de la Commission de surveillance des banques coloniales pour imposer d'autorité une diminution à la Banque de la Guadeloupe. Le débat entre les élus républicains, notamment L. Dorval, et E. Souques est donc extrêmement violent, mais ce dernier tient « sa » majorité bien en mains, et, finalement, trois motions successives en faveur d'une baisse du change sont repoussées à une très large majorité. Mais E. Souques connaît trop bien la vie politique locale pour ne pas savoir que cette majorité est relativement fragile et peut éventuellement basculer aux prochaines élections cantonales, prévues en octobre 1898, si le change se maintient à des niveaux aussi élevés pendant trop longtemps. D'où l'idée, génialement machiavélique, de lier la Colonie à l'occasion du débat sur les moyens de combler le déficit budgétaire, pour lequel le Conseil a été convoqué et qu'il se décide enfin à aborder une fois calmées les émotions nées de celui sur le change.

Ce débat est extrêmement difficile. Les conseillers sont conscients qu'il leur est impossible d'accroître encore la pression fiscale sur une population misérable qui survit plus qu'elle ne vit, mais ils ne peuvent pas non plus se résoudre à réduire le budget des dépenses, dont une bonne partie a précisément pour objet d'aider cette population à résister à la crise. Quant à recourir à l'emprunt, cela n'est pas possible non plus, car le moyen a déjà beaucoup servi. Déjà en 1892, la Colonie a dû emprunter 3 millions de F à la Caisse des Dépôts et Consignations ; puis, en 1896, le Conseil général a voté le principe de deux nouveaux emprunts, de 1 200 000 et 180 000 F, destinés respectivement à rembourser les dettes de la Colonie et à construire un pont de bateaux sur la rivière Salée ; et enfin, au début de la session extraordinaire de mai 1897, il décide de lancer un troisième emprunt, d'un montant de un million de F, pour venir en aide aux sinistrés de Pointe-à-Pitre, détruite par le terrible tremblement de terre du mois précédent. Il est donc clair que les limites de la capacité d'endettement de la Guadeloupe sont atteintes. Dans la douleur et l'affliction, les conseillers parviennent difficilement à rogner 72 000 F de dépenses, mais il reste encore 570 000 F à trouver, et c'est l'impasse.

C'est à ce moment que E. Souques, qui était jusqu'alors très peu intervenu dans ce débat, sort littéralement « un lapin de son chapeau ». Nous avons, propose-t-il en substance, voté le principe de trois emprunts, montant ensemble à 2 380 000 F ; comme ces emprunts n'ont pas encore été réalisés, nous pouvons y ajouter 70 000 F pour compléter les 180 000 destinés à la construction d'un pont de bateaux sur la Rivière Salée, et 20 000 F pour l'achat d'une cuve à désinfection soit finalement 2 470 000 F. Puis, comme, en raison de la crise du change, les moyens de paiement sur la France font défaut, revendons en Guadeloupe les billets de la Banque de France provenant de ces emprunts, à un taux de 25 %, avantageux pour les acheteurs par rapport au cours actuel du change<sup>359</sup>. Et enfin, affectons le produit de cette vente (soit 617 000 F), accru des 72 000 F

---

359. Rappelons qu'à ce moment là, le change est de 34 % à vue.

d'économies déjà votées, à la couverture de l'impasse budgétaire. A la lecture du procès-verbal, la manœuvre paraît enorm, mais, sur le moment, les conseillers sont tellement soulagés de voir comblé le déficit du budget colonial comme par miracle qu'ils ne s'interrogent guère sur la portée du numéro d'illusionnisme auquel ils viennent d'assister et votent à l'unanimité la proposition d'E. Souques. Ce n'est que le lendemain que les élus de gauche commencent à réaliser qu'ils ont été dupés et que le vote du Conseil signifie en fait l'acceptation du change et sa pérennisation à des taux élevés. Ils laissent alors éclater leur fureur (E. Souques est même traité de « despote »), mais il est évidemment trop tard au fond, c'est peut-être cela qui explique la longévité politique et économique de E. Souques et son extraordinaire aptitude à redresser les situations les plus compromises : il a toujours un temps d'avance sur ses adversaires.

La contrepartie de cette intelligence supérieure est évidemment un *orgueil immense*, qui touche quelquefois à la mégalomanie<sup>360</sup>. E. Souques est parfaitement conscient de sa valeur, et il n'hésite pas à en faire état dans des termes qui frisent parfois l'indécence<sup>361</sup>. C'est quand il évoque le rôle, essentiel il est vrai, qu'il a joué et qu'il joue encore dans l'évolution de l'économie guadeloupéenne depuis 1860 qu'apparaissent toute la morgue et toute l'outrecuidance du personnage : « *Je suis le régénérateur de l'industrie sucrière* »<sup>362</sup>, « *j'ai fait venir dans ce pays des capitaux énormes* »<sup>363</sup>, « *je représente 40 % de la production sucrière de l'île* »<sup>364</sup>, « *je procure chaque année 400 000 F de bénéfices à la Banque de la Guade-*

---

360. En 1892, il s'écrie en plein Conseil général, après, il est vrai, de violentes attaques des élus républicains : « Nouveau Jésus-Christ, je monte au Calvaire, je porte ma croix » ; *CG Gpe*, SO 1892, p. 208. Sept ans plus tard, en pleine polémique sur le change, alors qu'il est très isolé sur ce problème, se battant presque seul contre toute la Guadeloupe pour que la Banque maintienne un change élevé, il aurait déclaré, lors d'une réunion de la Chambre d'Agriculture de Pointe-à-Pitre : « Le change c'est moi. Aucune puissance au monde ne pourra le modifier sans mon bon vouloir » ; d'après *La Vérité*, 5 mars 1899, qui rapporte ce propos, le directeur de la Banque de la Guadeloupe, qui assistait à la réunion, quitte alors la salle des délibérations, « épouvanté ». Démenti indigné du *Courrier de la Gpe*, 7 mars 1899, qui accuse son confrère de désinformation. On ne peut, naturellement, exclure que *La Vérité*, qui n'était pas toujours un modèle de déontologie journalistique (notamment lors de la campagne pour l'élection sénatoriale de 1903, quand elle insiste lourdement sur l'origine juive d'Elie May, le candidat de Souques), ne se soit pas livré, effectivement, à une opération d'intoxication. Mais ce que nous savons par ailleurs du personnage de Souques rend le propos crédible.

361. *CG Gpe*, SE mai 1897, p. 63 : si Cail a fait appel à moi « pour transformer l'outillage industriel dans ce pays », c'est parce qu'il me croyait « assez de courage, d'énergie, d'activité et d'intelligence pour mener cette œuvre à bonne fin ».

362. C'est déjà ce qui apparaît implicitement à travers ses propos reproduits à la note précédente. En 1903, dans un article sur lui-même publié, sous le pseudonyme de Joseph L'héritier, dans la *Dépêche Coloniale*, il se présente ainsi : « M. Souques a, depuis quarante ans, créé pour ainsi dire à la Guadeloupe l'industrie sucrière » ; article reproduit dans *Courrier de la Gpe*, 31 mars 1903.

363. *Ibid.*, id°. En 1886, il avait chiffré leur montant à 25 millions ; en 1897, à 27 millions ; *CG Gpe*, SO 1886, p. 491, et SE mai 1897, p. 64.

364. *Ibid.*, SO 1894, p. 60. Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait vrai, puisque, sur la moyenne des cinq années 1889-1893, la production cumulée de Beauport et Darboussier représente 33 % de celle de la Guadeloupe ; ADG, Mss J. Ballet, t. IX, p. 13, tableau établi par le Syndicat des producteurs de sucre de la Guadeloupe, dont E. Souques est pourtant le président. En 1897, il a un peu abaissé le niveau de ses prétentions et ne réclame plus « que » 30 % de la production guadeloupéenne totale ; *CG Gpe*, SE mai 1897, p. 63.



loupe »<sup>365</sup>, « j'ai sauvé de la ruine plusieurs communes »<sup>366</sup>. Il est vrai que le comportement de ses collègues conseillers généraux, même de ses adversaires, ne peut que l'encourager dans cette attitude ; à partir de 1890, tous les débats passent par lui, toutes les interventions s'adressent à lui, toutes les positions politiques se prennent par rapport à lui, tous les votes se font pour ou contre lui. Comportement involontaire, bien sûr, au moins chez les élus de gauche, mais qui reflète bien l'énorme ascendant qu'exerce E. Souques sur tout le conseil. Si l'on ajoute à cela la part prépondérante prise par le sucre dans l'économie locale<sup>367</sup>, il n'est, dès lors, pas surprenant qu'il en vienne plus au moins consciemment à considérer que les intérêts de toute l'île se confondent pratiquement avec les siens propres. De très nombreuses interventions au Conseil général, à l'occasion de débats au cours desquels il se bat pour obtenir en faveur de l'industrie sucrière, ou conserver à celle-ci, tel ou tel avantage contesté par ses adversaires, montrent bien qu'il pose implicitement une telle équation : c'est l'Usine qui a permis le développement de la Guadeloupe<sup>368</sup>, c'est elle qui la fait vivre<sup>369</sup>, c'est elle qui alimente le budget colonial<sup>370</sup>, et si vous la ruinez par vos exigences fiscales excessives, vous ruinerez la Guadeloupe<sup>371</sup>. Bien sûr, tout ceci est, le plus souvent, dit avec la plus extrême courtoisie ; mais que le Conseil s'avise de ne pas le suivre sans sourciller, de faire mine de lui résister, de trouver que, décidément, il est bien exigeant, alors éclate le mépris, le mépris du descendant de colon pour ses anciens esclaves, le mépris du riche pour les pauvres : « C'est grâce à nous que vous vivez », jette-t-il à la face des élus noirs et mulâtres en 1900<sup>372</sup>. On pourrait ici paraphraser un mot célèbre : « Ce qui est bon pour Ernest Souques est bon pour la Guadeloupe ».

## 2. *Un réactionnaire*

Les développements qui précèdent laissent déjà entrevoir quelques-uns des grands choix idéologiques et politiques d'Ernest Souques. Il est un homme de droite, qui se revendique ouvertement et fièrement comme tel, n'hésitant pas, par deux fois, à se qualifier lui-même de « réactionnaire » en plein Conseil général<sup>373</sup>. Il faut sans doute faire ici la part de la bravade et de la provocation à l'égard de ses adversaires qui lui assènent continuellement ce qualificatif ; d'une épithète peu flatteuse, il se serait, en quelque sorte, fait un drapeau. Mais même ainsi, il demeure que le

---

365. *Ibid.*, p. 61.

366. *Ibid.*, p. 134.

367. En 1880, le sucre représente 85 % des exportations en valeur de la Guadeloupe et la canne occupe 82 % des superficies consacrées à des cultures d'exportation. Ces proportions diminuent ensuite au cours de la crise, mais en 1905, elles sont encore de 70 et 69 % respectivement ; *Statistiques coloniales et Annuaire de la Gpe*, années citées.

368. *CG Gpe*, SO 1886, p. 183-184 ; SO 1887, p. 571-573 ; SO 1892, p. 206.

369. *Ibid.*, SO 1893, p. 26 ; SO 1894, p. 75 ; SO 1904, p. 78.

370. *Ibid.*, SO 1887, p. 534 et 574 ; SO 1900, p. 78.

371. *Ibid.*, SO 1886, p. 489 ; SO 1887, p. 574 ; SO 1892, p. 206 ; SO 1893, p. 31 ; SO 1894, p. 62 et 88-89.

372. *Ibid.*, SO 1900, p. 101.

373. *Ibid.*, SO 1888, p. 277 ; et surtout SO 1893, p. 235, sa célèbre profession de foi : « Je suis réactionnaire, et je le serai tant que la République sera notre gouvernement. Je ne me rallierai pas ».

personnage est profondément conservateur, tant sur le plan politique que sur le plan social.

Politiquement, E. Souques est un royaliste déclaré, partisan du rétablissement de la monarchie en France<sup>374</sup> ; à la rigueur, il se satisferait d'un retour au Second Empire<sup>375</sup>. Mais, en tout état de cause, il déteste la République. Son fameux éclat de 1893 en plein Conseil général, si souvent cité par ses adversaires, n'est que l'une des nombreuses manifestations d'une attitude constante et maintenue avec persévérance pendant toute sa vie. Dès le tout premier numéro du *Courrier de la Guadeloupe*, en 1880, il proclame son hostilité de principe à la République, hostilité qu'il réaffirme solennellement l'année suivante<sup>376</sup> ; en 1883, il proteste contre la décision de la municipalité de Pointe-à-Pitre de donner le nom de Gambetta à une rue de la ville<sup>377</sup> ; cinq ans plus tard, il combat au Conseil général une proposition d'affecter un petit crédit (5 800 F) à la célébration du centenaire de la Révolution<sup>378</sup>. À défaut de prises de positions toujours aussi ouvertes, il est également, dans son journal, des demi-silences révélateurs ; à preuve, la sécheresse glacée avec laquelle le *Courrier*, jusqu'à la conclusion de l'Entente, rend compte, sans commentaires et sur un tout petit espace, des fêtes du 14 Juillet.

En fait, fondamentalement, E. Souques est un homme « d'ordre », un ordre discret si possible, « musclé » si nécessaire. Et si, à la fin de sa vie, il en vient apparemment, quoiqu'il ait pu en dire plus tôt, à se rallier à la République<sup>379</sup>, c'est moins par conviction que par réalisme, parce qu'il lui faut donner des gages aux socialistes avec lesquels il vient de conclure l'Entente capital-travail, mais surtout parce qu'il réalise alors que, mieux qu'une restauration monarchique de plus en plus improbable, une République conservatrice est désormais capable, elle aussi, de maintenir « l'Ordre », son ordre<sup>380</sup>.

---

374. *CG Gpe*, SO 1885, p. 330 : il se déclare royaliste ; *Courrier de la Gpe*, 27 septembre 1887 : il publie un manifeste du comte de Paris à ses partisans.

375. Pendant toute l'année 1883, le *Courrier* met en lumière les interventions à la Chambre du député bonapartiste Paul de Cassagnac, qui mène un véritable guérilla parlementaire contre le gouvernement et, plus largement, contre la République elle-même ; *ibid.*, 2 et 13 mars, 25 mai, 3-7 et 10 août 1883. Dans *ibid.*, 27 juillet 1883, il publie en première page un article du même analysant longuement les conséquences de la mort du comte de Chambord, le dernier prétendant au trône de France, et les chances qu'ont les bonapartistes de revenir au pouvoir.

376. *Courrier de la Gpe*, 11 octobre 1881 : « Nous avons déclaré dans notre numéro-programme que... nous ne nous dirions jamais républicains. La déclaration d'alors, nous la renouvelons aujourd'hui. » Rappelons que le premier numéro du *Courrier* est publié le 1<sup>er</sup> juillet 1880 ; malheureusement, il ne semble pas avoir été conservé et ne se trouve ni dans les collections de la BN, ni dans celles de la Bibliothèque de la FOM, ni aux ADG.

377. *Ibid.*, 16 janvier 1883.

378. *CG Gpe*, SO 1888, p. 277.

379. *Courrier de la Gpe*, 6 juin 1899 : il se range au nombre de ceux qui « aiment la République ». À partir de 1903, les comptes rendus du *Courrier* sur les fêtes du 14 Juillet changent très nettement de ton ; ses articles à ce sujet deviennent plus « ouverts », laudatifs presque, et vont même jusqu'à reproduire des extraits de discours glorifiant la Révolution et la République ; *ibid.*, 15-19 juillet 1904, 21 juillet 1905, 27 juillet 1906. Enfin, dans *ibid.*, 1<sup>er</sup> mai 1906, se produit l'inimaginable : il termine un appel en faveur de ses deux candidats aux prochaines législatives (Légitimus et Gérault-Richard) par un retentissant « Vive la République ! ».

380. *Courrier de la Gpe*, 23 juillet 1901 : la République n'a pas d'ennemis en Guadeloupe ; « en dehors des coteries politiques fondées sur la couleur de la peau (NB : c'est le mulâtre

Le corollaire logique de son hostilité à la République est une hostilité encore plus grande envers la base essentielle du régime républicain au XIX<sup>e</sup> siècle, le suffrage universel. Pourtant, en 1869, il avait cosigné au Conseil général une proposition de motion demandant au gouvernement impérial de rétablir le suffrage universel dans les vieilles colonies<sup>381</sup>. Mais c'était manifestement une erreur de jeunesse. Par la suite, toutes ses prises de position, directes ou indirectes, sur ce sujet manifestent son opposition constante au principe même d'un droit de vote étendu à l'ensemble de la population guadeloupéenne. Bien sûr, c'est à l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment où la suprématie de l'Usine sur la vie politique locale est menacée par les conséquences du suffrage universel sur la composition du Conseil général, que cette hostilité se manifeste avec le plus de violence et de persévérance<sup>382</sup>. Mais il ne s'agit là, en fait, que de la réaffirmation de positions de principes plus que de circonstances ; dans la décennie 1880, déjà, alors qu'il disposait pourtant à l'assemblée locale d'une majorité « en béton », E. Souques regrettait que le droit de vote en Guadeloupe ne fût pas réservé « au mérite, à l'expérience et à l'« honnêteté »<sup>383</sup> ou à la seule « population éclairée » de l'île<sup>384</sup>.

Puisqu'il ne lui est pas possible d'éviter l'application du principe du suffrage universel en Guadeloupe, E. Souques doit donc « s'arranger » pour que ses résultats lui soient favorables, en « incitant » les électeurs à voter dans un sens qui lui convienne ; pour cela, il ne manque pas de moyens de « persuasion » sur des citoyens qui, pour l'immense majorité d'entre eux, dépendent entièrement de lui pour gagner leur vie. Evidemment, il ne se salit pas lui-même, en personne, les mains dans de basses besognes de fraude électorale ; une seule fois dans sa vie il est personnellement condamné pour des faits de cette nature, à l'issue des élections cantonales de 1880, où son élection à Port-Louis est invalidée pour fraudes et pressions sur les électeurs<sup>385</sup>. Cet unique échec dans ce domaine lui sert d'ailleurs de leçon ; désormais, c'est uniquement par l'intermédiaire du personnel d'encadrement de ses usines qu'il agira, par des moyens qui, naturellement, ne se limitent pas au seul E. Souques mais, plus largement, concernent l'ensemble des usiniers de la Guadeloupe : distribution d'argent et de rhum avant et après le vote<sup>386</sup> ; travailleurs agricoles conduits en cortège jusqu'au bureau de vote, et parfois même jusqu'à l'urne, le « bon » bulletin à la main, encadrés par les géreurs des habitations et surveillés de près au moment du vote<sup>387</sup> ; station prolongée du directeur de Darboussier devant l'urne pour surveiller le vote des ou-

---

Gerville-Réache qui est visé ici), l'immense majorité des habitants de ce pays ne demandent qu'à travailler en paix et ils ne peuvent qu'être reconnaissants à la République de faire son possible pour leur apporter l'ordre, la liberté et la sécurité sans ostracisme à l'égard de personne » (en clair, en permettant aux Blancs créoles de maintenir leur suprématie).

381. *CG Gpe*, S0 1869, p. 152.

382. Voir *supra*, point 5 de la deuxième partie.

383. *Courrier de la Gpe*, 17 janvier 1882.

384. *CG Gpe*, S0 1888, p. 199.

385. *Echo de la Gpe*, 23 mars, 6 et 16 avril 1880.

386. *JO Gpe*, 26 mai et 22 août 1893, 14 juillet 1896, 13 novembre 1901 ; *La Vérité*, 14 janvier 1900. En 1903, E. Souques aurait déclaré, à propos de la campagne alors en cours pour l'élection sénatoriale : « En politique, il n'y a pas d'honnêteté. Cette élection est une question de mangeaille » ; *La Démocratie*, 10 janvier 1903.

387. *JO Gpe*, 14 juillet 1896, 7 août 1900, 13 novembre 1901 ; *La Vérité*, 20 mai 1900.

vriers de l'usine<sup>388</sup> ; travailleurs menacés de licenciement s'ils ne votent pas dans le sens qui leur est indiqué<sup>389</sup> ; tracasseries contre les habitants d'une section de commune, tous employés de Souques, qui ont « mal » voté malgré les « précautions » prises<sup>390</sup> ; et surtout, licenciements massifs d'ouvriers agricoles et de colons partiariares après une victoire républicaine<sup>391</sup>.

Mais, plus fondamentalement, au-delà même de son hostilité à la République et au suffrage universel c'est au principe même de la démocratie que s'en prend E. Souques. A preuve, la poursuite de sa campagne contre le suffrage universel<sup>392</sup> et contre le Conseil général<sup>393</sup> après 1901, alors même qu'il a pourtant repris le contrôle de l'assemblée locale et, plus largement, de l'ensemble de la vie politique guadeloupéenne. A preuve encore son agressivité à l'égard de Victor Schoelcher<sup>394</sup>, cet homme exécré des Blancs créoles, précisément parce qu'il symbolise à leurs yeux la République et la démocratie<sup>395</sup>. A preuve enfin, son horreur du débat politique, à son sens facteur d'agitation stérile et de divisions dangereuses, et, plus encore, des hommes politiques, considérés par lui comme des agitateurs et des diviseurs<sup>396</sup>, étant entendu, naturellement, que lui, par contre, ne « fait pas de politique »<sup>397</sup>. Au fond, on ne comprend pas bien la tempête que déclenche Ernest Souques chez ses adversaires quand il se qualifie lui-même de réactionnaire ; il en est bien un, viscéralement, totalement, absolument et définitivement.

Il est même tellement hostile au principe même de la démocratie qu'il va jusqu'à refuser de l'appliquer dans ses relations avec les autres actionnaires de la Compagnie Sucrière de la Pointe-à-Pitre, pourtant très majoritairement blancs et possédants comme lui, et alors que l'esprit de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions est clairement, au contraire, de développer la « démocratie sociétaire » dans la gestion de cel-

---

388. *Ibid.*, 17 octobre 1889.

389. *JO Gpe*, 14 et 28 juillet 1896.

390. *La Vérité*, 1<sup>er</sup> janvier 1893.

391. *CG Gpe*, SO 1889, p. 532, et SO 1892, p. 202, interventions Dorval ; SO 1898, p. 79-80, intervention Condo. *La Vérité*, 13 octobre 1895, 18 décembre 1904, 22 janvier 1905.

392. *Courrier de la Gpe*, 25 octobre 1904 et 17 mars 1905.

393. Voir *supra*, point 6 de la deuxième partie, et note 334.

394. *Courrier de la Gpe*, 13 septembre 1881 : « Parmi les corrupteurs de l'esprit public en matière coloniale... nul n'égale, même de loin, l'importance, le talent, le génie délétère de M. Schoelcher » ; *ibid.*, 27 février 1883 : V. Schoelcher est qualifié d'« homme néfaste ». Six ans encore après la mort de Schoelcher, le *Courrier*, 11 juillet 1899, s'oppose à ce qu'une statue lui soit élevée aux frais du budget colonial ; selon lui, « une statue qui est faite pour manifester les sentiments de gratitude d'une race à l'égard d'un homme qu'elle considère comme son bienfaiteur doit être payée par les individus appartenant à cette race et non par ceux qui le considèrent comme un ennemi » (souligné par nous).

395. Encore faut-il noter que E. Souques est relativement modéré par rapport à certains de ses amis politiques, chez lesquels la haine tourne à la schizophrénie ; voir par exemple *Echo de la Gpe*, 2 et 9 novembre 1877 : Schoelcher est décrit comme un « sectaire », un « énerguemène en délire », un « fou furieux » ; il fait « œuvre de haine », il soutient « les assassins des otages et les incendiaires de Paris » (en demandant l'amnistie pour les anciens condamnés et proscrits de la Commune), il « cherche à aiguiser les poignards aux Antilles » ; c'est un « fanatique », un « incorrigible du passé », qui cherche à « raviver l'antagonisme des races » en soutenant un candidat mulâtre aux élections législatives.

396. *Courrier de la Gpe*, 20 janvier 1882, 20 mars 1894, 7 et 24 mai 1901, 2 octobre 1903.

397. *CG Gpe*, SO 1892, p. 212.

les-ci<sup>398</sup>. Dès 1868, avant même que Darboussier entre en service, E. Souques avait volontairement bloqué la tenue d'une AG extraordinaire de la CSPAP, pourtant déjà régulièrement convoquée et annoncée dans la presse locale, afin d'éviter de risquer d'y être mis en minorité<sup>399</sup>. Pour lui, le gérant, c'est-à-dire lui-même, est le seul « patron » de la société et, sauf dans les cas expressément prévus par la loi et les statuts, même les votes des actionnaires ne sauraient lui dicter sa conduite ; en 1879, en réponse à un groupe de petits actionnaires, par ailleurs habitants-adhérents de Darboussier, qui se réclament d'un précédent vote de l'AG pour demander un accroissement du prix d'achat de leurs cannes, il n'hésite pas à déclarer que « l'assemblée générale n'administre pas. Elle donne des pouvoirs au gérant, et celui-ci, dont le nom et la fortune sont engagés dans l'affaire, est seul responsable et peut, s'il le juge convenable, user ou non de ces pouvoirs »<sup>400</sup>.

On imagine, dans ces conditions, quelle peut alors être son attitude à l'égard de ses ouvriers, et plus largement, des milliers de petites gens qui dépendent plus ou moins de lui pour gagner leur vie. « Sa bonté était inépuisable », note « son » député Gérauld-Richard dans la courte notice nécrologique publié par celui-ci après la mort de Souques ; « les milliers d'ouvriers occupés à son usine ou sur ses immenses plantations ne s'adressèrent jamais en vain à son esprit de justice »<sup>401</sup>. Certes ! Mais à condition de venir vers lui les yeux baissés et le chapeau à la main ; à condition sans doute aussi de ne pas avoir « mauvais esprit » et surtout d'aller à la messe le dimanche.

Car, évidemment, ce réactionnaire est aussi clérical, comme il est classique chez les hommes de droite de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ; Ernest Souques est un adversaire tout aussi déclaré de la laïcité que de la République. En 1880, il est le seul conseiller général à voter contre le principe de la création d'un lycée public à Pointe-à-Pitre<sup>402</sup> ; pour lui, les établissements confessionnels déjà existant suffisent largement pour assurer l'enseignement secondaire en Guadeloupe<sup>403</sup>. Ce vote de principe

---

398. G. Ripert, *Aspects juridiques du capitalisme moderne*, Paris, LGDJ, 1951, p. 90-101.

399. Beaucoup de propriétaires d'habitations de la région pointoise, futures adhérents de l'usine, étaient aussi actionnaires de la CSPAP ; mécontents du prix insuffisant qui leur était proposé pour leurs cannes, ils avaient commencé à s'organiser afin d'en imposer le relèvement à l'occasion d'une AGE convoquée pour statuer sur une éventuelle augmentation du capital de la société. Or, les statuts limitaient à 10 le nombre de voix dont pouvait disposer un actionnaire lors d'une AGE, quel que soit le nombre d'actions possédées. Craignant d'être mis en minorité sur ce problème du prix des cannes et de devoir les payer plus cher qu'initialement prévu, Souques et Cail s'étaient tout simplement abstenus d'assister à l'AG, empêchant ainsi la tenue de celle-ci faute de quorum ; sur cette affaire, voir *Commercial*, 19 et 23 septembre 1868.

400. CAOM, Notaires Gpe, minutes L. Guilliod, 29 avril 1879, P.V. de l'AG de la CSPAP du 27 mars 1879.

401. *Courrier de la Gpe*, 13 février 1908.

402. *Ibid.*, SO 1880, p. 647-659 ; même les autres membres du « parti usinier » ont voté pour (Dubos, Le Dentu, Rollin, Sergent-Alléaume).

403. Jusqu'alors, il n'existait dans l'île que deux établissements privés d'enseignement secondaire, le séminaire-collège de Basse-Terre et l'externat des Frères de Ploermel, à Pointe-à-Pitre. Ces deux établissements, surtout le premier, ne dispensaient qu'un enseignement de médiocre qualité. Outre la nécessité de relever le niveau de l'enseignement secondaire en Guadeloupe, une autre motivation fondamentale anime la majorité du Conseil : créer un établissement « où sera distribuée l'instruction dans le sens des idées républicaines ». *Ibid.*, *id.*

du Conseil général s'étant accompagné d'une décision de suppression immédiate de la subvention du budget colonial au collège diocésain, le *Courrier* mène alors une violente campagne pour la faire rétablir<sup>404</sup>, et obtient finalement satisfaction<sup>405</sup>; mais par la suite, il reste très vigilant contre toute atteinte à l'influence de l'Église sur le système scolaire guadeloupéen<sup>406</sup>. Ce n'est d'ailleurs pas seulement à propos des questions d'enseignement que E. Souques manifeste ainsi la profondeur de ses convictions cléricales. Au début de la décennie 1880, le *Courrier* est pratiquement le porte-parole officieux de l'Église en Guadeloupe; ainsi quand il proteste contre le fait que les prières publiques prévues par la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 à l'occasion de la rentrée parlementaire n'aient pas été dites dans l'île<sup>407</sup>; quand il prend la défense de l'évêque, agressé, il est vrai, par le journal républicain *Le Progrès*<sup>408</sup>; quand il rend compte fidèlement des activités de l'Église à travers l'île<sup>409</sup>; quand il se réjouit de la profondeur du sentiment religieux de la population<sup>410</sup>. Cette semi-campagne cléricale prend fin en 1883; l'Église et les problèmes religieux disparaissent alors des préoccupations du *Courrier*. Mais de temps en temps, au cours des années suivantes, E. Souques renouvelle ses attaques contre l'école publique<sup>411</sup>, marquant par là la fixité de ses positions dans ce domaine.

### 3. Un raciste

Le conservatisme politique d'Ernest Souques se double, naturellement, d'un grand conservatisme social. Pour lui, il est clair que chacun possède dans la société « sa place » et doit s'y tenir<sup>412</sup>. De toute évidence, la sienne est au poste de commandement et celle des gens qui l'entourent et le servent dans l'obéissance. Evidemment, si ceux-ci s'avisent de prétendre ne plus vouloir « rester à leur place », de ne plus se contenter de ce qu'il daigne bien leur accorder, il leur appartiendrait alors d'en supporter les conséquences<sup>413</sup>. Mais normalement, cela ne doit pas se pro-

---

404. *Courrier de la Gpe*, 25 et 28 janvier, 4, 11 et 22 février 1881; les « apôtres de la libre-pensée » sont accusés d'avoir sacrifié l'intérêt des enfants « à leur haine contre le prêtre et l'autel ».

405. *Ibid.*, 25 février 1881: « C'est un long cauchemar d'où les pères de famille sortent en martyres triomphants ».

406. *Ibid.*, 28 mars 1882: il proteste par avance contre l'intention prêtée à l'inspecteur primaire d'interdire l'enseignement du catéchisme dans les écoles publiques de la Colonie.

407. *Ibid.*, 8 et 11 février 1881.

408. *Ibid.*, 10 janvier 1882. Traditionnellement, le *Courrier* appelait l'évêque « Sa Grandeur »; par dérision, le *Progrès* lui avait donné du « Sa Grosseur ».

409. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> avril 1881, art. « La tournée de Monseigneur »; 1er juillet 1881, C.R. de la fête du Saint-Sacrement; 20 juin 1882, *idem*.

410. *Ibid.*, id<sup>o</sup> et 19 janvier 1883.

411. *CG Gpe*, S0 1889, p. 84, intervention Souques: il rend le coût de la création du lycée et de son fonctionnement responsable des difficultés du budget. Cinq ans plus tard, il attaque violemment l'école primaire « infectée du virus de la politique »; *Courrier de la Gpe*, 20 mars 1894.

412. *Ibid.*, 20 janvier 1882: « Les sociétés... où l'homme des champs ne connaît que son sillon, le magistrat que la justice, l'homme public que l'accomplissent loyal et généreux de son mandat, l'ouvrier que son travail, l'homme, quel qu'il soit, que son devoir,... sont les plus affermies, l'ordre y règne, la paix y domine, le commerce y prospère, tout y gravite dans le calme et le respect des lois ».

413. Réponse de E. Souques aux conseillers généraux républicains qui le pressent d'augmenter le prix des cannes achetées aux petits planteurs: « Celui qui ne veut pas accepter le

duire ; la population est calme et ne demande qu'à travailler, et si certains revendiquent, ce n'est pas à cause de la misère et de l'exploitation dont ils sont victimes, car il n'y a pas de misère en Guadeloupe<sup>414</sup>, mais parce qu'ils y sont poussés, « surexcités » par des démagogues et des « mauvais berges »<sup>415</sup>. D'où le silence que E. Souques recommande de faire sur le problème de l'esclavage, dont l'évocation, « dans une heure d'effervescence, (pourrait) ranimer de vieux souvenirs », alors que tous, en Guadeloupe, ne devraient avoir qu'un seul désir : « rester unis, travailler à la prospérité de la colonie »<sup>416</sup>. D'où également son hostilité à l'égard de tous ceux qui contestent l'ordre établi et qui constituent autant de mauvais bergers potentiels : politiciens « perturbateurs »<sup>417</sup>, fonctionnaires trop zélés<sup>418</sup>, conseillers généraux républicains<sup>419</sup>, et, d'une façon générale, tous ceux qui s'intéressent de trop près aux problèmes politiques et sociaux<sup>420</sup>.

Dans les Antilles de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le premier et le plus sensible de ces problèmes est évidemment celui des relations entre les races, entre les « couleurs » comme on dit alors. Et sur ce point, Ernest Souques est fondamentalement un raciste. Un raciste le plus souvent très discret<sup>421</sup>, et qui ne se révèle ouvertement tel qu'exceptionnellement, seulement dans de rares moments d'exaspération, à l'occasion des grandes

---

prix offert par l'usine est libre d'aller ailleurs » ; *CG Gpe*, SO 1898, p. 104. En réalité, et E. Souques le sait bien, il n'y a pas « d'ailleurs » pour ces planteurs ; l'usine est leur seul débouché. Deux ans plus tard, 200 ouvriers industriels de Darboussier, soit le tiers de l'effectif de l'usine, sont licenciés pour avoir fait grève ; *Courrier de la Gpe*, 3 avril 1900.

414. *CG Gpe*, SO 1891, p. 455 ; SO 1893, p. 29 ; SO 1894, p. 77 ; *Courrier de la Gpe*, 16-19 août 1898, 6 juillet 1900.

415. C'est le discours que tient continuellement le journal de Souques au cours des grandes luttes politiques et sociales des décennies 1890 et 1900. Ainsi de février à avril 1892, à l'occasion de sa violente polémique avec Gerville-Réache ; de même au cours de sa virulente campagne contre Légitimus, en 1899 ; ou encore lors des grèves de mars 1900 et février 1902. Pour des exemples précis, voir notamment *Courrier de la Gpe*, 8 mars 1892, 10 mars 1899, 30 mars 1900 et 18 février 1902.

416. *Ibid.*, 1-4 janvier 1884 ; dans le même sens, voir également *ibid.*, 23 octobre 1883 et 23-26 mai 1899.

417. *Ibid.*, 20 janvier 1882.

418. Tels le directeur de l'Intérieur Alexandre Isaac et le procureur général Darrigand, dénoncés comme les fossoyeurs de l'industrie sucrière pour avoir voulu faire appliquer strictement par les propriétaires les règlements sur l'immigration et essayé de protéger les immigrants indiens contre les excès de leurs engagistes ; *Courrier de la Gpe*, 13 et 17 mai, 30 août et 9 septembre 1881.

419. Voir par exemple ses interventions dans *CG Gpe*, SO 1892, p. 204-212 ; SO 1894, p.56-63 et 87-91 ; SO 1904, p. 74-75.

420. Réaction de mauvaise humeur à l'annonce de la loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats dans *Courrier de la Gpe*, 1<sup>er</sup> avril 1884. Quelques années plus tard, s'interrogeant sur les causes de la différence de comportement de la population des deux principales îles de l'Archipel guadeloupéen, ce même journal, *ibid.*, 27 juin 1899, note que la Basse-Terre reste calme parce qu'elle « ne s'intéresse pas aux questions sociales », alors que la Grande-Terre est en crise parce qu'elle « ne s'intéresse que trop aux questions sociales ».

421. *La Vérité*, 25 août 1895, rapporte l'anecdote suivante : un précédent numéro du *Courrier de la Gpe* a annoncé le retour dans son île natale du jeune Robert Ruillier, un Blanc créole, après qu'il ait brillamment terminé ses études de médecine et obtenu son doctorat. Mais sur le même bateau se trouvait aussi Guillaume Louis, un mulâtre, qui venait également d'obtenir son doctorat en médecine. Le *Courrier* le savait et n'en a pas parlé ; « toujours fidèle à ses principes en matière de race, (il) n'a pas fait à ce jeune homme l'aumône d'un souvenir ».

luttres politico-raciales des années 1898-1901<sup>422</sup>. En temps ordinaire, E. Souques se défend vigoureusement de l'être<sup>423</sup>, et il n'est certes pas homme à se laisser aller à proférer les énormités que l'on entend parfois dans la bouche de certains Blancs créoles qui, un demi siècle après l'Abolition, en sont pratiquement encore à regretter le temps (heureux ?) de l'esclavage<sup>424</sup>. D'autre part, il n'est pas toujours facile de distinguer, dans ses propos et dans son comportement, ce qui relève du racisme *stricto sensu* de ce qui procède d'une vision étroitement conservatrice des hommes et du monde. Quand, par exemple, il s'indigne de ce que les domestiques n'obéissent plus sans murmurer, comme autrefois<sup>425</sup>, ou quand il frappe ses employés de Darboussier<sup>426</sup>, quelle est la part de lui-même qui s'exprime ? Est-ce le Blanc raciste qui, dans le fond, n'a pas vraiment admis l'abolition de l'esclavage, le grand bourgeois qui trouve normal d'être obéi sans discuter parce qu'il est le patron et qu'il paye, ou le monarchiste qui craint l'influence des idées républicaines dans son personnel ? Ou les trois en même temps ? C'est dire que la dimension proprement raciste du caractère de E. Souques n'est pas séparable des autres aspects de sa personnalité. Mais il demeure que, même discret, même mélangé à d'autres traits de son caractère, son racisme n'en est pas moins très réel et très profondément ancré.

D'ailleurs, l'opinion publique, cette opinion publique si souvent invoquée par le *Courrier* à l'appui des thèses de Souques, ne s'y trompe pas, qui, sur ce point, lui est totalement défavorable. Pour l'immense majorité de la population guadeloupéenne, E. Souques est d'abord perçu essentiellement comme un raciste. Que se produise un incident, même pas nécessairement violent, au cours duquel un Nègre ou un mulâtre, ou l'ensemble des Nègres et des mulâtres de la Guadeloupe, subisse une insulte ou une humiliation, et immédiatement, si son auteur n'est pas identifié sur le champ, la *vox populi*, « radio bwa patate » ou son équivalent du temps, en attribue la responsabilité directe ou indirecte à Ernest Souques. Les deux anecdotes qui suivent le prouvent à l'évidence.

En 1876, un bal est organisé à Pointe-à-Pitre à l'intention des classes aisées de la population de la ville. Parmi les invités prévus se trouve un mulâtre, juge au tribunal de première instance. C'est alors que deux des commissaires du bal, F. Monroux et Sabron, des Blancs créoles cadres à

---

422. Voir *supra*, point 5 de la deuxième partie, et notes 216, 222, 227, 239.

423. *Courrier de la Gpe*, 4 février 1881 : « Quant à ceux qu'on est convenu d'appeler le parti réactionnaire, ... ils sont unanimes à ne point admettre le préjugé de couleur, ils le combattent au contraire de toutes leurs forces ». Voir également, dans *ibid.*, 26 août 1902, en première page sur trois colonnes, un long article très élogieux sur le grand leader antiraciste noir US Booker T. Washington, article qui constitue manifestement une réponse de Souques à ceux de ses adversaires qui l'accusent de racisme.

424. En 1900, un Blanc nommé Grainville, qui vient d'être condamné pour l'assassinat d'un Nègre, s'exclame à l'issue de son procès, alors qu'on lui demande s'il éprouve quelque remords : « Allons donc, est-ce qu'on peut éprouver du remords à tuer un Nègre ? » ; *La Vérité*, 20 mai 1900. Deux ans plus tard, l'usinier martiniquais Fernand Clerc, alors également propriétaire de Beauport, ironise, dans une déclaration à un journal métropolitain, sur les « facultés limitées » des Nègres ; *La Démocratie*, 18 octobre 1902. L'année suivante, le fils du propriétaire de l'usine Sainte-Marthe, Pauvert, insulte un mulâtre « en lui disant entre autre qu'il est temps qu'on rétablisse l'esclavage pour flanquer des coups de pieds aux Nègres et aux mulâtres » ; *ibid.*, 28 mars 1903.

425. *Courrier de la Gpe*, 5 mai 1882.

426. Selon sa propre déclaration au *CG Gpe*, SO 1888, p. 119.



Darboussier, après avoir essayé en vain de s'opposer à cette invitation, font tout simplement annuler la manifestation. Très vite, la rumeur de l'incident se propage en ville, provoquant chez l'ensemble des hommes de couleur une vive irritation ; « on fit à tort », note le gouverneur, « remonter la responsabilité de l'acte qu'on reprochait à ces employés au directeur de l'établissement, M. Ernest Souques, qui certainement n'avait pas dicté à ses commis leur ligne de conduite dans cette circonstance ». Pour calmer les esprits, le gouverneur doit publier un communiqué officiel démentant que E. Souques ait quelque responsabilité dans cette affaire<sup>427</sup>.

Le second incident prouvant la détestable réputation de raciste faite à E. Souques par ses contemporains noirs et mulâtres est autrement plus sérieux et aurait pu avoir pour l'intéressé des conséquences autrement plus graves que le précédent. Plus que d'un incident à proprement parler, c'est plutôt d'un véritable « fantôme » dont il s'agit ici, attribuant à E. Souques des propos qu'il ne pouvait pas, *par définition*, avoir prononcé, mais dont il était parfaitement crédible qu'il eût pu les prononcer.

Il faut ici remonter à la fin du Second Empire. La principale question politique qui agite alors les esprits en Guadeloupe est celle du rétablissement du suffrage universel<sup>428</sup>. La fraction la plus « éclairée » de la population blanche créole s'y déclare favorable<sup>429</sup>, et, en 1866 puis en 1867, le Conseil général est saisi d'une motion sur la question, destinée au ministère de la Marine<sup>430</sup>. A l'époque, les procès-verbaux des débats de l'assemblée locale sont encore anonymes<sup>431</sup> et nous ne connaissons donc pas les noms des signataires de ces deux motions ; quant à E. Souques, il est, les deux années, absent lors de la discussion. Le Conseil est, d'ailleurs, très divisé sur cette question, puisque la motion est d'abord rejetée en 1866, puis adoptée l'année suivante, les deux fois par le même vote, mais inversé, de 11 voix contre 6. En 1868, le sujet n'est pas abordé par l'assemblée locale.

En 1869, le Conseil général est à nouveau saisi d'une motion sollicitant du ministère de la Marine le rétablissement du suffrage universel dans les vieilles colonies<sup>432</sup>. Comme lors des deux précédentes fois, les noms des signataires ne sont pas donnés, mais ils sont révélés un peu plus tard au cours du débat, et, parmi eux, on a la surprise de relever

---

427. CAOM, Gpe, c. 11 d. 119, rapport du gouverneur Couturier sur la situation politique de la Colonie, 1876. Document aimablement communiqué par Ph. Cherdieu.

428. Rappelons que le suffrage universel avait déjà été établi une première fois dans les vieilles colonies, par le Gouvernement provisoire de la République, en avril 1848 ; c'est donc selon ce mode de scrutin qu'avaient eu lieu notamment les élections législatives de 1848 et 1849. Mais il avait été supprimé par le « prince-président » de la Seconde République agonisante, Louis-Napoléon Bonaparte, en février 1852, en même temps que la représentation parlementaire des vieilles colonies à l'Assemblée Nationale. En conséquence, les membres du Conseil général, créé en 1854, sont, dans un premier temps, nommés par le gouverneur, puis, après 1866, élus au suffrage restreint par un collège électoral limité, en gros, aux possédants et comptant environ 3 000 électeurs.

429. Voir notamment *Commercial*, 16 février 1867 et 18 janvier 1868.

430. *CG Gpe*, S0 1866, p. 596-601 ; S0 1867, p. 416-418 et 600-605.

431. « Un membre »..., « un autre membre »..., « le préopinant »... Cette situation durera jusqu'en 1876.

432. *CG Gpe*, S0 1869, p. 135.

celui d'Ernest Souques<sup>433</sup>. Le débat lui-même ne donne rien ; le vote révèle une assemblée très exactement partagée, 10 voix contre 10, et la motion ne passe, finalement, que grâce à la voix prépondérante du président<sup>434</sup>. On sait qu'elle ne sera, d'ailleurs, suivie d'aucun effet immédiat ; c'est la Troisième République naissante qui rétablira le suffrage universel dans les vieilles colonies, dès septembre 1870.

L'argument principal des opposants à la motion proposée est que seuls ceux qui paient des impôts doivent avoir le droit de décider du budget colonial, donc d'être électeurs au Conseil général. C'est une idée de droite classique chez les opposants au suffrage universel tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, y compris en Europe. Mais en Guadeloupe, dans l'atmosphère étouffante de mépris et de racisme qui caractérise les relations raciales sous le Second Empire, l'argument en question est ainsi développé par « un membre » anonyme du Conseil :

*« Le soin de régler les intérêts du pays passera à la multitude, c'est-à-dire des mains de ceux qui possèdent aux mains de ceux qui ne possèdent rien, n'ont pas de racines dans la Colonie et n'ont aucune solidarité ni avec son agriculture ni avec son industrie. L'on sait quelle est la situation des anciens affranchis en général ; ce n'est plus que l'infime minorité qui reste attachée à la grande culture ; le reste, l'immense majorité, cantonnés sur des parcelles de terre qu'ils cultivent à peine, parce qu'ils ne connaissent pas de besoins et vivent sobrement, entassés pêle-mêle dans une misérable case qui en contient parfois jusqu'à 12 et 14, croupissent dans l'inertie, l'ignorance et la paresse, sans profit pour eux-mêmes et sans utilité pour la société. Sortis de la sauvagerie, ils ne sont pas arrivés à la civilisation ; et livrés à eux-mêmes, ils retourneraient par une pente naturelle à leur état primitif, selon le triste exemple que donne au monde Haïti.*

*Et c'est à cette multitude qu'on veut livrer le pouvoir de régler nos destinées ! Mais avant de leur donner les droits de citoyen, faites-en donc des citoyens en élevant le niveau de leur intelligence et de leur éducation. Car si cette population a conservé ses instincts sauvages, vous verrez, comme dans les mauvais jours<sup>435</sup>, des émissaires parcourir la campagne en faisant de la propagande électorale une bouteille de tafia d'une main, un couteau dans l'autre. On vous enverra vingt-quatre individus qui formeront un budget aux charges duquel ils ne participeront pas, qui sera imposé à l'Administration et payé par nous qui possédons.*

*Si au contraire, cette population est bonne et craintive, comme on le prétend, si elle subit l'ascendant de la race supérieure, quel intérêt aura-t-elle à voter ? Elle restera chez elle, indifférente aux compétitions qui s'agiteront autour d'elle, parce qu'elle est étrangère au mouvement social et insensible aux sollicitations de la civilisation »<sup>436</sup>.*

---

433. *Ibid.*, p. 152.

434. *Ibid.*, p. 152-169.

435. Allusion, semble-t-il, aux graves incidents survenus à Grand-Bourg de Marie-Galante au cours de la campagne électorale de 1849 (19 habitations incendiées, pillées ou dévastées) ; J. Adelaïde-Merlande, « La liberté ou l'ordre (Fin 1848-1851) », *Historial Antillais*, t. IV, p. 86-87.

436. *CG Gpe*, S0 1869, p. 158, citation *in extenso* ; le passage non souligné dans ce texte l'est par nous.

Malgré l'anonymat supposé des intervenants et l'absence de publicité des débats du Conseil général, cette tirade est alors immédiatement attribuée à Ernest Souques. Nous savons bien, pourtant, que, sauf à supposer qu'il ait complètement changé d'avis entre le dépôt et la discussion de la motion, il ne peut être l'auteur de ces propos, puisqu'il est l'un des signataires du texte. Malgré cela, le soir même, la population de Basse-Terre, indignée, manifeste violemment contre lui et les propos qui lui sont attribués, et l'attend à la sortie d'une réception officielle donnée aux conseillers généraux pour l'insulter et lui jeter des pierres ; il faut plusieurs charges de gendarmerie pour le dégager. Le lendemain, la même scène se reproduit à Pointe-à-Pitre, sur le port, à son retour de Basse-Terre <sup>437</sup>.

Il serait sans doute intéressant de se demander qui aurait eu ainsi intérêt à répandre dans la population le bruit qu'il avait prononcé de tels propos. Peut-être des membres du groupe des grands négociants des deux ports qui assuraient jusqu'alors l'expédition des sucres des habitations-sucreries de l'île, les fameux « commissionnaires », et qui craignaient, à juste titre comme le montrera la suite, de perdre l'essentiel de leur clientèle et de leur activité si se développaient dans toute la Guadeloupe de nombreuses usines centrales, remplaçant les anciennes habitations-sucreries désormais obsolètes et assurant elles-mêmes l'expédition de leur propre production <sup>438</sup> ; dans ce cas, on aurait visé, en E. Souques, le promoteur du développement des usines centrales. Il s'agit peut-être aussi de propriétaires d'habitations de la région pointoise, adhérents ou futurs adhérents de Darboussier, mécontents du prix d'achat de leurs cannes qui leur était proposé et de l'échec de leur tentative de l'année précédente pour le faire augmenter <sup>439</sup>, qui auraient trouvé là un moyen apparemment facile de se venger et de faire pression sur un homme inflexible et difficilement vulnérable autrement.

Mais, au fond, peu importe qui. L'essentiel pour nous, ici, est que, une fois le bruit de ces propos répandu hors de l'enceinte du Conseil général, la foule ait si facilement cru que E. Souques en ait été l'auteur. C'est dire la réputation de raciste qu'il avait déjà dans toute la Guadeloupe ! Ajoutons que, toute sa vie, E. Souques « traînera » cette histoire derrière lui <sup>440</sup> et que ses propos supposés, transmis oralement d'une façon de plus en plus déformée, alimenteront une rumeur souterraine qui serpentera pendant plus de trente ans, resurgissant de temps à autre, et notamment au moment des grandes luttes politico- raciales de la fin du

---

437. Incidents rapportés par *La Vérité*, 11 janvier 1903.

438. Craintes qui apparaissent très nettement à travers un article publié dans *Commercial*, 5 octobre 1867, au moment où démarre le processus de fondation de la CSPAP et de création de Darboussier. Et effectivement, après la création des usines centrales, le grand commerce de commission ne tarda pas à disparaître ; évolution bien décrite dans ADG, Mss J. Ballet, t. V, p. 161. D'après l'état nominatif des patentés publié chaque année dans *Annuaire de la Gpe*, le nombre d'assujettis qualifiés de « négociant » ou de « commissionnaire » passe de 9 à Basse-Terre et 27 à Pointe-à-Pitre en 1874 (pas de données avant) à 2 et 16 respectivement en 1883.

439. Voir *supra*, note 399.

440. Il y est fait allusion jusque dans la notice biographique publiée après sa mort dans *Guadeloupe Littéraire*, 2 février 1908.

siècle<sup>441</sup>, sans que, comme toujours quand il s'agissait de bruits relatifs à son passé, l'intéressé prenne même la peine de les démentir.

Mais au-delà des bruits, des rumeurs, des propos réels ou supposés et des émotions populaires, il y a aussi et surtout des comportements qui prouvent clairement la réalité et la profondeur des sentiments racistes d'Ernest Souques.

C'est, en premier lieu, son attitude face aux revendications politiques des Nègres et des mulâtres. Ceux-ci, on le sait, n'occupent pas, dans la vie politique et l'administration guadeloupéennes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une place en rapport avec leur nombre ni avec la montée de leur influence dans un nombre croissant de domaines de la vie sociale<sup>442</sup>. A leur volonté de jouer un rôle autre que marginal, E. Souques répond invariablement par la négative. Pour lui, le pouvoir ne devrait appartenir « qu'au mérite, à l'expérience et à l'honnêteté »<sup>443</sup> ; il ne dit pas « qu'aux Blancs », bien sûr, mais on sent bien qu'à ses yeux, seuls ceux-ci possèdent réellement ces qualités. Sur ce point, sa position est voisine de celle de l'auteur martiniquais Souquet-Basiège, d'ailleurs son contemporain, pour qui les Blancs créoles sont supérieurs et doivent continuer à diriger seuls les affaires antillaises non parce qu'ils sont blancs mais parce que cela est naturel<sup>444</sup>. Par conséquent, les Nègres et les mulâtres qui réclament une participation accrue au pouvoir local vont contre « l'ordre naturel des choses » ; ce sont des aigris et des envieux, des racistes qui propagent la « haine des races »<sup>445</sup> et des « évictionnistes » qui, abusant de leur supériorité numérique, veulent substituer leur pouvoir à celui des Blancs

---

441. Non seulement les propos précités lui ont été prêtés à tort, mais, en outre, ils ont été déformés, et sans aucun doute volontairement, car il aurait été parfaitement possible de se reporter au P.V. imprimé des délibérations du Conseil général pour les vérifier et citer leur teneur exacte. Seul, manifestement, A. René-Boisneuf, dans son livre publié en 1907 sur les événements de la Guadeloupe, a pris la peine de la faire ; cité par Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 37. Chez les réachistes, qui ressortent cette affaire au moment des grandes luttes de la fin du siècle, la phrase non soulignée dans la citation qui précède devient : si on établit le suffrage universel, « vous verrez les Nègres parcourir la campagne une bouteille de tafia d'une main et le couteau dans l'autre » ; *La Vérité*, 6 août 1899. Quatre ans plus tard, elle est encore plus déformée : « on verra les Noirs parcourir la campagne, la bouteille de tafia d'une main et la torche incendiaire de l'autre » ; *ibid.*, 11 janvier 1903. Enfin, la presse socialiste en donne une version qui n'a plus aucun rapport avec les propos réellement tenus en 1869, faisant dire à Souques : « Donnez-moi un litre de rhum, un cigare et un couteau, et je répons de mener les Nègres comme je veux » ; d'après E. Terrée, *Débuts du mouvement socialiste*, p. 32, qui cite comme source « toute la presse socialiste » de l'époque.

442. Les Blancs (créoles et métropolitains, ces derniers d'ailleurs peu nombreux à l'époque) occupent 80 % des postes administratifs de l'île en 1872, 38 % en 1879 et 14 % en 1906 ; ils représentent 16 conseillers généraux sur 24 en 1872, 14 sur 28 dont l'appartenance raciale est connue en 1889 et 15 sur 30 *idem* en 1892, 18 maires sur 32 en 1879 et 14 sur 23 *idem* en 1892 ; Ph. Cherdieu, *La vie politique*, t. I, p. 38, 62 et 65. Rappelons que le groupe blanc se monte alors de 10 000 à 12 000 personnes, soit environ 6 à 7 % de la population totale.

443. *Courrier de la Gpe*, 17 janvier 1882.

444. G. Souquet-Basiège, *Le préjugé de race aux Antilles françaises. Etude historique* (1883), rééd. E. Désormeaux, Fort-de-France, 1979, 511 p., particulièrement p. 451-511. Voir surtout la remarquable préface de R. Achéen, p. V-XXIV.

445. On trouve aussi l'expression de « guerre des races » ; *Courrier de la Gpe*, 4 octobre et 4 novembre 1881, 2 mai, 16 et 30 juin 1899, 7 mai 1901, 4 février 1902, 25 juillet 1905 (ce dernier numéro allant jusqu'à parler de « chasse aux Blancs »).

et éliminer ceux-ci de la Guadeloupe<sup>446</sup>. Autre conséquence : tout projet tendant à réduire les inégalités raciales, notamment en assurant une protection particulière aux gens de couleur, est, à ses yeux, absolument inadmissible et scandaleux<sup>447</sup> ; à la limite, on se demande même si, pour lui, ce ne sont pas plutôt les Blancs qui devraient être protégés, eux « dont la faiblesse numérique en a fait, au regard du suffrage universel, des parias de la société coloniale »<sup>448</sup>. Nous voici revenus au problème de l'unicité ou de la multiplicité des motivations de Souques : son hostilité au suffrage universel est-elle seulement celle d'un simple conservateur adversaire par principe de la démocratie ou aussi celle d'un privilégié de la couleur que menace la règle démocratique ?

Le racisme de E. Souques se manifeste, en second lieu, par sa volonté de maintenir en Guadeloupe une ségrégation stricte entre les races. En 1881 et 1882, il mène dans son journal une longue campagne en faveur de l'assimilation totale des vieilles colonies à la France pour éviter que, en application de la récente loi sur le service militaire aux colonies, ne soit créé en Guadeloupe un régiment particulier dans lequel seraient incorporés tous les jeunes Créoles, sans distinction de couleur ; selon lui, cette loi soulève « de graves questions » (il ne dit pas lesquelles) dont certaines implications ont manifestement échappé aux députés, et il réclame que les appelés guadeloupéens soient incorporés en petit nombre dans les différents régiments métropolitains venant à tour de rôle tenir garnison dans l'île<sup>449</sup>. L'objectif de cette campagne est clair, et ses adversaires ne s'y trompent d'ailleurs pas<sup>450</sup> : ce dont il s'agit, c'est d'éviter que, à chaque incorporation d'une nouvelle classe, les quelques dizaines de jeunes Blancs créoles appelés au service ne soient « noyés » dans une masse d'environ un millier de Nègres, en « noyant », au contraire, chaque année, quelques dizaines de Nègres dans une masse d'environ un millier de Blancs métropolitains<sup>451</sup>. Et dans un tout autre domaine, celui de l'enseignement, on peut penser que son hostilité à la laïcité et au développement de l'école publique ne s'explique pas seulement par la profondeur de ses convictions cléricales, mais aussi par le fait que, dans les Antilles de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'école privée est, par excellence, un lieu de ségrégation raciale<sup>452</sup>.

---

446. *Ibid.* 15 novembre 1881, 11 mai 1883, 15 mai 1894, 7 mars, 28 avril et 23-26 mai 1899, 10 janvier 1902, 1er septembre 1905, 30 janvier 1906. Ces différents articles emploient les mots de « substitution », « exclusion » ou « éviction » comme équivalents.

447. *Ibid.*, 11 janvier 1881 et 30 juin 1899.

448. *Ibid.*, 6 juin 1899 ; dans le même sens, voir *ibid.*, 10 août 1883.

449. *Ibid.*, 29 mars, 17 et 24 juin, 13 décembre 1881, 31 janvier, 9 mai, 2 et 13 juin 1882. Il obtiendra finalement gain de cause.

450. Voir *ibid.*, 31 janvier 1882, polémique avec *Le Progrès*, journal des mulâtres républicains, en réponse à un article d'Alexandre Isaac qui avait accusé les Blancs créoles de redouter voir leurs enfants « être enrôlés dans le pays, côte à côte avec des Nègres et des mulâtres et d'être forcés avec eux, pendant des années, camarades de chambrée ».

451. Ce problème de l'application du service militaire aux Antilles semble bien avoir été particulièrement sensible pour les Blancs créoles des deux îles, puisque G. Souquet-Basiège, *Préjugé de race*, p. 249-255, y consacre de longs développements, pour parvenir, mai s par un cheminement différent, aux mêmes conclusions que E. Souques.

452. En 1878, au pensionnat de Cluny, à Saint-Pierre, filles blanches et petites mulâtres sont conduites séparément au bain ; en classe, les premières sont appelées « demoiselles » et les secondes « petites filles » ; d'après un article du journal républicain martiniquais *Les Colonies*, cité par G. Souquet-Basiège, *ibid.*, p. 267, qui s'indigne que l'on s'indigne de

Tel est donc le portrait que l'on peut dresser de la vie et de l'œuvre d'Ernest Souques. Dans toute l'histoire de la Guadeloupe depuis l'abolition de l'esclavage, peu d'hommes furent aussi riches et aussi puissants que lui, plus envié et plus haï<sup>453</sup>, eurent autant d'ambition et, finalement, aussi peu de réussite. Car, au bout du compte, malgré son alliance de jeunesse avec Cail, malgré la création de Darboussier, malgré la place prééminente qu'il occupe sur le devant de la scène politique et économique guadeloupéenne pendant plus de quarante ans, malgré l'Entente capital-travail, malgré tout ce qu'il a fait et, plus encore, était prêt à faire, à lui-même et aux autres, pour sauver Darboussier, sa vie se termine sur une série d'échecs. Il meurt pratiquement ruiné, après avoir indisposé, par les excès mêmes des dernières années de sa vie, jusqu'à ses propres amis usiniers<sup>454</sup>, il n'a pu empêcher le développement des idées et de l'influence du socialisme en Guadeloupe, et Darboussier, son enfant chéri, est aujourd'hui fermée. Cet homme symbolise jusqu'à la caricature tout ce que l'histoire guadeloupéenne a produit de plus détestable depuis 1848 : la misère, le racisme, la violence physique et morale à l'encontre d'un peuple entier, l'exploitation du plus grand nombre par quelques-uns, toute une population maintenue dans des conditions infra-humaines par la peur du *maître*, la fraude électorale et des salaires de misère. On ne peut, certes, lui dénier d'avoir écrit une page importante de l'histoire de la Guadeloupe, mais ce n'est, assurément, ni la plus belle ni la plus glorieuse.

Mais, plus que notre opinion, c'est d'abord le souvenir laissé dans la mémoire collective qui fonde le jugement de l'Histoire sur les hommes. Et, s'agissant d'Ernest Souques, ce jugement, par son silence même, est accablant. Voici un homme dont on ne peut nier qu'il soit, même s'il s'en est beaucoup trop vanté, le créateur de l'industrie sucrière guadeloupéenne moderne, l'un de ceux qui comptèrent le plus dans toute l'histoire économique de l'île, et qui, après avoir longtemps laissé derrière lui un souvenir exécration<sup>455</sup>, a aujourd'hui presque entièrement disparu de la mémoire, alors qu'il y a tout juste 85 ans qu'il est mort. Dans pratiquement toutes les communes de la Guadeloupe, on trouve une place, une rue ou un boulevard Légitimus ; mais quel maire, même le plus réactionnaire, a jamais osé donné le nom d'Ernest Souques à une artère de sa ville ?

Christian SCHNAKENBOURG  
*Université de Picardie, Amiens*

---

cette situation. A Pointe-à-Pitre, en 1893, deux dames blanches tiennent une école « où ne sont admis que des petits Blancs et des petites Blanches » ; *La Vérité*, 21 mai 1893.

453. Au soir du 4 janvier 1903, après l'échec de son candidat à l'élection sénatoriale, Elie May, battu par Cicéron, toute la population de Basse-Terre organise spontanément une manifestation de joie et le conspu bruyamment à sa sortie de l'hôtel du Conseil général où s'était déroulé le scrutin ; *La Vérité*, 11 janvier 1903.

454. Lors de cette même élection sénatoriale du 4 janvier 1903, il est publiquement « lâché » par plusieurs usiniers de l'île, qui se rallient à la candidature de Cicéron : Dubos (Courcelles et Gentilly), de Retz (Grand-Anse), Bonnet (Pirogue et Doro), de Gaalon (Capesterre de M.G.), Borel (La Retraite) ; par contre, Clerc (Beauport), Pauvert (Sainte-Marthe) et Couturier (Marquisat et Bonne-Mère) maintiennent leur alliance avec Souques ; *ibid.*, 11 et 18 janvier 1903.

455. Joseph Monduc, notre regretté beau-père (1912-1987), nous disait un jour que, quand il était enfant, les Noirs trop « dociles » étaient qualifiés avec mépris de « Nèg à Souques ».